



Site Natura 2000 FR 3100478 (NPC 005) *Falaises du cran aux oeufs et du cap
Gris-nez, dune du Châtelet, marais de Tardinghen, dunes de Wissant*

ANNEXES DES PARTIES A ET B DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Juillet 2001 - Septembre 2005



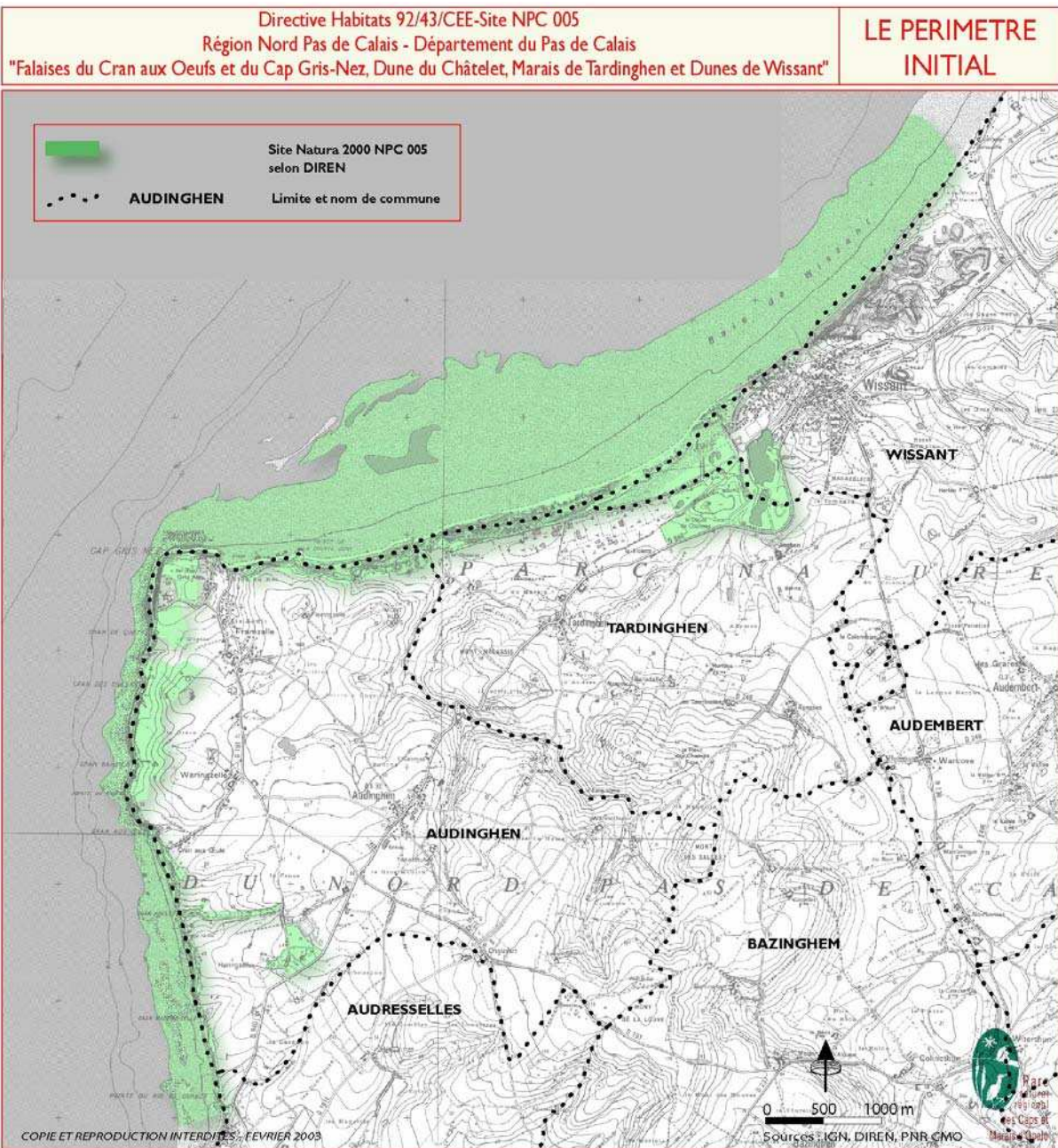
Photo E. DESAUNOIS (2001)



Table des annexes

- Annexe n°1 : le périmètre initial ;
- Annexe n°2 : documents de communication ;
- Annexe n°3 : liste des acteurs identifiés ;
- Annexe n°4 : fiches acteurs ;
- Annexe n°5 : compte-rendus des réunions d'information publique, de Comité de pilotage, de groupes de travail ;
- Annexe n°6 : état du foncier sur le site ;
- Annexe n°7 : fiches juridiques ;
- Annexe n°8 : caractéristiques générales des espèces inscrites à l'annexe II de la directive Habitats ;
- Annexe n°9 : la vocation des sols du site NPC 005 aux POS des quatre communes ;
- Annexe n°10 : le questionnaire aux agriculteurs ;
- Annexe n°11 : modèle de calendrier de pâturage ;
- Annexe n°12 : photographies des phénomènes érosifs sur les falaises du cap Gris-nez ;
- Annexe n°13 : fiches habitats terrestres.

Annexe n°1 : le périmètre initial



Annexe n°2 : documents de communication

- lettre d'information n°1 ;
- lettre d'information n°2.

Voir les lettres d'information jointes au dossier

Annexe n°3 : liste des acteurs identifiés

Monde agricole :

- agriculteurs
- fiche acteur n°1 : le Groupement régional de développement agricole du Boulonnais, p.
- fiche acteur n°2 : Développement agricole d'Opale, p.

Propriété foncière :

- propriétaires fonciers
- fiche acteur n°3 : le Conseil général du Pas-de-Calais, p.
- fiche acteur n°4 : le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, p.
- fiche acteur n°5 : l'Association syndicale autorisée des propriétaires de dunes, p.
- fiche acteur n°6 : le Syndicat de la propriété agricole du Pas-de-Calais, p.
- fiche acteur n°7 : la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural, p.
- fiche acteur n°8 : la 8^{ème} section de wateringues du Pas-de-Calais, p.

Monde de la chasse et de la pêche :

- chasseurs
- fiche acteur n°9 : la Fédération départementale des chasseurs du Pas-de-Calais, p.
- fiche acteur n°10 : le Groupement d'intérêt cynégétique des deux caps, p.
- fiche acteur n°11 : Clotaire SEILLIER, représentant des pêcheurs à pied, p.
- fiche acteur n°12 : le Comité local des pêches maritimes, p.
- fiche acteur n°13 : la SCEA « le bouchot des deux caps », p.

Monde associatif :

- fiche acteur n°14 : la Coordination mammalogique du nord de la France, p.
- fiche acteur n°15 : l'association Natura 2000-62, p.
- fiche acteur n°16 : le Comité départemental de randonnée pédestre, p.
- fiche acteur n°17 : le Comité départemental de tourisme équestre, p.
- fiche acteur n°18 : l'Association wissantaise pour enfants, p.
- fiche acteur n°19 : la Commission Nord-Pas-de-Calais de biologie subaquatique, p.
- fiche acteur n°20 : l'association Histopale, p.
- fiche acteur n°21 : l'Association des amis de Wissant, p.
- fiche acteur n°22 : la Fédération régionale pour la culture et le patrimoine maritimes et l'Association Flobart des deux caps, p.
- fiche acteur n°23 : l'Association pour la sauvegarde du marais et de la dune d'aval, p.
- fiche acteur n°24 : la Fédération nord nature, p.

- fiche acteur n°25 : l'Association pour l'amélioration de l'environnement du pays de Marquise, p.
- fiche acteur n°26 : l'association Rivages propres, p.

Elus :

- commune d'Audresselles
- commune d'Audinghen
- commune de Tardinghen
- commune de Wissant
- fiche acteur n°27 : la Communauté de communes de la terre des deux caps, p.
- canton de Marquise
- fiche acteur n°28 : le Syndicat mixte de la Côte d'Opale, p.
- fiche acteur n°29 : le Conseil régional Nord-Pas-de-Calais, p.
- fiche acteur n°30 : l'Association des maires du Pas-de-Calais, p.

Services de l'État :

- fiche acteur n°31 : la Sous-Préfecture de Boulogne-sur-mer, p.
- fiche acteur n°32 : l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, p.
- fiche acteur n°33 : la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt, p.
- fiche acteur n°34 : la Direction départementale de l'équipement, p.
- fiche acteur n°35 : la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales, p.
- fiche acteur n°36 : la Direction départementale de la jeunesse et des sports, p.
- fiche acteur n°37 : la Direction régionale de l'environnement Nord-Pas-de-Calais, p.
- fiche acteur n°38 : la Direction interdépartementale des affaires maritimes du Pas-de-Calais et de la Somme, p.
- fiche acteur n°39 : le Service maritime des ports de Boulogne-sur-mer et de Calais, p.
- fiche acteur n°40 : la Délégation régionale au tourisme, p.

Conseils scientifiques :

- fiche acteur n°41 : le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel, p.
- fiche acteur n°42 : le Conseil scientifique de l'environnement du Nord-Pas-de-Calais, p.

Organismes d'études :

- fiche acteur n°43 : l'Université des sciences et technologies de Lille, Station marine de Wimereux, p.
- fiche acteur n°44 : la Maison de la recherche en environnement naturel de l'Université du littoral Côte d'Opale, p.
- fiche acteur n°45 : l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, p.
- fiche acteur n°46 : le Centre régional de phytosociologie / Conservatoire botanique national de Bailleul, p.
- fiche acteur n°47 : le bureau d'études Biotope, p.

Services et organismes liés à la gestion du littoral :

- fiche acteur n°48 : Environnement littoral et marin, p.
- fiche acteur n°49 : le Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais, p.
- fiche acteur n°50 : l'Agence de l'eau Artois-Picardie, mission « littoral », p.
- fiche acteur n°51 : le Bureau de recherches géologiques et minières, p.
- fiche acteur n°52 : le Syndicat mixte pour le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Boulonnais, p.

Tourisme :

- fiche acteur n°53 : l'Agence de développement touristique et culturel de la Côte d'Opale, p.
- fiche acteur n°54 : le Comité départemental de tourisme, p.
- fiche acteur n°55 : le Comité régional de tourisme, p.
- fiche acteur n°56 : les Offices de tourisme de Marquise, Ambleteuse et Wissant, p.

Opérateurs :

- fiche acteur n°57 : le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, p.
- fiche acteur n°58 : les Espaces départementaux naturels du Pas-de-Calais (Eden 62) , p.
- fiche acteur n°59 : la Chambre départementale d'agriculture du Pas-de-Calais, p.

Annexe n°4 : fiches acteurs

Monde agricole

Fiche acteur n°1 : le Groupement régional de développement agricole du Boulonnais (GRDA)

Présentation de la structure

Le GRDA est une association de type loi 1901. 250 agriculteurs sur les cantons de Desvres, Samer, Marquise et Boulogne y adhèrent. Son personnel est employé par la Chambre départementale d'agriculture du Pas-de-Calais. Outre sa mission de service public, le GRDA exerce une activité de conseil auprès des agriculteurs : son objectif est d'améliorer le revenu des agriculteurs en développant des techniques à la fois les plus économiques et les plus respectueuses de l'environnement (ex. : vulgarisation des techniques pour la valorisation des surfaces herbagères, animation de groupes d'atelier laitier...).

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

A leur demande, le GRDA apporte une assistance technique aux deux agriculteurs adhérents du cap Gris-nez.

Contact

Groupement régional de développement agricole

Maison syndicale, 3 rue de l'Eglise

62240 Desvres

tél. : 03 21 10 01 67

tél. : 03 21 87 59 38

Fiche acteur n°2 : Développement agricole d'Opale (DAO)

Présentation de la structure

Développement agricole d'Opale est une association de type loi 1901. Elle est créée en 1992 à l'initiative du District de Marquise afin de mettre en œuvre un plan de développement durable à l'échelle du canton. 18 exploitations s'engagent dans ce projet qui vise, en partant d'un diagnostic complet de chacune des exploitations, à promouvoir un développement qui prenne en considération de façon réaliste les préoccupations environnementales auxquelles sont confrontés les exploitants agricoles. Les vocations de l'association se sont élargies par la suite. Elle est aujourd'hui ouverte à l'ensemble des agriculteurs du canton. Ses principales missions sont les suivantes :

- information générale, animation (réunions thématiques, sessions de formation...) ;
- soutien à des projets collectifs (CTE collectif, vente directe de viande...) ;
- promotion d'actions en faveur de l'environnement (recyclage de déchets verts...).

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

DAO constitue à la fois une source d'information et un appui technique aux agriculteurs du cap Gris-nez.

Contact

Développement agricole d'Opale

Godefroy DUTERTRE

Communauté de communes de la terre des deux caps

avenue Beaupré

62250 Marquise

tél. : 03 21 87 57 57

fax : 03 21 87 04 05

Propriété foncière

Fiche acteur n°3 : le Conseil général du Pas-de-Calais

Présentation de la structure

Le Conseil général, composé de 77 élus, est une collectivité territoriale qui intervient dans des domaines très variés, définis par la loi :

- action sociale et solidarité départementale ;
- éducation (collèges notamment) ;
- environnement ;
- agriculture ;
- voirie départementale ;
- sport et culture.

Pour étudier les actions à entreprendre, le Conseil général désigne des commissions.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

Le Conseil général est membre du Comité de pilotage Natura 2000 du site NPC 005.

La politique Espaces naturels sensibles du Conseil général vise à acquérir une partie des espaces naturels du département pour préserver leur intérêt écologique mais aussi pour les rendre accessibles au grand public. Pour ces acquisitions foncières, le Conseil général dispose d'un droit de préemption. Sur le site NPC 005, le Conseil général est propriétaire de l'ancienne carrière du Phare. Il a également délégué son droit de préemption au Conservatoire du littoral pour que celui-ci puisse acquérir la motte du bourg, à peu près la moitié du cordon dunaire de la baie de Wissant et les falaises du Gris-nez. Deux gardes départementaux sont chargés de l'entretien et de la surveillance du site. Ces agents sont mis à disposition fonctionnelle du syndicat mixte Eden 62 qui assure la mise en œuvre des plans de gestion. Enfin, le Conseil général finance l'ensemble de la gestion des espaces naturels sensibles (sous cette appellation sont regroupés les espaces naturels départementaux et du Conservatoire du littoral) : subventions annuelles aux communes de Wissant et d'Audinghen, subventions à Eden 62 pour la rémunération et les moyens de fonctionnement des gardes.

Contact

Conseil général du Pas-de-Calais

Bureau de l'environnement

Denis DURBISE

58 boulevard Carnot

62000 Arras

tél. : 03 21 23 98 30

fax : 03 21 23 59 01

e-mail : durbise.denis@cg62.fr

Fiche acteur n°4 : le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL)

Présentation de la structure

Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres est un établissement public administratif chargé de mener la politique foncière nécessaire à la protection des sites naturels remarquables situés en bord de mer et sur les rives des lacs et plans d'eau d'une superficie égale ou supérieure à 1000 ha. Le Conservatoire dispose de trois procédures pour acquérir un terrain : soit à l'amiable (majorité des cas), soit par préemption dans des zones littorales définies par les départements, soit (rarement) par expropriation pour cause d'utilité publique. Une fois acquis, les terrains ne peuvent pas être revendus. La gestion des sites est ensuite confiée en priorité aux collectivités territoriales ou leur groupement. La gestion peut aussi être parfois confiée à des associations ou des agriculteurs. Dans le Pas-de-Calais, la gestion est assurée par le Conseil général avec l'aide des communes concernées et l'appui technique du syndicat mixte Eden 62. L'ouverture au public des sites s'effectue dans la limite compatible avec la préservation des sites et des espèces. Pour le Pas-de-Calais, la délégation Nord-Pas-de-Calais / Picardie a acquis, de 1976 à 2002, 2 453 ha sur 15 sites soit 30 km de linéaire côtier.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

Le Conservatoire est membre du Comité de pilotage Natura 2000 du site NPC 005.

Le Conservatoire est également le plus important propriétaire foncier sur le site NPC 005. La gestion technique des espaces naturels (dunes, marais et falaises) dont il est propriétaire est réalisée par Eden 62. Pour les terres agricoles qu'il possède, des conventions sont passées avec les agriculteurs pour les terres libres d'occupation. Les baux ruraux sont maintenus lors de l'acquisition des terres occupées.

Contact.

Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

Délégation Nord-Pas-de-Calais / Picardie

Etienne DUBAILLE

Le Riverside – Quai Giard

62930 Wimereux

tél. : 03 21 32 69 00

fax : 03 21 32 66 67

e-mail : e.dubaille@conservatoire-du-littoral.fr

Fiche acteur n° 5 : l'Association syndicale autorisée des propriétaires de dunes du Pas-de-Calais

Présentation de la structure

L'Association syndicale autorisée des propriétaires de dunes du Pas-de-Calais a été créée le 26 septembre 1946 par arrêté préfectoral et autorisée le 14 juin 1948. Son périmètre, défini dans l'arrêté préfectoral, couvre plus de 6 000 ha sur 19 communes de l'Authie à l'Aa. L'adhésion est obligatoire pour les propriétaires inclus dans le périmètre. Elle regroupe 130 propriétaires de droit public ou privé dont le plus important est le Conservatoire du littoral. L'Etat a transféré à l'Association la charge de la stabilisation des sables par la fixation des dunes. Pour cela, sans intervenir dans les choix d'aménagements particuliers, elle peut obliger le propriétaire de chez qui provient une menace d'envahissement par le sable, à effectuer les travaux utiles et nécessaires à la protection des terrains riverains.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

L'ASAPD est à la fois membre du Comité de pilotage Natura 2000 du site NPC 005 et de l'association Natura 2000-62. Elle intervient sur le site NPC 005 par l'intermédiaire des propriétaires de dunes qui sont membres de l'association : ils doivent s'assurer que les sables de leurs terrains sont stabilisés.

Contact

Association syndicale autorisée des propriétaires de dunes du Pas-de-Calais

Jean-Paul LACROIX

4 Rue Victor Hugo – BP 272

62204 Boulogne-sur-mer cedex

tél. : 03 21 30 36 11

fax : 03 21 87 38 85

Fiche acteur n° 6 : le Syndicat des propriétaires agricoles, exploitants et ruraux du Pas-de-Calais (SDPA 62)

Présentation de la structure

Le Syndicat des propriétaires agricoles, exploitants et ruraux du Pas-de-Calais est rattaché à la Fédération nationale de la propriété agricole, 31 Rue de Tournon, 75007 Paris. Il a pour but la promotion de la propriété rurale, la mise en valeur du patrimoine foncier, la défense des intérêts moraux et matériels des propriétaires et la coordination entre les propriétaires auprès des pouvoirs publics et des organisations ou institutions locales, départementales, régionales et nationales.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

Le SDPA 62 est membre du Comité de pilotage du site Natura 2000 NPC 005. Il intervient pour représenter les propriétaires et s'assurer que leurs droits et revenus sont respectés.

Contact

Syndicat des propriétaires agricoles, exploitants et ruraux du Pas-de-Calais

André BOUTOILLE

La Bien Assise

Chemin départemental 231

62340 Guînes

tél. : 03 21 35 20 77

fax : 03 21 36 79 20

Fiche acteur n° 7 : la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural Flandres-Artois (SAFER)

Présentation de la structure

La SAFER est une société anonyme à but non lucratif sous tutelle de l'Etat : elle dépend du Ministère des finances et du Ministère de l'agriculture et de la pêche. Dotée de moyens juridiques et financiers adaptés, la SAFER, premier acquéreur de terres en France, contribue efficacement à :

- installer des agriculteurs ;
- réinstaller les agriculteurs expropriés ou évincés ;
- transmettre et préserver les exploitations agricoles ;
- agrandir et restructurer les exploitations existantes ;
- apporter un concours technique aux collectivités dans leurs besoins de maîtrise foncière ;
- orienter certains biens pour favoriser le développement local et la protection de l'environnement.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

Opérateur foncier, la SAFER Flandres-Artois est une médiatrice entre les différents acteurs de la gestion de l'espace sur le site du cap Gris-nez.

Contact

SAFER Flandres-Artois

Gilles SPANNEUT

68 rue Jean Sans-Peur

BP 1296

59014 Lille cedex

tél. : 03 20 57 93 07

fax : 03 20 57 83 76

Fiche acteur n°8 : la 8^{ème} section de wateringues du Pas-de-Calais

Présentation de la structure

C'est en 1184 que Philippe d'Alsace, afin de coordonner et d'organiser de façon communautaire l'ouverture et la fermeture selon les marées du système de vannes dans les marais de Flandre, crée les wateringues, ou groupements de propriétaires, qui existent toujours aujourd'hui (le système de wateringues comprend 13 sections réparties sur 88 communes de la région). Ces groupements obligatoires étaient chargés de la régularisation du régime des eaux et de l'entretien des digues dans un même district maritime limité aux domaines d'un monastère ou contrôlant tout un polder. Supprimés à la Révolution française, ils sont rétablis en 1801.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

En période pluvieuse, les eaux superficielles qui arrivent dans le marais par l'intermédiaire des ruisseaux sont chargées de sédiments arrachés aux cultures du bassin versant. Ces alluvions sont à l'origine d'un atterrissement du marais d'où la nécessité de le curer : c'est le travail de la 8^{ème} section de wateringues.

Contact

8^{ème} section de wateringues du Pas-de-Calais

Monsieur COUSIN, Président

Ferme d'Inghen

62179 Tardinghen

tél. : 03 21 83 30 07

Monde de la chasse et de la pêche

Fiche acteur n°9 : la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais

Présentation de la structure

La Fédération départementale des chasseurs compte 1 450 affiliés dont 850 sociétés dites « communales de chasse ».

Ses principales missions sont :

- la représentation et la défense des 38 000 chasseurs du Pas-de-Calais ;
- le dénombrement et le suivi des espèces ;
- la police de la chasse (répression du braconnage...) ;
- la gestion des milieux (aide à la mise en place de jachères faune sauvage...) ;
- la prévention des dégâts de grand gibier et leur indemnisation ;
- la formation (préparation au permis de chasser...) ;
- la communication (journal fédéral, plaquettes techniques...).

Elle est organisée en deux services :

- service administratif et financier ;
- service technique.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

La Fédération est membre du Comité de pilotage Natura 2000 site du NPC 005. Elle est en outre chargée de l'étude cynégétique sur le site.

Contact

Fédération départementale des chasseurs du Pas-de-Calais

Hubert ANSELIN

31 rue Dommartin

62140 Tortefontaine

tél. : 03 21 86 86 31

fax : 03 21 86 39 03

Fiche acteur n°10 : le Groupement d'Intérêt Cynégétique des deux caps (GIC)

Présentation de la structure

Le GIC des deux caps est né de la volonté de chasseurs de la région de Marquise (canton de Marquise, Escalles, Bonningues-lès-Calais, Pihen-lès-Guînes, Hardinghen) d'implanter une population de faisans naturels sur le Site des caps. A sa création en mars 1999, cette association s'est appelée Protocoles faisans naturels de la région de Marquise. Elle n'a pris le nom de GIC des deux caps qu'en septembre 2001.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

Une surface de 6 000 ha était nécessaire pour réaliser cette opération. L'accord des propriétaires a été obtenu pour au moins 60 % des 25 000 ha. Un arrêté préfectoral a ensuite précisé que les poules faisanes ne devaient pas être tirées pendant cinq ans. Seuls les coqs peuvent l'être 10 jours par an. Durant trois ans, 5 500 faisandeaux ont été lâchés dans la nature. La lutte contre les prédateurs a été intensifiée. Des opérations de gestion (jachères faune sauvage...) ont été réalisées afin de rendre le territoire plus propice au développement de la population de faisans. Un recensement réalisé en mars 2002 laisse à penser que la population est comprise entre 3 000 et 4 000 individus, essentiellement sur les communes d'Audinghen, de Tardinghen et de Wissant : notons que c'est sur le territoire de ces communes que l'effort de réimplantation a été le plus important.

Contact

Jacques VERMOOTE
10 Rue de Ledquent
62250 Marquise
tél. : 03 21 92 88 57

Fiche acteur n°11 : Clotaire SEILLIER, représentant des pêcheurs à pied

Présentation de la structure

Au niveau de l'estran rocheux entre le noirda et le cap Gris-nez, deux concessions à plat ont été attribuées par les Affaires maritimes sur Audinghen : l'une juste au nord du noirda à M. SEILLIER et l'autre au niveau de la vierge à M. BOULANGER. Notons que d'autres concessions ont existé mais ne sont plus actuellement attribuées. Ces anciennes concessions sont intéressantes pour ces deux pêcheurs à pied : ils les utilisent quand les moules de leurs concessions respectives sont en phase de croissance. La majorité des particuliers qui pratique le ramassage des moules se concentre sur l'estran devant Audresselles. Ils ne sont pas très nombreux à emprunter la servitude littorale pour éviter d'avoir ensuite trop de marche à faire avec le produit de leur récolte.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

Les interventions de MM. SEILLIER et BOULANGER se limitent à l'exploitation de leurs concessions.

Contact

Clotaire SEILLIER
13 Impasse du 5 Juin
62126 Wimille
tél. : 03 21 32 50 72

Fiche acteur n°12 : le Comité local des pêches maritimes

Présentation de la structure

Le Comité local des pêches maritimes est une organisation interprofessionnelle sous tutelle de la Direction interdépartementale des affaires maritimes. Son domaine de compétence va du nord du Tréport au sud de Gravelines. Il regroupe les coopératives, l'armement et les mareyeurs. Il est relié au Comité régional des pêches lui-même en rapport avec le Comité national des pêches. Ses missions principales sont :

- de défendre les pêcheurs d'un point de vue socio-économique ;
- de contribuer à la connaissance scientifique des ressources halieutiques ;
- d'aider à la formation des pêcheurs ;
- de régler les conflits d'usage et d'intérêt (champs d'éoliennes off-shore, extraction de granulats...).

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

Le Comité local des pêches maritimes est membre du Comité de pilotage Natura 2000 du site NPC 005. Il représente les 70 bateaux susceptibles de pêcher en baie de Wissant entre 70 et 100 jours par an par l'intermédiaire de filets fixes. Le filet est généralement posé le soir pour 24 heures. Il est positionné avec des ancres. Cette pêche représente un tiers du temps de travail de ces bateaux d'une longueur maximum de 12 m pour un équipage de 3 à 4 hommes. Notons également qu'au pied du Gris-Nez existe un gisement de moules naturelles non exploité en raison de conflits d'usage entre pêcheurs de poissons et pêcheurs de moules. Sa non-exploitation contribue à l'expansion des populations d'étoiles de mer qui constituent des prédateurs pour les espèces de poissons (carlets, soles...) que l'on trouve en baie de Wissant.

La préoccupation actuelle du Comité local des pêches maritimes est liée au projet anglais d'extraction de granulats dans les zones de frayères du détroit du Pas-de-Calais. Ce projet met en péril les ressources halieutiques du détroit et par voie de conséquence l'intérêt de la baie de Wissant : elle constitue une zone de nurserie pour bon nombre de ces poissons.

Contact

Comité local des pêches maritimes

Thierry LEPRETRE

76 boulevard Gambetta

BP 454

62200 Boulogne-sur-mer

tél. : 03 21 31 62 39

fax : 03 21 83 47 94

Fiche acteur n°13 : la SCEA « Le bouchot des deux caps ».

Présentation de la structure

La SCEA « Le bouchot des deux caps » cogérée par trois mytiliculteurs (Tony BODART, Pierrick et Jacques GODEFROY), exploite des concessions de moules de bouchots en baie de Wissant. Celles-ci ont été concédées en 1987 par les Affaires maritimes. Elles s'étendent sur les communes d'Audinghen et de Tardinghen. Sur les 5 000 m de linéaires qui lui sont attribuées, 3 500 sont occupés à l'heure actuelle. Tous les 25 m, sont plantées deux lignes de pieux en bois exotique d'une longueur maximale de 100 m.

Les gisements du nord Gris-nez étant classé en B du point de vue de la qualité sanitaire, la production est écoulee après purification par le biais d'un établissement agréé. La SCEA souhaite exploiter une partie plus importante de sa concession sur Audinghen dans les années à venir : les vieux pieux seront remplacés pour passer de 2 300 pieux aujourd'hui à 4 à 6 000 pieux. A terme, l'objectif est de disposer de 14 000 pieux pour une production de 400 t / an. Les problèmes majeurs rencontrés sont : les estivants qui prélèvent illégalement des moules, la prédation par les goélands et les filets de pêche qui s'enroulent autour des pieux.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

Les interventions de la SCEA se limitent à l'exploitation de ses concessions.

Contact

Tony BODART
163 rue de Bretagne
62730 Marck

Monde associatif

Fiche acteur n°14 : la Coordination mammalogique du nord de la France (CMNF)

Présentation de la structure

La Coordination mammalogique du nord de la France est une association de type loi 1901 qui étudie et préserve les mammifères sauvages de la région Nord-Pas-de-Calais. Elle regroupe au sein de son réseau tous ceux qui s'intéressent à ces mammifères (scientifiques, naturalistes, enseignants ou passionnés) parallèlement à la réalisation de travaux d'étude, de protection et de sensibilisation avec une attention toute particulière pour le milieu scolaire.

La CMNF est constituée d'un comité d'administration de neuf membres. Elle compte deux permanents, un pour le groupe mammifères marins et un pour le groupe chauve-souris. Au total, la CMNF dénombre une cinquantaine de membres. Toutes les actions de la CMNF sont subventionnées par des organismes publics comme les conseils généraux ou le Conseil régional. A cela s'ajoutent les rapports effectués pour le compte d'institutions publiques ou semi-publiques.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

Dans le cadre de la rédaction du document d'objectifs, la CMNF s'occupe du suivi de trois espèces de mammifères marins répertoriées à l'annexe II de la directive Habitats : le Phoque gris, le Phoque veau marin et le Marsouin commun.

Contact

Coordination mammalogique du nord de la France, Groupe mammifères marins

Maison des associations

864 rue Robelin

62730 Hemmes de Marck

tél. / fax : 03 21 00 82 56

Perrine PRINZIVALLI : 06 81 08 04 55

e-mail : cmnf.mamarins@wanadoo.fr

Jacky KARPOUZOPOULOS

tél. : 03 28 27 56 47 ou 06 84 18 26 25

e-mail : jkarpouzopoulos@nordnet.fr

Fiche acteur n°15 : l'association Natura 2000-62

Présentation de la structure

L'association Natura 2000–62, association de type loi 1901, est une déclinaison départementale du Groupe des 9. Ces 9 structures nationales représentatives des acteurs du monde rural (agriculteurs, sylviculteurs, propriétaires ruraux, chasseurs et pêcheurs) ont élaboré une déclaration commune le 10 avril 1996 afin de proposer la mise en place d'une concertation pour l'application de la directive « Habitats, Faune, Flore », de réduire la surface des sites Natura 2000 et d'obtenir des réponses précises de la part du Ministère en charge de l'environnement à la question des financements des mesures de gestion conservatoire.

De la même manière dans le département du Pas-de-Calais, l'association Natura 2000–62 rassemble les acteurs du monde rural afin de veiller au maintien des activités socio-économiques ainsi qu'au respect du droit de propriété sur les sites Natura 2000.

Elle rassemble :

- la Chambre départementale d'agriculture du Pas-de-Calais ;
- le Centre régional de la propriété forestière Nord-Pas-de-Calais / Picardie ;
- la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) ;
- le Centre départemental des jeunes agriculteurs (CDJA) ;
- le Syndicat de la propriété agricole ;
- le Syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs du Pas-de-Calais ;
- la Fédération départementale des chasseurs du Pas-de-Calais ;
- le Syndicat des communes forestières du Pas-de-Calais ;
- l'Association syndicale autorisée des propriétaires de dunes du Pas-de-Calais ;
- la Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

Après avoir contribué à la définition du périmètre du site NPC 005, l'Association Natura 2000-62 est maintenant membre du Comité de pilotage.

Contact

association Natura 2000-62

M. le Président

Chambre départementale d'agriculture du Pas-de-Calais

56 avenue Roger Salengro

62223 Saint-Laurent-Blangy

Tél. : 03 21 60 57 57

Fax : 03 21 60 57 85

Fiche acteur n°16 : le Comité départemental de randonnée pédestre (CDRP)

Présentation de la structure

Le Comité départemental de randonnée pédestre est une association loi 1901.

Ses missions sont :

- la création et la gestion d'itinéraires de randonnée ;
- la défense des sentiers et des chemins par le biais du Plan départemental d'itinéraires de promenades et randonnées (PDIPR via le bureau de l'environnement du Conseil général) ;
- la promotion des chemins agréés par le biais de topo-guides et de plaquettes ;
- l'animation par le développement de la vie associative à tous les niveaux.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

Sur le site NPC 005, le Comité intervient pour le balisage (avec l'aide notamment de Rivages propres) ou pour accorder l'agrément des sentiers de petites randonnées.

Contact

Comité départemental de randonnée pédestre

Philippe COLLE

Maison des sports du Pas-de-Calais

9 rue Jean Bart

62134 Angres

tél. / fax : 03 21 72 67 33

e-mail : CDrandopedestre62@hotmail.com

Fiche acteur n°17 : le Comité départemental de tourisme équestre (CDTE)

Présentation de la structure

Le Comité départemental de tourisme équestre est la structure déconcentrée du Comité national de tourisme équestre. Ses principales missions sont les suivantes :

- développer la pratique du tourisme équestre et participer aux activités de formation, d'animation et de compétition qui lui sont liés ;
- la défense des chemins et sentiers et de leur libre utilisation, la création d'itinéraires de randonnée équestre et de relais d'étape ;
- orienter et coordonner l'activité des centres de tourisme équestre ;
- développer des actions en faveur de l'environnement ;
- participer au développement économique et touristique.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

Le CDTE a en charge un sentier de randonnée équestre (le circuit des deux caps) qui traverse le site NPC 005 au niveau du Domaine public maritime de la baie de Wissant.

Contact

Comité départemental de tourisme équestre

Guy BATTEUR

78 boulevard Jean Moulin

62400 Béthune

tél. : 03 21 57 32 97

e-mail : guy.batteur@free.fr

Fiche acteur n°18 : l'Association wissantaise pour enfants (AWPE)

Présentation de la structure

L'AWPE est une association régie par la loi 1901 créée en 1993. Elle est agréée Jeunesse et Sports et affiliée à la Fédération française de char à voile. La pratique du char à voile en baie de Wissant par le biais de cette association touche 3 000 à 4 000 personnes par an, essentiellement de mars à octobre. En comparaison, les particuliers propriétaires de leur char sont peu nombreux à pratiquer ce sport dans la baie.

Intervention de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

En période estivale, la pratique du char à voile est interdite dans la zone de baignade. Celle-ci, comprise entre les limites sud et nord de la digue, est matérialisée par des bouées. La pratique du char à voile est concentrée entre la limite nord de la digue et la limite communale Wissant / Escalles. Les éventuels conflits d'usage sur le secteur de Tardinghen entre des chars à voile et le mytiliculteur sont liés à des particuliers propriétaires de leur char à voile.

Contact

Association wissantaise pour enfants

Stéphane CARDON

villa Blanche Dune

rue Arlette David

62179 Wissant

tél. : 03 21 85 86 78

Fiche acteur n°19 : la Commission Nord-Pas-de-Calais de biologie subaquatique

Présentation de la structure

La Commission Nord-Pas-de-Calais de biologie subaquatique appartient à la Fédération française d'études et de sports sous-marins. Elle regroupe des plongeurs qualifiés s'intéressant au monde vivant sous-marin.

Les activités sont de divers ordres :

- formation de plongeurs à la biologie sous-marine afin d'accroître chez eux les connaissances permettant de mieux prendre en compte la diversité et la fragilité du patrimoine biologique sous-marin ;
- suivi des principales espèces animales (surtout) et végétales (occasionnellement) du littoral ;
- couverture photographique de ces espèces.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

Les activités de la Commission Nord-Pas-de-Calais de biologie subaquatique à proximité du cap Gris nez sont relativement ponctuelles et réduites. Chaque année, suivant les possibilités offertes par la météorologie, sont prévues 2 ou 3 sorties plongée comprenant une quinzaine de personnes. Le départ en plongée se fait de la côte, et non pas d'un bateau, au moment de l'étalement, c'est-à-dire au moment où les courants de marées sont nuls ou faibles.

Contact

Vincent MARAN

13 bis rue de la Bourrelière

59551 Tourmignies

tél. : 03 20 71 81 53

e-mail : vincent.maran@ac-lille.fr

Fiche acteur n°20 : l'association Histopale

Présentation de la structure

L'association Histopale est une association de type loi 1901 créée en décembre 2000. Elle est composée de neuf membres. Elle rassemble des personnes à la fois passionnées d'histoire locale et d'informatique. Son objectif initial est de mettre à la disposition du grand public tous les éléments du patrimoine historique de Marquise et de ses environs. Les informations sont disponibles sur un site internet.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

Une convention est passée entre le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et l'association Histopale : celle-ci doit réaliser une étude de la gestion passée de l'espace du site NPC 005. Elle sera une contribution à la rédaction du chapitre du document d'objectifs consacré aux modifications historiques du site depuis 150 ans environ jusque dans les années 1980. Ce chapitre du document d'objectifs permettra de mieux comprendre en quoi la gestion passée de cet espace a contribué à façonner la valeur écologique et paysagère du futur site Natura 2000.

Contact

Joël LOBEZ

19 rue Pasteur

62720 Rinxent

tél. : 03 21 87 13 38

e-mail : zebol@wanadoo.fr

Fiche acteur n°21 : l'association des amis de Wissant

Présentation de la structure

L'association des amis de Wissant est une association de type loi 1901 créée afin de grouper les propriétaires de Wissant pour qu'ils puissent mieux se connaître et défendre leurs droits et leurs intérêts auprès de tous pouvoirs publics ou privés. Elle compte entre 250 et 300 adhérents. Sa mission initiale lors de sa création en 1958 était de désensabler la digue et les rues avoisinantes.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

L'association des amis de Wissant est aujourd'hui associée, en relation avec la commune, au projet de lutte contre l'érosion marine en baie de Wissant menée par le SMCO, le SMBC et Environnement littoral et marin pour faire valoir l'avis des propriétaires des maisons situées dans le lotissement derrière la dune d'aval.

Contact :

Association des amis de Wissant

M. ADMOND

5 rue des Guillemots

62179 Wissant

tél. : 03 21 35 91 45

**Fiche acteur n°22 : la Fédération régionale pour la culture et le patrimoine maritimes (FRCPM)
et l'association « Flobart des deux caps »**

Présentation de la structure

Fondée en 1986, la FRCPM est une association au service de ses différents membres, à savoir, des associations (une quarantaine), des musées et des particuliers soucieux de protéger et valoriser la culture maritime de leur littoral. Elle est animée par un conseil d'administration de 15 membres représentatifs de tout le littoral, assisté de 6 permanents. Au cours de ces années, la fédération a réalisé ou soutenu des actions d'inventaire, mené des opérations de sauvetage ou de reconstruction de bateaux traditionnels. Elle a favorisé le développement de plusieurs musées et manifestations maritimes comme la fête du flobart de Wissant ou la fête du crabe d'Audresselles.

L'Association Flobart des deux caps est née en 1999. Elle est composée d'environ 30 membres issus des communes d'Audresselles, d'Audinghen, de Tardinghen, de Wissant et d'Ambleteuse. Elle s'occupe entre autres de la sauvegarde de bateaux, de techniques de pêche ou de la mémoire des marins. La reconstruction d'un flobart à voile est en prévision : il deviendra peut-être un outil de découverte du Site des Deux Caps. L'association participe également à des événements festifs. Notons pour finir qu'elle s'investit aussi dans un projet privé de conservatoire du flobart en lien avec la FRCPM.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

La FRCPM n'intervient qu'indirectement sur le site par le biais de l'association Flobart des deux caps. Celle-ci organise la fête du flobart chaque année à la fin du mois d'août à Wissant. A cette occasion, elle intervient sur l'estran sableux devant la commune de Wissant.

Contacts

FRCPM

Yann GOBERT

Musée du moulin

62179 Wissant

tél. : 03 21 82 58 65

fax : 03 21 85 48 10

e-mail : frcpm@free.fr

Association Flobart des deux caps

M. GUENNOG

Musée du moulin

62179 Wissant

Fiche acteur n°23 : l'Association pour la sauvegarde du marais et de la dune d'aval (ASMADA)

Présentation de la structure

L'ASMADA a été créée en 1985 à l'initiative de la commune de Wissant, du Conservatoire du littoral et d'Espace naturel régional afin de louer les baux de chasse sur la dune d'aval et le marais de Tardingenhen. Cette acquisition de la maîtrise foncière totale des terrains était nécessaire pour résoudre le problème d'ensablement du lotissement de la dune d'aval. Cette association compte une soixantaine d'adhérents. Notons que l'ASMADA est également agréée au titre de la protection de la nature pour le Site des deux caps.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

L'ASMADA intervient directement dans la gestion du site en mettant à la disposition d'Eden 62 son matériel (tracteur notamment) et son personnel : elle accueille en effet des personnes sous différents contrats (TUC, CES...) pour travailler à l'entretien du site. De plus, le bétail qui permet d'entretenir le marais arrière-dunaire par pâturage extensif, est sa propriété. L'ASMADA a en outre une fonction d'accueil du public sur le site en complément des actions organisées par Eden 62 dans le domaine de l'animation nature.

Contact

ASMADA

Olivier BEAULIEU

Le petit phare

62179 Tardingenhen

tél. : 03 21 83 09 59

Fiche acteur n°24 : la fédération régionale Nord Nature

Présentation de la structure

Nord Nature est la fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement de la région Nord-Pas-de-Calais. Créée en 1970, elle est une association loi 1901 à but non lucratif. Elle regroupe aujourd'hui plus de cinquante structures locales ou régionales, générales ou spécialisées et elle représente environ 3 500 membres. Nord Nature cherche à promouvoir un développement durable de la région Nord-Pas-de-Calais par l'intermédiaire de nombreuses actions : sorties guidées, conférences, expositions, interventions en milieu scolaire, revue...

Si nécessaire, Nord Nature mène aussi des interventions juridiques dans l'intérêt général.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

La fédération Nord Nature est membre du Comité de pilotage Natura 2000 du site NPC 005.

Contact

Fédération Nord Nature

Xavier DEWALLE

Maison de la nature et de l'environnement

23 rue Gosselet

59000 Lille

tél. : 03 20 88 49 33

fax : 03 20 97 73 81

Fiche acteur n° 25 : l'Association pour l'amélioration de l'environnement dans le pays de Marquise (AAEPM)

Présentation de la structure

L'AAEPM a été créée en 1992 à l'initiative d'élus du canton de Marquise. Elle a trois objectifs :

- l'emploi et la réinsertion sociale des personnes en situation de chômage prolongé ;
- la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie ;
- la formation en entretien des espaces naturels.

L'AAEPM accueille une vingtaine de personnes sous contrat emploi solidarité pour effectuer des travaux divers essentiellement sur les communes du canton : plantations, débroussaillage, élagage, nettoyage de plages, résorption de décharges sauvages, entretien de sentiers, etc.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

L'AAEPM effectue parfois, à la demande des communes, le nettoyage du sentier des douaniers et de l'estran. Notons également que l'association est intervenue lors du remodelage de la dune d'Aval (1993-1994) et l'aménagement de sentiers de randonnée au niveau des falaises du cap Gris-nez.

Contact

AAEPM

Pascal FRESCH

Mairie de Marquise

4 place Louis le Sénéchal

62250 Marquise

tél. : 03 21 32 58 43

fax : 03 21 33 26 84

Fiche acteur n°26 : l'association Rivages propres

Présentation de la structure

Créée en 1991, l'association Rivages propres a un effectif d'environ 60 personnes. Elle a pour objet la réalisation de travaux dans le domaine de l'environnement par des méthodes douces sur un marché non concurrentiel et l'insertion professionnelle de personnes en difficulté. Les domaines d'intervention sont variés : ouverture et entretien de sentiers de randonnée, entretien de cours d'eau, gestion d'espaces naturels, enlèvement de macro-déchets sur le littoral, etc.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

En 1995, l'association s'est vue confier par le Conseil régional Nord-Pas-de-Calais une mission de réfection du sentier des douaniers de Oye-Plage à Berck-sur-mer. Elle est actuellement chargée du balisage du GR littoral pour le compte du Comité départemental de randonnée pédestre. Ponctuellement, le SMBC demande à l'association de réaliser des travaux sur la servitude littorale.

Contact.

Association Rivages propres

Delphine CLERMONT

66 rue Bon Secours

62126 Wimille

tél. : 03 21 33 87 59

fax : 03 21 10 89 63

e-mail : rivages.propres@wanadoo.fr

Elus

Fiche acteur n°27 : la Communauté de communes de la terre des deux caps

Présentation de la structure

La Communauté de communes de la terre des deux caps, appelée anciennement district de Marquise, est située entre Boulogne-sur-mer et Calais. Elle regroupe 21 communes qui composent le canton de Marquise. Dotées d'une fiscalité propre (son budget provient des impôts locaux), les communes ont confié à la communauté de communes les compétences suivantes :

- traitement et enlèvement des ordures ménagères ;
- services incendie et secours ;
- économie ;
- urbanisme et aménagement rural.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

Les quatre communes du site appartiennent à la Communauté de communes de la terre des deux caps.

Contact

Communauté de communes de la terre des deux caps

Dominique LANNON

Avenue de Beaupré

62250 Marquise

tél. : 03 21 87 57 57

fax : 03 21 87 04 05

Fiche acteur n°28 : le Syndicat mixte de la Côte d'Opale (SMCO)

Présentation de la structure

Issu du Syndicat d'études Calais Dunkerque (1973), élargi au Boulonnais sous l'appellation Syndicat mixte du littoral (1994), c'est en 1996 que le SMCO voit le jour sous son appellation actuelle. Il réunit aujourd'hui les 16 principales structures intercommunales : Communauté urbaine de Dunkerque, communautés d'agglomérations de Calais, Boulogne et Saint-Omer, les chambres de commerce et d'industrie de Boulogne, Calais, Dunkerque et Saint-Omer, les chambres d'agriculture du Nord et du Pas-de-Calais, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et l'Université du littoral Côte d'Opale. Le SMCO se place comme un outil politique à la fois fédérateur d'intercommunalités et catalyseur des projets les plus porteurs pour l'avenir de la Côte d'Opale. Il a pour vocation d'impulser les évolutions territoriales, d'harmoniser et de valoriser les actions et stratégies des territoires, de regrouper les investissements en plaçant le développement soutenable comme principe directeur à l'ensemble de ses actions. Le SMCO permet à la Côte d'Opale de parler d'une seule voix face aux enjeux qui concernent l'ensemble de cette zone côtière.

- 110 élus locaux et consulaires ;
- 7 groupes de travail thématiques : économie, transport, enseignement supérieur et recherche, nouvelles technologies de l'information et de la communication, politique de l'eau et trait de côte, santé, sport ;
- un réseau de techniciens dans les différents domaines du développement et de l'aménagement du littoral.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

Le SMCO est impliqué dans l'Opération grand site national des deux caps qui inclue le périmètre du site NPC 005 Natura 2000.

Contact

SMCO

Siège social : Hôtel de Ville de Calais

Place du Soldat Inconnu

62100 Calais

Présidence : Hôtel Communautaire

Michel DELEBARRE

Pertuis de la Marine – BP5/530

59386 Dunkerque cedex 1

tél. : 03 28 51 80 90

fax : 03 28 51 80 97

Fiche acteur n°29 : le Conseil régional Nord-Pas-de-Calais

Présentation de la structure

A l'issue des élections régionales, le 15/03/98, 113 conseillers régionaux composent l'assemblée régionale du Nord-Pas-de-Calais. Ils se répartissent en groupes politiques. La séance plénière, qui réunit l'ensemble de l'assemblée, fait des choix pour la région en fonction des initiatives qu'elle entend soutenir et des compétences voulues par la loi. On peut distinguer deux blocs de responsabilité :

- éducation et formation des hommes : construction et rénovation des lycées et collèges, entretien, équipement et fonctionnement, formation professionnelle et apprentissage ;
- aménagement du territoire : planification et développement économique, transports et infrastructures, urbanisme et logement, environnement, culture et recherche, action sociale et santé.

Pour organiser ses travaux, l'assemblée régionale s'appuie sur une commission permanente et des commissions thématiques. La mise en œuvre du Natura 2000 est traitée en C7 (Aménagement du territoire et développement durable).

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

Le Conseil régional est membre du Comité de pilotage Natura 2000 du site NPC 005.

Contact

Conseil régional Nord-Pas-de-Calais

Direction de l'environnement

Hugo FOURDIN

Hôtel de Région, Centre Rihour

59555 Lille cedex

tél. : 03 28 82 74 21

fax : 03 28 82 74 05

e-mail : h.fourdin@cr-npdc

Fiche acteur n°30 : l'Association des maires du Pas-de-Calais

Présentation de la structure

L'Association des maires du Pas-de-Calais, association de type loi 1901, est la représentation départementale de l'Association nationale des maires de France. Les communes adhèrent de manière volontaire. Cette association sert de relais d'information entre l'association nationale et les maires et présidents de structures intercommunales du département. Elle leur apporte l'information dont ils ont besoin concernant leurs domaines de compétence : économie, social, culturel, enseignement, environnement...

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

L'Association des maires du Pas-de-Calais est membre du Comité de pilotage Natura 2000 du site NPC 005.

Contact.

Association des maires du Pas-de-Calais

Géraldine FURET

20 rue Ferdinand Buisson

62000 Arras

tél. : 03 21 71 01 81

fax : 03 21 71 12 54

Services de l'Etat

Fiche acteur n°31 : la Sous-Préfecture de Boulogne-sur-mer

Présentation de la structure

La Sous-Préfecture coordonne l'action de l'Etat dans l'arrondissement. Elle est donc amenée à assurer de nombreuses missions dont les principales sont :

- la mise en œuvre des politiques gouvernementales ;
- l'ordre public et la sécurité civile ;
- l'application des réglementations, la délivrance de titres ;
- le contrôle des actes des collectivités territoriales, le conseil aux élus ;
- la coordination des services déconcentrés de l'Etat ;
- la participation à la vie économique du territoire ;
- la lutte contre l'exclusion.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer représente Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais qui préside le Comité de pilotage Natura 2000 du site NPC 005.

Contact

Sous-Préfecture de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer

Rolande DELAVIER

131 Grande Rue

62200 Boulogne-sur-Mer

tél. : 03 21 99 49 11

fax : 03 21 99 49 50

Fiche acteur n°32 : l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)

Présentation de la structure

La loi chasse du 26 juillet 2000 confirme l'ONCFS comme l'établissement public en charge de la connaissance de la faune sauvage et ses habitats et de la chasse. Les principales missions de l'ONCFS sont :

- la surveillance de la faune sauvage et de l'environnement et la police de la chasse par les gardes nationaux de la chasse et de la faune sauvage ;
- l'appui technique auprès des administrations et des acteurs du développement rural pour l'évaluation de la faune sauvage, le suivi de sa gestion, la validation des documents de gestion et l'adoption des mesures réglementaires permettant une meilleure prise en compte de la faune dans les politiques publiques ;
- la réalisation d'études, de recherches et d'expérimentations sur la conservation, la restauration et la gestion de la faune sauvage et ses habitats tant sur le plan national qu'international.

Des services départementaux assurent les différentes missions de l'établissement.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

Sur le cap Gris-Nez, les gardes nationaux veillent à l'application de la réglementation et au suivi de la faune sauvage : prévention, recherche et constatation des infractions, lutte contre le braconnage, contrôle et régulation d'animaux indésirables...

Contact

Office national de la chasse et de la faune sauvage

Gilles BERNARD

7 rue du Mont

BP 11

62134 Bergueneuse

tél. : 03 21 04 58 28

fax : 03 21 41 27 93

Fiche acteur n°33 : la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF)

Présentation de la structure

La DDAF est un service déconcentré du Ministère de l'agriculture et de la pêche. L'antenne de Boulogne-sur-mer a en charge la partie ouest du département.

Ses principales missions régaliennes sont :

- l'instruction des aides à l'investissement forestier ;
- le contrôle de la forêt privée par le biais de ses plans simples de gestion ;
- l'instruction des dossiers de défrichement ;
- la délivrance de certificats pour l'impôt sur la fortune.

En matière d'environnement, la DDAF est notamment sollicitée pour :

- la mise en cohérence des POS avec la loi Littoral ;
- les plantations dans le cadre des remembrements ;
- Natura 2000 ;
- le plan paysager du bassin carrier de Marquise ;
- le développement des infrastructures ;
- les plans de chasse du chevreuil.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

La DDAF est avec la DIREN le service de l'Etat en charge du dossier. Elle est à ce titre membre du Comité de pilotage Natura 2000 du site NPC 005.

Contact

Direction départementale de l'agriculture et de la forêt

Philippe MASSET

24 rue Désille

BP 763

62321 Boulogne-sur-mer

tél. : 03 21 99 22 99

fax : 03 21 99 22 96

e-mail : philippe.masset@agriculture.gouv.fr

Fiche acteur n°34 : la Direction départementale de l'équipement (DDE)

Présentation de la structure

La Direction départementale de l'équipement est un service déconcentré du Ministère de l'équipement, du logement et des transports. La subdivision de Boulogne-sur-mer dépend de l'arrondissement du littoral. Elle s'occupe de la maîtrise d'œuvre de projets d'aménagement (lotissements, terrains de camping...) pour les collectivités territoriales. Ce service est également mis à disposition des collectivités dotées d'un plan local d'urbanisme (PLU) approuvé pour l'instruction des demandes d'occupation de sol. Elle intervient en tant que représentant de l'Etat pour les communes ne disposant pas d'un PLU.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura2000

L'élaboration des PLU des communes du cap Gris-nez est du ressort de la Communauté de communes de la terre des deux caps. L'arrondissement du littoral peut être mis à disposition de la Communauté de communes pour suivre l'étude des évolutions des PLU des communes du cap Gris-nez, et la subdivision de Boulogne-sur-mer pour sa mise en application.

Contact

Direction départementale de l'équipement

Gérard FACQ

178 rue Faidherbe

62200 Boulogne-sur-mer

tél. : 03 21 30 08 55

fax : 03 21 30 90 70

Fiche acteur n°35 : la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS)

Présentation de la structure

La Direction départementale des affaires sanitaires et sociales est un service déconcentré du Ministère de la santé. Ses missions s'articulent autour de trois pôles :

- pôle Ressources, communication, logistique, professions de santé ;
- pôle Lutte contre les exclusions ;
- pôle Santé publique.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

Au sein du pôle Santé publique, le service Santé environnement effectue un suivi des trois zones de baignade comprises dans le périmètre du site NPC 005 : Audresselles, Audinghen, Wissant centre. Entre le 01/06 au 30/09, un prélèvement par semaine est effectué par l'Institut Pasteur qui le facture ensuite aux communes concernées. Des prélèvements sont également réalisées, mais de façon moins fréquente, sur Tardinghen et Wissant Strouanne à la demande de l'Agence de l'eau. C'est elle qui règle le coût de ces prélèvements à l'Institut Pasteur.

Contact.

Direction départementale des affaires sanitaires et sociales

M. AUDEGOND, service Santé environnement

14 voie Bossuet

62016 Arras cedex

tél. : 03 21 60 30 30

fax : 03 21 60 30 04

Fiche acteur n°36 : la Direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS)

Présentation de la structure

La Direction départementale de la jeunesse et des sports est un service déconcentré du Ministère de la jeunesse et des sports.

Ses principales missions :

- formation aux métiers du sport et de l'animation ;
- conseils et contrôle :
 - en matière de réglementation des centres de loisirs et de vacances, des établissements d'activités physiques et sportives,
 - en matière d'organisation de manifestations sur la voie publique ;
- conseils et aide à la réalisation d'équipements ;
- conseils techniques et soutien financier dans la mise en œuvre de projets locaux et départementaux d'animation et de développement ;
- aide à la création et au suivi d'emplois sportifs et socio-éducatifs.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

La DDJS a permis d'identifier les établissements où s'exercent des activités sportives sur le périmètre du site NPC 005.

Contact

Direction départementale de la jeunesse et des sports

Estelle LEPRETRE

8 voie Bossuet

62033 Arras cedex

tél. : 03 21 23 87 87

fax : 03 21 71 19 70

e-mail : estelle.lepretre@jeunesse-sports.gouv.fr

Fiche acteur n°37 : la Direction régionale de l'environnement Nord-Pas-de-Calais (DIREN)

Présentation de la structure

La Direction régionale de l'environnement est un service déconcentré du Ministère de l'écologie et du développement durable. Placée sous l'autorité des préfets, elle veille au respect et à l'application des conventions, directives et réglementations nationales et internationales (code de l'environnement, directives européennes, accords internationaux).

Elle conduit des politiques en faveur de l'environnement et concourt à son intégration dans toutes les autres politiques.

Elle assure ses missions au coeur du service public de l'environnement dans les départements, la région, le bassin Artois-Picardie et le district hydrographique international de l'Escaut.

Elle encadre l'action publique liée aux risques naturels et veille à l'application des politiques, engagements européens et réglementations relatifs à l'eau, la protection de la nature et les paysages.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

La DIREN est avec la DDAF le service de l'Etat en charge du dossier. Elle est également maître d'ouvrage pour la rédaction du document d'objectifs du site NPC 005 et membre du Comité de pilotage.

Contacts

Direction régionale de l'environnement

Françoise DU BOIS et Isabelle DORESSE

107 boulevard de la Liberté

59041 Lille cedex

tél. : 03 59 57 83 83

fax : 03 59 57 83 00

e-mails :

francoise.dubois@npdc.ecologie.gouv.fr

isabelle.doresse@npdc.ecologie.gouv.fr

Fiche acteur n°38 : la Direction interdépartementale des affaires maritimes du Pas-de-Calais et de la Somme

Présentation de la structure

La Direction interdépartementale du Pas-de-Calais et de la Somme est un service déconcentré à la fois du Ministère de l'Équipement, des Transports, du Tourisme et de la Mer et du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. L'administrateur des Affaires maritimes est aussi le représentant local du Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord. Localisé à Boulogne-sur-mer, la Direction interdépartementale est notamment en charge de la gestion des navires, des marins, des activités de transport maritime et de navigation, de la plaisance et plus généralement du littoral dans les affaires concernant la pêche en mer et à pied, à titre professionnel ou de loisir, la conchyliculture, la chasse maritime, la sécurité maritime et les loisirs nautiques. Au niveau répressif et juridictionnel, elle a en charge la police des pêches maritimes et des cultures marines, la police de la navigation, des pollutions marines et des épaves maritimes, ainsi que la police des eaux conchyliques. Elle instruit les enquêtes nautiques, poursuit les infractions maritimes et réunit en son sein le tribunal maritime et de la navigation. Notons qu'elle est également responsable de l'enseignement maritime (lycée maritime du Portel) et de l'application des politiques économiques des deux ministères de rattachement qu'il s'agisse des transports maritimes, de l'activité de plaisance ou de la pêche et de la conchyliculture qui constituent des secteurs essentiels de préoccupation en raison de leur importance sur le plan local.

Le centre de sécurité des navires, service spécialisé, assure le contrôle et l'inspection des navires qu'il s'agisse des navires français mais aussi étrangers au titre des conventions internationales applicables par l'État du port.

Au Gris-Nez, le Centre Régional Opérationnel de Sauvetage et de Surveillance en mer, autre service spécialisé des Affaires Maritimes, assure le contrôle du trafic maritime dans le détroit du Pas-de-Calais, le sauvetage et la coordination de l'action de l'État en mer.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

La Direction interdépartementale des affaires maritimes est membre du Comité de pilotage Natura 2000 site du NPC 005. Elle intervient à plusieurs titres sur le périmètre du site NPC 005. Elle doit gérer et contrôler :

- la pêche en mer (chalutage dans les 3 miles) ;
- la pêche à pied professionnelle ou de loisir, la pose de filets fixes sur l'estran ;
- les concessions de cultures marines ;
- la chasse maritime ;
- la navigation, la plaisance (voile, jet-ski), la sécurité des loisirs nautiques et les manifestations nautiques.

Elle représente aussi le Préfet Maritime, autorité compétente en mer.

Contact

Direction interdépartementale des affaires maritimes du Pas-de-Calais et de la Somme

Catherine BOITTELLE

92 Quai Gambetta

BP 629

62200 Boulogne-sur-mer

tél. : 03 21 30 87 14 ou 87 27

fax : 03 21 30 08 23

e-mail : catherine.boittelle@equipement.gouv.fr

Fiche acteur n°39 : le Service maritime des ports de Boulogne-sur-mer et de Calais (SMBC)

Présentation de la structure

Le SMBC est un service spécialisé de l'Etat dans le département du Pas-de-Calais.

Ses principales missions sont les suivantes :

- gestion des ports de Boulogne-sur-mer et Calais ;
- gestion technique et administrative du port départemental d'Etaples, pour le compte du Conseil général ;
- gestion du DPM ;
- signalisation portuaire et maritime ;
- dragage et hydrographie ;
- aménagement et mise en valeur du littoral ;
- lutte contre la pollution ;
- police et contrôle des eaux marines.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

Le SMBC est membre du Comité de pilotage Natura 2000 du site NPC 005. Le SMBC s'occupe de la signalétique destinée à informer le grand public sur les risques d'éboulement en bord de falaise. Le SMBC a également en charge le recensement des servitudes de passage et l'évaluation de l'état technique des terrains. Cet état des lieux sera suivi d'une proposition de recul du sentier des douaniers pour anticiper le phénomène d'érosion des falaises. Il peut d'ores et déjà interdire le passage sur les secteurs où des fissures importantes ont été décelées. Il surveille aussi la stabilité des maisons situées sur des corniches. Le SMBC a part ailleurs contribué à la reconstruction de la digue de Wissant.

Contact

SMBC

Bruno BRAZIER

96 boulevard Gambetta

62321 Boulogne-sur-mer cedex

tél. : 03 21 10 35 00

fax : 03 21 83 42 76

Fiche acteur n°40 : la Délégation régionale au tourisme (DRT)

Présentation de la structure

La Délégation régionale au tourisme dépend du Secrétariat d'Etat au tourisme. Son ministère de tutelle est celui de l'Equipeement, du logement et des transports. Ses grandes missions sont :

- la mise en œuvre du Contrat de plan Etat-Région dans le domaine du tourisme ;
- la recherche de financements européens pour le développement de projets touristiques régionaux ;
- l'application de la législation relative aux activités touristiques.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

La promotion de la région Nord-Pas-de-Calais s'appuie notamment sur son patrimoine naturel. Pour la Côte d'Opale, le Site des caps constitue l'un des secteurs les plus attractifs. La création du site NPC 005 Natura 2000 constitue un atout pour assurer la conservation de ce patrimoine. Les offices de tourisme de Wissant, Ambleteuse et Marquise doivent donc pour cette raison être associés à la démarche de communication qui entoure la création du site Natura 2000.

Contact

Délégation régionale au tourisme

Nathalie THIEULEUX

Centre République, 75 rue Gambetta

59000 Lille

tél. : 03 20 54 77 66

fax : 03 20 54 36 40

Conseils scientifiques

Fiche acteur n°41 : le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN)

Présentation de la structure

Le CSRPN est composé de spécialistes reconnus pour leurs compétences scientifiques et leur connaissance du patrimoine naturel régional. Il peut être consulté dans tous les domaines concernant le patrimoine naturel et sa protection dans la région Nord-Pas-de-Calais. Les membres du CSRPN sont nommés pour cinq ans, renouvelables. Ils élisent un(e) président(e). Le secrétariat du CSRPN est assuré par la DIREN.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

Le CSRPN est membre du Comité de pilotage Natura 2000 du site NPC 005.

Contact

Françoise DUHAMEL

CRP / CBNB

Hameau de Haendries

59270 Bailleul

tél. : 03 28 49 00 83

fax : 03 28 49 09 27

Fiche acteur n°42 : le Conseil scientifique de l'environnement Nord-Pas-de-Calais (CSENPC)

Présentation de la structure

Le Conseil scientifique de l'environnement Nord-Pas-de-Calais sous sa forme actuelle a été créé en 1993 suite à la disparition du précédent Conseil scientifique régional né en 1983 et à la mise en place par l'Etat du CSRPN. La volonté de ces scientifiques du CSRPN de continuer à coopérer avec les membres non désignés, dans un cadre pluridisciplinaire prenant en compte l'environnement au sens large, a donc suscité la création d'une association loi 1901. Le CSENPC a pour principaux objectifs :

- d'assister bénévolement par des avis ou des expertises relevant du domaine de l'environnement au sens large les collectivités territoriales, les organismes publics ou parapublics et les associations des départements du Nord et du Pas-de-Calais ;
- d'initier des réflexions novatrices dans les deux départements et de les accompagner ;
- de contribuer à la formation et à l'information, promouvoir les échanges entre les différentes échelles de décision ou d'action concernées par l'environnement.

Interventions de la structure sur le site.

Le CSENPC est l'organe scientifique du Parc naturel régional, coopérateur dans la rédaction du document d'objectifs Natura 2000 du site NPC 005.

Contact.

Conseil scientifique de l'environnement Nord-Pas-de-Calais

Sonia JUMELIN

BP 216

59006 Lille cedex

tél. / fax : 03 20 12 89 18

Organismes d'études

Fiche acteur n°43 : l'Université des sciences et technologies de Lille (USTL), Station marine de Wimereux

Présentation de la structure

La Station marine de Wimereux est un département de l'Université des sciences et technologies de Lille : elle est rattachée au Réseau national des stations marines de l'Institut national des sciences de l'univers (Centre national de recherche scientifique et Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la technologie). Elle a été créée en 1980. Elle pérennise l'existence de laboratoires marins universitaires sur le littoral boulonnais depuis 1874.

La SMW a quatre missions : la recherche, l'enseignement supérieur, l'accueil d'étudiants et de chercheurs et l'observation des écosystèmes littoraux et côtiers. Les recherches actuelles sont réalisées dans le cadre de l'UPRES A ELICO (Ecosystèmes littoraux et côtiers) qui associe l'Université de Lille 1, l'Université du littoral Côte d'Opale et le Centre national de recherche scientifique sur le site de Wimereux et le campus de Villeneuve d'Ascq.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

La SMW intervient sur le Domaine public maritime afin de définir les différents habitats présents et leur intérêt écologique.

Contact

Université des sciences et technologies de Lille

Station marine de Wimereux

Jean-Claude DAUVIN

28 avenue Foch

62930 Wimereux

tél. : 03 21 99 29 00

fax : 03 21 99 29 01

e-mail : dauvin@pop.univ-lille1.fr

Fiche acteur n° 44 : la Maison de la recherche en environnement naturel de l'Université du littoral Côte d'Opale (MREN de l'ULCO)

Présentation de la structure

La Maison de la recherche en environnement naturel est opérationnelle depuis 1999. Cette structure disciplinaire, dépendante de l'Université du littoral Côte d'Opale, est composée de laboratoires avec leurs spécificités. Elle regroupe en effet des géologues, des physiciens, des biologistes et des chimistes. Les recherches concernent le fonctionnement des écosystèmes côtiers. Les recherches actuelles sont réalisées dans le cadre de l'UPRES A ELICO (Ecosystèmes littoraux et côtiers) qui associe l'Université de Lille 1, l'Université du littoral Côte d'Opale et le Centre national de recherche scientifique sur le site de Wimereux et le campus de Villeneuve d'Ascq.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

La MREN intervient sur le Domaine public maritime afin de définir les différents habitats présents et leur intérêt écologique.

Contact

Maison de la recherche en environnement naturel
Université du littoral Côte d'Opale
32 avenue Foch
62930 Wimereux
tél. : 03 21 99 64 00
fax : 03 21 99 64 01

Fiche acteur n°45 : l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)

Présentation de la structure

L'IFREMER est un Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) financé en grande majorité par l'Etat. Il est composé de trois laboratoires :

- technologie des pêches ;
- ressources halieutiques ;
- environnement littoral : ce dernier pratique notamment des analyses bactériologiques sur les moules qui ont été choisies comme bio-indicateurs. L'IFREMER donne l'information. Le classement des coquillages est de la responsabilité du Préfet.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

Au pied du cap Gris-nez, l'IFREMER effectue un suivi chimique de l'eau et un autre bactériologique des moules de rochers. Sur l'estran sableux, au niveau des concessions de Tony BODART, l'Institut réalise deux suivis : l'un concerne la qualité bactériologique des moules de bouchots et l'autre le phytoplancton.

Contact

IFREMER

Benoist HITIER

150 quai Gambetta

62321 Boulogne-sur-mer

tél. : 03 21 99 56 00

fax : 03 21 99 56 01

e-mail : benoist.hitier@ifremer.fr

Fiche acteur n°46 : le Centre régional de phytosociologie / Conservatoire botanique national de Bailleul (CRP / CBNBL)

Présentation de la structure

Le CRP / CBNBL est une association de collectivités territoriales fonctionnant à la manière d'un syndicat mixte et regroupant la région Nord-Pas-de-Calais, les départements du Nord et du Pas-de-Calais et la ville de Bailleul. Depuis sa création en 1970, le CRP a acquis une connaissance approfondie de la répartition des espèces végétales du nord de la France et, par là même, de celles qui sont rares et menacées. En devenant conservatoire botanique par arrêté du 03/05/91, le CRP s'est donné pour vocation complémentaire de contribuer à leur protection. Son activité s'exerce ainsi dans les régions Nord-Pas-de-Calais, Picardie et Haute-Normandie qui correspondent à son agrément de conservatoire botanique national. Un conseil scientifique composé de spécialistes français et étrangers en botanique et biologie de la conservation a été constitué spécialement pour contrôler l'orientation des programmes du conservatoire.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

Jusqu'à la rédaction du document d'objectifs du site NPC 005, les travaux de cartographie des habitats terrestres du cap Gris-nez et de la baie de Wissant ont été réalisés par le CRP / CBNBL au travers de travaux relatifs aux espaces naturels sensibles ou de programmes plus larges comme l'a été la cartographie des milieux naturels du Boulonnais.

Contact

Centre régional de phytosociologie / Conservatoire botanique national de Bailleul

Françoise DUHAMEL

Hameau de Haendries

59270 Bailleul

tél. : 03 28 49 00 83

fax : 03 28 49 09 27

Fiche acteur n°47 : Biotope

Présentation de la structure

Les compétences de Biotope sont les suivantes :

- bureau d'études spécialiste de la faune, de la flore et des milieux naturels ;
- agence de communication en environnement ;
- maison d'édition spécialisée dans les ouvrages naturalistes ;
- agence de photographie naturaliste.

Biotope se divise en 5 agences : l'agence Méditerranée et siège social (34) , l'agence Atlantique (33) , l'agence Loire-Bretagne (44) l'agence Nord / Ile-de-France (75) et l'agence Océan Indien (La Réunion).

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

Biotope a en charge la cartographie des habitats terrestres du site NPC 005.

Contact

Biotope agence Nord / Ile-de-France

Marc BARRE

3/5 rue Lespagnol

75980 Paris cedex 20

tél. : 01 40 09 04 37

fax : 01 40 09 16 74

e-mail : mbarre@biotope.fr

Services et organismes liés à la gestion du littoral

Fiche acteur n°48 : Environnement littoral et marin (ELM)

Présentation de la structure.

A l'initiative du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais, ELM a été mis en place en 1994 en tant qu'outil structurant pour un aménagement intégré de la Côte d'Opale. C'est aujourd'hui une plate-forme de travail pour développer de l'ingénierie de projet en concertation avec les principaux acteurs et gestionnaires du littoral.

Les principales missions développées sont les suivantes :

- schéma de gestion des risques relatifs à l'érosion côtière ;
- stratégie de gestion concertée du patrimoine naturel marin ;
- analyse et suivi de l'évolution du territoire ;
- prise en compte du paysage dans la planification territoriale.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

ELM anime en collaboration avec le Parc naturel régional le groupe de travail *Domaine marin*.

Contact

ELM

Xavier POUILLE

Le Riverside – Quai Alfred Giard

62930 Wimereux

tél. : 03 21 87 69 00

fax : 03 21 87 69 19

e-mail : x.pouille@cr-npdc.fr

Fiche acteur n°49 : le Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais

Présentation de la structure

Le Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais est une association à but non lucratif fondée en 1994. Elle regroupe les principales associations naturalistes de la région. Ses sources de financement sont essentiellement la Région Nord-Pas-de-Calais, l'Etat et l'Union européenne. Au 01/01/02, le Conservatoire protège et gère 300 ha d'espaces naturels répartis en 27 sites : il les acquiert, les loue ou passe des conventions pluri-annuelles avec leurs propriétaires. Le Conservatoire établit des plans de gestion pour chacun des sites dont il s'occupe. Ces derniers prévoient, selon les cas, des travaux d'aménagement général, d'entretien ou de génie écologique. Les plans sont validés par le Conseil scientifique du Conservatoire et suivis par des comités de gestion rassemblant tous les acteurs locaux concernés. Plus de la moitié des sites protégés et gérés par le Conservatoire est aménagée pour le public et libre d'accès.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

Le Conservatoire est membre du Comité de pilotage Natura 2000 du site NPC 005.

Contact

Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais

VINCENT SANTUNE

4 allée Saint Eloi

59118 Wambrechies

tél. : 03 28 04 53 45

fax : 03 20 78 79 20

e-mail : csn-npc-protection@nordnet.fr

Fiche acteur n°50 : l'Agence de l'eau Artois-Picardie, mission littoral

Présentation de la structure

La loi sur l'eau de 1964 a créé six bassins hydrographiques dans lesquels six agences de l'eau, établissements publics de l'Etat (sous tutelle du Ministère de l'écologie et du développement durable et du Ministère des finances) agissent pour concilier gestion de l'eau et développement économique dans le respect de l'environnement. Les ressources de l'Agence de l'eau proviennent des redevances des usagers. L'argent collecté est redistribué sous forme de subventions pour des études et des travaux relatifs à la gestion de l'eau. L'Agence de l'eau Artois-Picardie est située à Douai. Pour se rapprocher des acteurs locaux, elle a ouvert deux missions excentrées dont une pour le littoral.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

La mission littoral travaille sur l'assainissement des quatre communes concernées par le site NPC 005 (notamment les rejets à la mer).

Contact.

Agence de l'eau, mission littoral

Michel CATHELAIN

60 rue Folkestone

Résidence Stella Mar – BP 217

62203 Boulogne-sur-mer

tél. : 03 21 30 95 75

fax : 03 21 30 95 80

Fiche acteur n°51 : le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)

Présentation de la structure

Le BRGM est un Etablissement public à caractère industriel et commercial créé en 1959 et placé sous la double tutelle du Ministère de la recherche et du Secrétariat d'Etat à l'industrie. Ses objectifs sont de :

- comprendre les phénomènes géologiques, développer des méthodologies et des techniques nouvelles, produire et diffuser des données pertinentes ;
- mettre à disposition les outils nécessaires aux politiques publiques de gestion du sol, du sous-sol et des ressources, de prévention des risques naturels et des pollutions, d'aménagement du territoire.

Les travaux se répartissent entre 6 domaines thématiques : ressources minérales, eau souterraine, aménagement et risques naturels géologiques, environnement et pollutions, métrologie de l'environnement, cartographie et système d'information géographique.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

Le BRGM dispose des informations géologiques relatives à ce site, sur la carte géologique de Marquise, dont une nouvelle version est en cours d'édition. Les données sur le sous-sol (forages, points d'eau...) sont consultables en banque du sous-sol, sur le site <http://www.infoterre.brgm.fr> ou au Service géologique régional.

Lors de la définition du périmètre du site Natura 2000, le BRGM et la DRIRE ont compilé les données relatives aux exploitations passées de ressources minérales sur le site.

Contact

Bureau de recherches géologiques et minières

Charlotte VINCHON

Fort de Lezennes

59260 Lezennes

tél. : 03 20 19 15 40

fax : 03 20 05 54 87

e-mail : c.vinchon@brgm.fr

Fiche acteur n°52 : le Syndicat mixte pour le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Boulonnais (SYMSAGEB)

Présentation de la structure

Pour mettre en oeuvre les recommandations du SAGE à l'échelle du Boulonnais, les collectivités locales ont créé une structure intercommunale de type syndicat mixte : le SYMSAGEB, entériné par Arrêté Préfectoral en date du 12 juillet 2002. Il réunit sept Etablissements publics de coopération intercommunale, totalisant les 81 communes du bassin côtier du Boulonnais. Il intervient sur la totalité du périmètre du SAGE (700 km², 165 000 habitants). Ses compétences sont établies statutairement :

- études, travaux et sensibilisation pour la prévention des inondations ;
- études et sensibilisation sur les autres thématiques du SAGE : qualité des eaux, approvisionnement en eau, milieux naturels aquatiques.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

Le périmètre du site NPC 005 est entièrement inclus dans le territoire d'intervention du SYMSAGEB. La gestion de l'eau sur ce site concerne principalement la préservation et la valorisation des milieux naturels aquatiques, l'amélioration de la qualité de l'eau, ainsi que la limitation des phénomènes de ruissellement et d'érosion. Le SYMSAGEB a pour but d'initier des actions sur ces thématiques.

Contact

SYMSAGEB

Matthieu AUDOLLENT

1 boulevard du bassin Napoléon

BP 755

62321 Boulogne-sur-mer cedex

e-mail : symsageb.technique@wanadoo.fr

Tourisme

Fiche acteur n° 53 : l'Agence de développement touristique et culturelle de la Côte d'Opale (ADTCO)

Présentation de la structure

L'ADTCO est une association de type loi 1901 créée à l'initiative du Syndicat mixte de la Côte d'Opale. Elle est financée par les départements du Nord et du Pas-de-Calais, la Région, l'Etat et le SMCO. Parmi ses missions, citons notamment l'animation du volet littoral du contrat de plan Etat-Région, l'assistance technique à maître d'ouvrage public ou assimilé, la prospection et l'accueil d'opérateurs et d'investisseurs, l'observation de l'évolution des marchés et de la fréquentation ou encore la valorisation du capital culturel.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

La promotion du Pas-de-Calais s'appuie notamment sur son patrimoine naturel. Pour la Côte d'Opale, le Site des caps constitue l'un des secteurs les plus attractifs. La création du site NPC 005 Natura 2000 constitue un atout pour assurer la conservation de ce patrimoine. L'ADTCO doit donc pour cette raison être associé à la démarche de communication qui entoure la création du site Natura 2000.

Contact

Agence de développement touristique et culturel de la Côte d'Opale

M. LUBERT

5 place d'Angleterre

62200 Boulogne-sur-mer

tél. : 03 21 87 33 06

fax : 03 21 87 36 99

Fiche acteur n°54 : le Comité départemental de tourisme du Pas-de-Calais (CDT)

Présentation de la structure

Le Comité départemental de tourisme est une association de type loi 1901, créée sur l'initiative du Conseil général du Pas-de-Calais pour coordonner et promouvoir les actions touristiques du département. Les services du CDT sont organisés autour de cinq pôles complémentaires :

- pôle ingénierie touristique : élaboration et suivi du schéma touristique départemental, conseil aux collectivités locales et à leurs regroupements pour leur programme de développement, d'organisation et d'équipements touristiques ... ;
- pôle promotion : organisation de la participation aux salons, relations avec la presse... ;
- pôle éditions / information : suivi du développement des nouvelles technologies, de la ligne éditoriale du CDT... ;
- pôle commercialisation : promotion et vente des produits « groupes », « individuels », « courts séjours »... ;
- pôle administration : gestion administrative et financière du CDT.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

La promotion du Pas-de-Calais s'appuie notamment sur son patrimoine naturel. Pour la Côte d'Opale, le Site des caps constitue l'un des secteurs les plus attractifs. La création du site Natura 2000 constitue un atout pour assurer la conservation de ce patrimoine. Le CDT doit donc pour cette raison être associé à la démarche de communication qui entoure la création du site Natura 2000.

Contact

Comité départemental de tourisme

Jean-Marie JUTS

La Trésorerie – Wimille – BP 79

62930 Wimereux

tél. : 03 21 10 34 60

fax : 03 21 30 04 81

e-mail : jmj.developpement@pas-de-calais.com

Fiche acteur n°55 : le Comité régional de tourisme Nord-Pas-de-Calais (CRT)

Présentation de la structure

Le Comité régional de tourisme est un organisme associé au Conseil régional Nord-Pas-de-Calais (association de type loi 1901). Il concourt à la mise en œuvre de la politique touristique de la Région dans le domaine des études, de la planification, de l'aménagement, de l'équipement, des aides à l'hébergement, de l'information et de la formation professionnelle. Il assure les actions de promotion touristique de la région en France et à l'étranger. Il élabore le Schéma de développement du tourisme et des loisirs et contribue à son exécution.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

La promotion de la région Nord-Pas-de-Calais s'appuie notamment sur son patrimoine naturel. Pour la Côte d'Opale, le Site des caps constitue l'un des secteurs les plus attractifs. La création du site NPC 005 Natura 2000 constitue un atout pour assurer la conservation de ce patrimoine. Les offices de tourisme de Wissant, Ambleteuse et Marquise doivent donc pour cette raison être associés à la démarche de communication qui entoure la création du site Natura 2000.

Contact

Comité régional de tourisme Nord-Pas-de-Calais

6 place Mendès France

59800 Lille

tél. : 03 20 14 57 57

fax : 03 20 14 57 58

Fiche acteur n°56 : les offices de tourisme de Wissant, Marquise et Ambleteuse

Présentation de la structure

Un office de tourisme est dans 95 % des cas une association de type loi 1901. La loi du 23/12/92 sur la répartition des compétences dans le tourisme positionne clairement l'office de tourisme comme un organisme local de tourisme reconnu pour assumer par délégation de la municipalité ou de l'intercommunalité les missions suivantes :

- une mission d'accueil et d'information des touristes ;
- une mission de promotion touristique de la commune ;
- une mission de coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local.

La collectivité territoriale a la possibilité de déléguer des missions complémentaires comme par exemple la consultation sur des projets d'équipements collectifs touristiques.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

La promotion du Pas-de-Calais s'appuie notamment sur son patrimoine naturel. Pour la Côte d'Opale, le Site des caps constitue l'un des secteurs les plus attractifs. La création du site NPC 005 Natura 2000 constitue un atout pour assurer la conservation de ce patrimoine. Les offices de tourisme de Wissant, Ambleteuse et Marquise doivent donc pour cette raison être associés à la démarche de communication qui entoure la création du site Natura 2000.

Contacts

Office du tourisme d'Ambleteuse

Rue de Lille

62164 Ambleteuse

tél. / fax : 03 21 83 50 05

Office du tourisme de Marquise

15 place Louis le Sénéchal

62250 Marquise

tél. / fax : 03 21 87 50 52

Office du tourisme de Wissant

Place de la Mairie

62179 Wissant

tél. : 03 21 85 15 62

fax : 03 21 85 50 44

Coopérateurs

Fiche acteur n°57 : le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Présentation de la structure

Le PNR est né en mars 2000 du regroupement des parcs du Boulonnais et de l'Audomarois. 152 communes, 6 intercommunalités, 5 organismes consulaires (chambres de commerce, d'industrie, des services, d'agriculture et des métiers) , le Département du Pas-de-Calais et la Région Nord-Pas-de-Calais se sont regroupés autour d'un projet commun de développement économique et social du territoire, fondé sur la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et paysager. Le territoire du Parc couvre 130 000 ha pour une population de 186 000 habitants.

Un Parc naturel régional a pour objet :

- de protéger le patrimoine notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ;
- de contribuer à l'aménagement du territoire ;
- de contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

D'une manière générale, le Parc s'est investi depuis 1998 dans la mise en place du réseau Natura 2000 notamment sur le site NPC 005 :

- travail en lien avec l'association Natura 2000-62 pour la définition du périmètre du site et de grands objectifs de gestion ;
- animation de trois réunions de travail et d'information avec l'Association Natura 2000-62 en direction des propriétaires et gestionnaires du site, notamment une réunion sur la thématique agriculture ;
- plus largement information des élus du territoire : réunions, diffusion de documents, organisation d'un voyage d'étude en 2000 sur un site pilote Natura 2000 en Haute-Normandie.

La charte précise le rôle du Parc naturel régional concernant Natura 2000 :

- participer à la cartographie des sites naturels susceptibles de correspondre aux critères de la directive en utilisant notamment les données d'inventaires en sa possession ;
- aider à mieux faire connaître le contenu et les enjeux liés à l'application de la directive ;
- animer localement les débats et les négociations avec l'ensemble des acteurs afin d'aboutir à un consensus sur chacun des sites proposés ;

- s'impliquer fortement pour définir avec l'ensemble des partenaires les documents d'objectifs pour une gestion contractuelle de ces milieux naturels et assurer de la même façon le suivi de leur mise en œuvre ;
- participer à la définition des coûts et à la recherche des crédits afférents pour financer les mesures de gestion définies dans les documents d'objectifs.

Sur le site NPC 005, le Parc intervient comme structure animatrice sur les thèmes suivants :

- définition et animation en lien avec la Chambre départementale d'agriculture du Pas-de-Calais du CTE collectif Pour une agriculture intégrée sur le Site des deux caps ;
- animation en lien avec Eden 62 de l'Opération grand site national ;
- appui à la Commission Locale de l'Eau (CLE) pour l'animation de la mise en place du SAGE Boulonnais ;
- aide aux communes dans le cadre de la révision des POS ;
- entretien des chemins de randonnée en partenariat avec le district de Marquise ;
- réalisation d'inventaires sur la faune et la flore en lien avec les communes et les propriétaires privés ;
- animation avec Environnement littoral et marin du programme Patrimoine naturel côtier marin et terrestre ;
- promotion touristique.

Contact.

SM du PNR des CMO

Xavier DOUARD et Thierry MOUGEY

BP 22

62142 Le Wast

tél. : 03 21 87 90 90

fax : 03 21 87 90 88

e-mails :

xdouard@parc-opale.fr

tmougey@parc-opale.fr

Fiche acteur n°58 : les Espaces départementaux naturels du Pas-de-Calais (Eden 62)

Présentation de la structure

Eden 62 est un outil technique du Conseil général du Pas-de-Calais qui mobilise une centaine de personnes. Créé en 1993, il passe du statut d'association à celui de syndicat mixte en 1996. Il est destiné à mettre en œuvre la politique de gestion des Espaces naturels sensibles. Sous cette appellation sont regroupés des terrains qui sont la propriété du Conseil général du Pas-de-Calais ou du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

La gestion de ces terrains comprend deux volets :

- la gestion des milieux naturels afin de préserver voire développer l'intérêt écologique des sites : mise en œuvre des plans de gestion, suivi scientifique, surveillance ;
- l'accueil du public : entretien des sentiers, information, visites guidées.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000.

Concernant la baie de Wissant, le Conseil général délègue la gestion à la commune de Wissant. Elle est déléguée à la commune d'Audinghen pour les falaises du Gris-nez, le cran poulet et le bois d'Haringzelles. Eden 62 prend en charge la rédaction et la mise en œuvre du plan de gestion ainsi que l'encadrement du personnel de terrain : deux gardes-nature départementaux mis à disposition d'Eden 62 interviennent sur le site aidé par un auxiliaire de gestion et plusieurs personnes en contrat emploi solidarité.

Contacts

Eden 62

Vincent PILON et Dominique DEROUT

2 rue Claude

BP 113

62240 Desvres

tél. : 03 21 32 13 74

fax : 03 21 87 33 07

e-mail : vincent@eden62.fr

Fiche acteur n°59 : la Chambre départementale d'agriculture du Pas-de-Calais

Présentation de la structure

Les chambres d'agriculture sont des organisations professionnelles reconnues établissements publics. Elles ont pour mission première de représenter les intérêts du monde agricole et rural auprès des pouvoirs publics. Leur deuxième mission est de venir en appui aux agriculteurs, en les accompagnant dans le développement de leur exploitation.

La Chambre d'agriculture du Pas-de-Calais est composée de 45 membres élus (chefs d'exploitations, salariés agricoles, propriétaires fonciers, représentants des groupements professionnels agricoles, forestiers...). Pendant l'intervalle des sessions, le bureau et le Président en assure le fonctionnement. Dans son rôle de conseils aux agriculteurs, la Chambre d'agriculture est organisée en trois départements :

- productions végétales ;
- productions animales ;
- hommes et territoires.

Interventions de la structure sur le site ou dans la démarche Natura 2000

La Chambre d'agriculture s'est investie depuis plusieurs années dans la mise en place du réseau Natura 2000, notamment au sein de l'Association Natura 2000-62 :

- pour la définition des périmètres des sites ;
- dans l'animation de réunions d'information en partenariat notamment avec le Parc naturel régional.

Sur le site NPC 005, la Chambre d'agriculture travaille sur les aspects agricoles et cynégétiques en liaison avec la Fédération départementale des chasseurs du Pas-de-Calais. Elle anime notamment le groupe de travail arrière-falaise.

Contact.

Chambre départementale d'agriculture du Pas-de-Calais

Delphine GENEAU et Edouard DERUELLE

56, Avenue Roger Salengro

62223 Saint-Laurent-Blangy

tél. : 03 21 60 57 79

fax : 03 21 60 57 85

e-mails :

delphine.geneau@pdc.chambagri.fr

edouard.deruelle@pdc.chambagri.fr

Annexe n°5 : compte-rendus des réunions d'information publique, de Comité de Pilotage, de groupe de travail

- réunion d'information générale, le 08/10/01 à Audinghen ;
- réunion n°1 du Comité de Pilotage, le 10/07/ 01 en Sous-Préfecture de Boulogne-sur-mer ;
- réunion n°2 du Comité de Pilotage, le 30/10/ 01 en Sous-Préfecture de Boulogne-sur-mer ;
- réunion n°3 du Comité de Pilotage, le 11/12/ 02 en Sous-Préfecture de Boulogne-sur-mer ;
- réunion n°4 du Comité d Pilotage, le 17/09/ 03 en Sous-Préfecture de Boulogne-sur-mer ;
- réunion du groupe de travail *Domaine marin*, le 19/05/03 à Wimereux ;
- réunion du groupe de travail *Falaises*, le 22/05/03 à Audinghen ;
- réunion du groupe de travail *Dunes*, le 18/06/03 à Wissant.

Compte-rendu
Réunion d'information générale
Site NPC 005 Natura 2000

« FALAISES DU CRAN AUX OEUFS ET DU CAP
GRIS-NEZ, DUNE DU CHATELET, MARAIS DE
TARDINGHEN ET DUNES DE WISSANT »

8 octobre 2001



Participants

- M. ANSELIN Hubert, association Natura 2000-62 ;
- M. CARON Charles ;
- M. BEAULIEU Olivier, Association de sauvegarde du marais et de la dune d'aval ;
- M. BERTELOOT Anthony, journaliste à Nord littoral ;
- M. BOSLE Roger, Sous-Préfet de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer ;
- M. BOULET représentant M. DURAND ;
- M. BOUTOILLE André, association Natura 2000-62 ;
- M. CALAIS Paul, maire d'Audinghen ;
- M. CARON Hervé, agriculteur ;
- M. CARON Jean-Paul, Office national de la chasse et de la faune sauvage ;
- Mme CHIKAOUI / TRIPLET Danielle, propriétaire foncier ;
- Mme COUSIN Brigitte, propriétaire foncier ;
- M. COUSIN Paul, maire de Tardinghen ;
- M. CWAPECYWCK Pascal ;
- M. DALLE Narcisse, propriétaire foncier ;
- M. DEBUYSER Michel, Conseil scientifique de l'environnement du Nord-Pas-de-Calais ;
- M. DELESALLE Claude, conseiller municipal de Wissant ;
- M. DERNIER Henri, Services maritimes des ports de Boulogne-sur-Mer et Calais ;
- M. DEROUT Dominique, Eden 62 ;
- M. DERUELLE Edouard, Chambre départementale d'agriculture du Pas-de-Calais ;
- M. DESBUQUOY Jean-Claude ;
- M. DOUARD Xavier, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale ;
- M. DUBAILLE Etienne, Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ;
- M. DUBARRE Luc, Comité départemental de tourisme équestre ;
- M. FEDICKANIC Achille, propriétaire foncier ;
- M. FLOURE Christian, propriétaire foncier ;
- Mme FLOURE Michelle, propriétaire foncier ;
- Mlle GENEAU Delphine, Chambre départementale d'agriculture du Pas-de-Calais ;
- M. GOULLIART André, Conseil scientifique régional du patrimoine naturel ;
- M. HARLE Rémi, Association des sauvaginiens du Pas-de-Calais ouest ;
- M. HERBERT Martial, Conseiller général du canton de Marquise ;
- Mlle JAKUBEK Murielle, Coordination mammalogique du nord de la France ;
- M. KARPOUZOPOULOS Jacky, Coordination mammalogique du nord de la France ;
- M. KLEINPETER Edouard, propriétaire foncier ;
- M. LANNOY Roger, propriétaire foncier ;
- M. LARIVIERE Pierre, Groupement d'intérêt cynégétique du canton de Marquise ;
- M. LASSALLE Noël, propriétaire foncier ;
- M. LECOUFFE Damien, Espace naturel régional / Environnement littoral et marin ;

- M. LE GARZIC Serge, Service maritime des ports de Boulogne-sur-mer et Calais ;
- M. LELEU Daniel, Chambre départementale d'agriculture du Pas-de-Calais ;
- M. LEPOUTRE Louis, propriétaire foncier ;
- Mme LE TRIONNAIRE Pierrette, propriétaire foncier ;
- M. MAERTEN Jean-Claude, agriculteur ;
- M. MASSET Philippe, Direction départementale de l'agriculture et de la forêt ;
- M. MASSON Jacques, propriétaire foncier ;
- M. METGY Marcel, propriétaire foncier ;
- M. MORTIER Pascal, Association des sauvagins du Pas-de-Calais ouest ;
- M. MOUGEY Thierry, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale ;
- M. NEPOTY Michel, propriétaire foncier ;
- M. ORMERAY Bernard ;
- Mme ORMERAY Christiane, propriétaire foncier ;
- M. POUILLE Xavier, Espace naturel régional / Environnement littoral et marin ;
- M. POURRE Jean-Paul ;
- M. QUENU Michel, association Natura 2000-62 ;
- M. ROY Sébastien, Office national de la chasse et de la faune sauvage ;
- M. TOULEMONDE Didier ;
- Mme TOULEMONDE Chantal ;
- M. TILLIE Jean-Luc ;
- M. TILLIE Augustin ;
- M. VALET Jean-Marc, Direction régionale de l'environnement.

Ordre du jour

- Intervention de M. VALET (DIREN) : présentation générale de la démarche Natura 2000 ;
- Présentation du site Natura 2000 NPC 005 et de la démarche de travail commune entre le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, le Syndicat mixte Eden 62 et la Chambre départementale d'agriculture du Pas-de-Calais pour la rédaction du document d'objectifs ;
- Echanges avec la salle.

A l'occasion des échanges avec la salle, les nombreuses remarques des petits propriétaires de dunes laissent à penser que la réalisation d'un historique de la dune du châtelet est souhaitable avant la mise en route du groupe de travail *Espaces dunaires publics et privés, marais arrière littoral*. Il faut également se pencher sur la réglementation en vigueur sur le secteur : elle est probablement, elle aussi, à l'origine des réticences émises par certains propriétaires à l'évocation de la démarche Natura 2000 (notamment le décret de classement du Site des deux caps). Certains propriétaires ont par ailleurs émis le souhait que leur action de protection et de gestion du cordon dunaire soit prise en considération.

Le monde de la chasse a fait remarquer qu'il sera attentif à la façon dont sera interprétée la notion de perturbation. La loi votée en avril 2001 précise en effet que les activités piscicoles, la chasse et les autres activités cynégétiques pratiquées dans les conditions et sur les territoires autorisés par les lois et règlements en vigueur, ne constituent pas des activités perturbantes ou ayant de tels effets.

Le respect du droit de propriété a aussi été abordé : de nombreux propriétaires souhaitent en effet être avertis des éventuels passages, de scientifiques notamment, sur leurs terrains.

Des précisions ont également été apportées sur la notion de droit de préemption qui ne doit pas être assimilé à une spoliation.

La gestion écologique des Espaces naturels sensibles, et plus particulièrement celle du marais arrière littoral, a fait l'objet de remarques de la part des chasseurs : à la vue de la roselière actuelle, ces derniers craignent en effet qu'elles n'évoluent vers une saulaie marécageuse. En réponse à cette interrogation, il est précisé qu'un pâturage extensif et un contrôle des ligneux permettent d'éviter une fermeture des milieux.

Le représentant du Comité départemental de tourisme équestre s'est inquiété d'une éventuelle fermeture du sentier de randonnée équestre qui traverse le périmètre du site NPC 005. Le tracé de ce sentier n'est a priori pas incompatible avec la démarche Natura 2000.

Compte-rendu
Réunion de Comité de pilotage n° 1
Site NPC 005 Natura 2000

« FALAISES DU CRAN AUX OEUFES ET DU CAP
GRIS-NEZ, DUNE DU CHATELET, MARAIS DE
TARDINGHEN ET DUNES DE WISSANT »

10 juillet 2001



Participants

- M. BOSLE Roger, Sous-Préfet de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer ;
- M. DE LA HOULIERE Gonzague, Syndicat de la propriété agricole du Pas-de-Calais ;
- M. DELATTRE Jacques, Agriculteur, association Natura 2000-62 ;
- Mme DELAVIER Rolande, Sous-Préfecture de Boulogne-sur-mer ;
- M. DELESALLE Claude, représentant de Monsieur le Maire de Wissant, association des maires du Pas-de-Calais ;
- M. DEROUT Dominique, Eden 62 ;
- M. DOUARD Xavier, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale ;
- M. DURBISE Denis, Bureau de l'environnement du Conseil général du Pas-de-Calais ;
- Melle GENEAU Delphine, Chambre départementale d'agriculture du Pas-de-Calais ;
- Mme GEST Mireille, Conseillère régionale ;
- M. LACROIX Jean-Pierre, Association syndicale autorisée des propriétaires de dunes, association Natura 2000-62 ;
- M. MICHEL François, Fédération départementale des chasseurs du Pas-de-Calais, association Natura 2000-62 ;
- M. MOUGEY Thierry, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale ;
- M. QUENU Michel, agriculteur, association Natura 2000-62 ;
- M. TIRMARCHE Denis, fédération Nord-Nature ;
- M. VALET Jean-Marc, DIREN.

Excusés

- M. le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt ;
- M. Martial HERBERT, Conseiller général, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale ;
- M. le Président du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel ;
- M. le Directeur du Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais.

Ordre du jour

- rappel sur Natura 2000, le Comité de pilotage, le document d'objectifs ;
- présentation des coopérateurs, méthode de travail, calendrier ;
- présentation du site ;
- présentation de l'étude de cartographie des habitats naturels terrestres déjà réalisée ;
- pour avis :
 - o cahier des charges étude sur le Triton crêté (*Triturus cristatus*),
 - o liste provisoire d'acteurs sur le site,
 - o liste provisoire des interventions publiques,
 - o cahier des charges étude évolution historique du site,
 - o lettre n°1 Natura 2000 du site NPC 005.

Un dossier a été remis à tous les participants afin de les aider à suivre l'ordre du jour.

* Communication

Un des principaux sujets de discussion abordés est celui de la communication autour de la mise en place du réseau Natura 2000 sur le site NPC 005. Il a été convenu d'un commun accord qu'un effort particulier serait fourni en ce sens notamment lors des réunions publiques afin de dissiper d'éventuels malentendus autour de l'application de la directive Habitats.

M. le Sous-Préfet souhaite par ailleurs qu'une demi-journée sur le terrain précède l'un des prochains comités de pilotage.

M. DELATTRE aimerait quant à lui que des précautions soient prises envers les agriculteurs du cap Gris-nez. Ces derniers sont en effet lassés des intrusions à répétition sur leurs terrains sans qu'ils en soient avertis.

M. DE LA HOUPLIERE demande de la même façon que les mêmes précautions soient prises envers les propriétaires des terrains compris dans le périmètre du site NPC 005.

M. DELATTRE pense qu'il serait également judicieux de tenir les agriculteurs informés des études en cours sur le site et de l'intérêt écologique et paysager des espaces qu'ils exploitent. Des visites sur leurs terrains en leur compagnie sont envisageables.

Concernant la lettre d'information Natura 2000 du site NPC 005, M. VALET suggère que la photo de la page de présentation inclue une présence humaine afin de bien faire passer le message suivant : un site Natura 2000 est tout le contraire d'une réserve intégrale où toute activité humaine serait bannie. Il indique qu'il convient de rajouter le logo de l'Etat français (Marianne).

M. DE LA HOUPLIERE aimerait pour sa part que sur la première page de la lettre, l'éditorial du Président du Parc naturel régional rende hommage aux propriétaires et ayants droits du site pour leur gestion de cet espace.

M. MOUGEY indique qu'il en fera la suggestion au Président du Parc naturel régional.

La trame générale de la lettre d'information n° 1 est approuvée. M. le Sous-Préfet demande que le bon à tirer soit soumis aux membres du Comité de pilotage avant impression.

* Etudes

La présentation de l'étude cartographique des habitats et complexes d'habitats du Gris-nez au 1/5000 déjà réalisée en 1998 par le Conservatoire botanique national de Bailleul pour le compte du Parc soulève la question de la vulgarisation des données scientifiques à destination des acteurs locaux. Le

CSRPN sera sollicité pour mettre en cohérence la liste des habitats d'intérêt communautaire du bordereau envoyé à la Commission Européenne avec la liste des habitats recensés pendant l'étude de 1998.

M. VALET précise par ailleurs que les cartes élaborées doivent s'arrêter au niveau de précision des habitats du bordereau. S'il existe des sous-types ou des variantes, ils devront être décrits dans le texte. Ce niveau de précision ne se justifie que de manière pragmatique si des propositions de gestion particulières sont formulées pour des sous-types ou des variantes.

M. MOUGEY rappelle que le raisonnement à tenir pour l'application de la directive Habitats doit se faire plus en terme d'habitats qu'en terme d'espèces.

Au niveau spécifique, citons néanmoins le Triton crêté (*Triturus cristatus*) seule espèce d'intérêt communautaire présente sur le site. M. TIRMARCHE signale sa présence dans le bois d'Haringzelles. Cette donnée n'a pas été publiée. Il est acté qu'un recensement sera effectué au printemps 2002 pour le Triton crêté au niveau des mares. Seront concernées les mares du site ainsi que celles situées dans un rayon proche.

M. MOUGEY signale que le Triton crêté n'utilise les mares que pour y pondre. Pendant les 11 mois de l'année restants, il utilise des prairies, des bois et des haies.

La question de l'estran n'a pas été abordée aujourd'hui, ce dernier n'ayant pas encore fait l'objet d'une étude approfondie.

* Acteurs sur le site

Mme GEST estime que les naturalistes et les associations de protection de la nature et de l'environnement ne sont pas assez impliquées dans le comité de pilotage et par la même occasion dans le processus de réalisation du document d'objectifs. Elle demande que soient rajoutées les associations Skua et Groupe ornithologique et naturaliste du Nord-Pas-de-Calais dans la liste des acteurs fournie.

M. MOUGEY lui explique que ces acteurs ne sont aucunement oubliés. Ils sont regroupés dans la catégorie des activités de loisirs (randonnée, parapente...).

* Interventions publiques sur le site

M. LACROIX aimerait connaître les différences entre Natura 2000 et l'Opération grand site national.

M. MOUGEY lui répond que l'Opération grand site est née à l'initiative de deux structures locales (Eden 62 et le Parc). Elle est aujourd'hui portée par le Conseil Régional, le Conseil Général, l'Etat... Elle consiste à préserver les paysages du Site des deux caps au sens large (accueil du public, gestion des flux touristiques...). Un diagnostic a été établi au printemps 2001. Des propositions seront formulées à l'automne 2001. Des travaux pourraient démarrer fin 2002. A travers Natura 2000, il s'agit de réfléchir aux actions de gestion à favoriser pour préserver certains milieux naturels précis et très localisés. Il sera d'ailleurs nécessaire de mesurer l'impact des propositions élaborées dans le cadre de l'Opération grand site sur Natura 2000. Par ailleurs, il convient plus de considérer l'application de la directive Habitats à une mise en cohérence des politiques publiques existantes ou à venir qu'à une nouvelle réglementation.

* Sécurité, accès à la plage

M. DELATTRE souhaiterait savoir si le chemin du cran poulet est intégré dans le périmètre du site. Si tel est le cas, il souhaite que cela n'entraîne pas pour autant sa fermeture au public. En effet, par gros temps, le chemin du cran aux oeufs est souvent impraticable pour d'éventuels secouristes. Il ne reste alors que celui du cran poulet. Un accident récent invite à la prudence sur ce sujet.

M. MOUGEY indique que la réflexion générale sur l'accès à la mer sera abordée dans le cadre de l'échelle la plus pertinente, c'est-à-dire au niveau de l'Opération grand site. Le périmètre transmis à la Commission européenne est au 1/25000. Lorsque le contour du site sera abordé au 1/5000 (échelle parcellaire), il conviendra de voir si le chemin du cran poulet est dans le périmètre ou non. A priori, il n'est pas prévu que ce chemin soit interdit d'accès.

* Financement

M. DE LA HOULIERE voudrait savoir si les trois structures coopératrices disposent des fonds nécessaires pour réaliser le document d'objectifs.

M. MOUGEY lui répond que l'enveloppe nécessaire a été débloquée. L'estimation financière a été réalisée par les trois structures coopératrices elles-mêmes.

Mme GEST s'interroge sur l'obligation de résultats d'ici deux ans.

M. VALET lui répond que naturellement, les trois structures ont pour obligation de rendre le document d'objectifs dans les délais convenus. Par contre, l'obligation de résultats quant à la bonne conservation des habitats naturels et du Triton crêté est du ressort de l'Etat.

M. MOUGEY précise que la rédaction de documents d'objectifs est une initiative française, non imposée par l'Europe.

* Foncier

M. le Sous-Préfet aimerait connaître le nombre d'agriculteurs concernés par le site NPC 005.

M. DEROUT lui répond qu'ils sont environ cinq.

M. LACROIX demande à la Chambre d'agriculture quel est le pourcentage des terres agricoles dans le site NPC 005.

Melle GENEAU lui répond que les études sur le foncier sont en voie de réalisation. De la même façon, le nombre de propriétaires non agricoles n'est pas encore connu (question de M. le Sous-Préfet).

* Evolution historique du site

M. DELATTRE souhaite que les recherches historiques n'amènent pas à faire l'apologie des pratiques ancestrales. Il indique que les agriculteurs sont avant tout des acteurs économiques et que l'élevage ovin extensif présent autrefois autour du cap Gris-nez n'est plus forcément concevable actuellement.

M. MOUGEY précise qu'il s'agit seulement de comprendre en quoi certaines pratiques ont permis la formation des habitats considérés aujourd'hui comme d'intérêt européen.

Les dates suivantes sont fixées :

* 8 octobre 2001 de 19 à 21 heures, réunion publique d'information sur Natura 2000 ;

* 30 octobre 2001 à 15 heures, prochaine réunion du comité de pilotage.

Compte-rendu
Réunion de Comité de pilotage n°2
Site NPC 005 Natura 2000

« FALAISES DU CRAN AUX OEUFES ET DU CAP
GRIS-NEZ, DUNE DU CHATELET, MARAIS DE
TARDINGHEN ET DUNES DE WISSANT »

30 octobre 2001



Participants

- M. ANSELIN Hubert, association Natura 2000-62 (Fédération départementale des chasseurs du Pas-de-Calais) ;
- M. BOSLE Roger, Sous-Préfet de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer ;
- Mme DELAVIER Rolande, Sous-Préfecture de Boulogne-sur-mer ;
- M. DELESALLE Claude, Association des maires du Pas-de-Calais (conseiller municipal de Wissant) ;
- Mme DUHAMEL Françoise, Conseil scientifique régional du patrimoine naturel ;
- M. DOUARD Xavier, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale ;
- M. DRIENCOURT Alexandre, Eden 62 ;
- Mlle GENEAU Delphine, Chambre départementale d'agriculture du Pas-de-Calais ;
- M. HERBERT Martial, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale ;
- Mme HURET Odile, Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ;
- M. MASSET Philippe, Direction départementale de l'agriculture et de la forêt ;
- M. MOUGEY Thierry, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale ;
- M. QUENU Michel, association Natura 2000-62 (agriculteur) ;
- M. VALET Jean-Marc, Direction régionale de l'environnement.

Excusés

- M. le Président du Conseil régional du Nord et du Pas-de-Calais ;
- M. le Président du Conseil général du Pas-de-Calais ;
- M. le Directeur du Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais ;
- Mme la Présidente de Nord nature.

Ordre du jour

- bilan de la réunion d'information générale du 08/10/01 ;
- validation des entités de concertation ;
- cahiers des charges : étude Domaine public maritime, étude complémentaire habitats, étude Triton crêté, étude chasse ;
- espèces de l'annexe 2 de la directive Habitats : Phoque gris, Marsouin commun ;
- cartes : cadastre, exploitations agricoles, grands ensembles naturels ;
- liste des acteurs identifiés, fiche – acteur type ;
- proposition d'intégration au comité de pilotage du Comité local des pêches, de la Direction interdépartementale des affaires maritimes et du Service maritime des ports de Boulogne-sur-mer et de Calais ;
- lettre d'information n°1 : état d'avancement ;
- lettre d'information n°2 : sommaire ;
- étude historique ;
- calendrier.

* Bilan de la réunion d'information générale du 08/10/01

M. le Sous-Préfet estime que la réunion d'information générale s'est bien déroulée. Il souhaite qu'une attention toute particulière soit apportée aux nombreuses remarques émises par les propriétaires de dunes.

M. MOUGEY signale qu'elles seront prises en considération dans le cadre du groupe de travail *espaces dunaires*.

M. HERBERT souligne pour sa part l'intérêt d'une réunion de ce type en tant que lieu de débat et d'expression.

M. le Sous-Préfet précise également que la tenue de telles réunions doit être envisagée dès qu'un désaccord majeur entre les différents propriétaires, gestionnaires et usagers de cet espace apparaît.

* Validation de la composition des groupes de travail (entités de concertation)

* *Espaces dunaires* :

M. MOUGEY rappelle le rôle des groupes de travail :

- apporter des éléments de réflexion au Comité de pilotage ;
- suivre les études écologiques et socio-économiques ;
- faire des propositions d'actions pour l'application des principes de la directive.

Mme HURET suggère que le Comité départemental de tourisme soit rajouté en tant que représentant de l'ensemble des usagers touristiques sur le secteur.

Etant donné le nombre important de propriétaires de dunes (50 environ), il n'est pas envisagé de tous les inviter aux réunions de groupe de travail. Ils le seront aux réunions d'information générale.

M. MASSET fait remarquer que les propriétaires qui seront désignés doivent être bien ciblés et constructifs.

M. DELESALLE suggère qu'un seul représentant soit désigné par souci d'efficacité.

M. MOUGEY indique que deux critères peuvent être utilisés pour désigner les représentants des propriétaires de dunes :

- critère de surface de propriété ;
- critère de motivation sur le dossier (participation à la réunion d'information générale).

L'Association syndicale autorisée des propriétaires de dunes pourrait, en fonction de sa connaissance des propriétaires, désigner des représentants.

Il est acté que les propriétaires de dunes doivent désigner eux-mêmes leurs représentants à l'occasion d'une réunion, précédée d'un courrier d'explication sur le groupe de travail *espaces dunaires*.

** Falaises jurassiques*

Mme HURET suggère que le Comité départemental de tourisme soit rajouté.

** Domaine public maritime*

M. MASSET estime qu'il n'est pas nécessaire que la DDAF figure dans ce groupe de travail.

M. ANSELIN se demande si une partie de l'estran n'est pas chassée sur Audresselles. Si tel est le cas, après vérification, il demande que la structure cynégétique concernée soit intégrée au groupe de travail.

Il est par ailleurs nécessaire de voir avec l'Agence de l'eau mission littoral et le Syndicat mixte de la Côte d'Opale s'ils doivent ou non intégrer ce groupe de travail.

** Cohérence des politiques publiques*

Il est proposé de rajouter la Direction départementale de l'équipement, les communes d'Audresselles, d'Audinghen, de Tardinghen et de Wissant, la Communauté de communes de la Terre des deux caps, le Comité départemental de tourisme.

M. VALET indique qu'il a eu une remarque du Comité départemental de vol libre qui n'a pas été invité à la réunion d'information générale.

M. DOUARD lui répond que n'ont été invités que les acteurs directement concernés et que le CDVL n'est pas considéré comme un acteur sur le site dans la mesure où il n'existe pas d'accord écrit avec un quelconque propriétaire. Le CDVL recevra toutefois les lettres d'information Natura 2000 site NPC 005.

M. le Sous-Préfet demande qu'une recherche juridique soit menée pour connaître précisément les droits et les devoirs des pratiquants de parapente.

* Cahier des charges

** Etude complémentaire habitats*

Le contenu de l'étude complémentaire habitats, présenté par M. MOUGEY, est validé par le Comité de pilotage.

** Etude chasse*

Le contenu de l'étude chasse, présentée par Mlle GENEAU, est validé par le Comité de pilotage.

** Etude des habitats naturels du Domaine public maritime*

M. MOUGEY propose que l'étude des habitats naturels du DPM fasse l'objet d'une convention entre le PNR et les scientifiques locaux du milieu marin représentés dans une structure baptisée ELICO.

Mlle DUHAMEL indique sa satisfaction de voir que le projet de convention prévoit une cartographie au niveau des habitats élémentaires.

M. MOUGEY pose la question suivante : doit-on prendre en compte dans le cadre de l'étude des zones au-delà du périmètre actuel ? En effet, d'après les scientifiques du milieu marin, les habitats patrimoniaux (peuplements d'algues d'importance régionale) sont situés au large du Gris-nez juste en dehors du périmètre.

Mlle DUHAMEL précise que le périmètre a été établi arbitrairement (limite : profondeur – 10 mètres) du fait de l'absence de scientifiques du milieu marin au CSRPN lors de l'élaboration des « enveloppes de référence ».

Il est acté que l'étude ne sortira pas du périmètre actuel.

* Espèces de l'annexe 2 de la directive Habitats : Phoque gris, Marsouin commun

M. DOUARD indique que des données scientifiques de la Coordination mammalogique du nord de la France témoignent de la présence du Phoque gris et du Marsouin commun au niveau du Cap Gris-nez.

M. VALET fait remarquer que ces deux espèces doivent effectivement être prises en compte dans la rédaction du document d'objectifs au même titre que le Triton crêté. Une modification du bordereau transmis à la Commission européenne sera effectuée après l'approbation du document d'objectifs. Il demande que les coopérateurs prennent contact avec le réseau.

* Cartes

* *Cadastre*

Il est acté que la zone urbanisée au niveau du restaurant la sirène est exclue du périmètre du site. Les autres zones litigieuses (parcelles coupées en deux par exemple) le seront éventuellement après vérification sur le terrain de l'occupation du sol : les terres labourables ne présentent pas un intérêt écologique majeur. A ce titre elles peuvent être retirées du périmètre sauf si elles ont un rôle important de corridor biologique.

* Liste des acteurs identifiés

M. le Sous-Préfet souhaite que le SMBC soit classé dans la rubrique *Services de l'Etat*. et que le SMCO soit dans la rubrique *Elus*

Mlle DUHAMEL désire que le Centre régional de phytosociologie / Conservatoire botanique national de Bailleul soit pris en compte en tant qu'organisme d'études. Elle suggère que le Groupe ornithologique et naturaliste du nord de la France et la Coordination mammalogique du nord de la France soient également intégrés dans cette rubrique.

M. le Sous-Préfet juge l'appellation *Autres usages* peu précise et demande que cette rubrique soit renommée (activités de loisirs, associations naturalistes...). Il souhaite également que l'ordre de présentation des structures soit modifié en mettant les acteurs locaux et les associations avant les institutionnels.

M. le Sous-Préfet lit un courrier du Directeur du Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais qui souhaite que sa structure soit positionnée dans la catégorie *Services et organismes liés à la gestion du littoral*.

* Proposition d'intégration au comité de pilotage du Comité local des pêches maritimes, de la Direction interdépartementale des affaires maritimes et du Service Maritime des ports de Boulogne-sur-mer et de Calais

Il est acté que la Sous-Préfecture de Boulogne-sur-mer proposera à M. le Préfet du Pas-de-Calais que ces trois organismes intègrent le comité de pilotage en tant que représentants du monde marin.

* Lettre d'information n°1 : état d'avancement

En page 2, M. ANSELIN précise pour la rubrique *Actualités* que le terme de « loi Natura 2000 » est inexact : il s'agit en effet d'une ordonnance.

M. VALET propose que certains termes soient remplacés : « réserves d'indiens » et « contrats Natura 2000 » (contrats de service).

* Lettre d'information n°2 : sommaire

M. MOUGEY indique cette seconde lettre devrait paraître au printemps 2002.

Il est acté qu'elle comprendra les rubriques suivantes :

- un bilan de la réunion d'information générale du 08/10/01 ;
- un bilan du comité de pilotage du 30/10/01 ;
- une annonce des études à venir (résumés des cahiers des charges) ;
- la composition des groupes de travail.

* Historique du site

M. DOUARD explique qu'une convention va être passée avec l'association Histopale afin que leurs ressources documentaires puissent être utilisées pour la rédaction de l'historique du site.

* Calendrier.

M. MOUGEY signale que le calendrier a été quelque peu modifié, la date officielle de commencement de la rédaction du document d'objectifs étant le 01/01/01. Le document devra être soumis pour validation du comité de pilotage le 01/10/03.

Dates à retenir :

Prochain réunion du Comité de pilotage accompagnée d'une visite sur le terrain : mai ou juin 2002

Compte-rendu
Réunion de Comité de pilotage n°3
Site NPC 005 Natura 2000

« FALAISES DU CRAN AUX OEUFES ET DU CAP
GRIS-NEZ, DUNE DU CHATELET, MARAIS DE
TARDINGHEN, DUNES DE WISSANT »

11 décembre 2002



Participants

- M. ANSELIN Hubert, association Natura 2000-62 (Fédération départementale des chasseurs) ;
- M. BANEL Eric, Direction interdépartementale des affaires maritimes (62 / 80) ;
- M. BARRE Marc, bureau d'études Biotope ;
- M. BOSLE Roger, Sous-Préfet de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer ;
- M. BRAZIER Bruno, Service maritime des ports de Boulogne-sur-Mer et de Calais ;
- M. CALAIS Gonzague, association Natura 2000-62 (agriculteur) ;
- M. DAUVIN Jean-Claude, Station marine de Wimereux / ELICO-CNRS ;
- Mme DELAVIER Rolande, Sous-Préfecture de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer ;
- M. DELESALLE Claude, Association des maires du Pas-de-Calais (conseiller municipal) ;
- M. DELRUE Matthieu, Sous-Préfecture de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer ;
- M. DERUELLE Edouard, Chambre départementale d'agriculture ;
- M. DOUARD Xavier, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale ;
- M. DUBAILLE Etienne, Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ;
- Mme DU BOIS Françoise, Direction régionale de l'environnement ;
- Mlle DUHAMEL Françoise, Conseil scientifique régional du patrimoine naturel ;
- M. FOURDIN Hugo, Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais ;
- Mlle GENEAU Delphine, Chambre départementale d'agriculture du Pas-de-Calais ;
- M. HERBERT Martial, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale ;
- M. KISZKA Jérémy, Coordination mammalogique du nord de la France ;
- M. LACROIX Jean-Pierre, association Natura 2000-62 (Association syndicale autorisée des propriétaires de dunes) ;
- M. MASSET Philippe, Direction départementale de l'agriculture et de la forêt ;
- M. MOBAILLY Michel, association Natura 2000-62 (Syndicat des propriétaires agricoles du Pas-de-Calais) ;
- M. MOUGEY Thierry, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale ;
- Mlle PRINZIVALLI Perrine, Coordination mammalogique du nord de la France ;
- M. PILON Vincent, Eden 62 ;
- M. PROVIN Olivier, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale ;
- M. QUENU Michel, association Natura 2000-62 (agriculteur) ;
- M. TIRMARCHE Denis, fédération Nord Nature ;
- M. VALET Jean-Marc, Direction régionale de l'environnement ;
- Mlle VALLET Carole, Station marine de Wimereux / ELICO-CNRS.

Excusés

- Conseil Général du Pas-de-Calais ;
- Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais ;
- Comité local des pêches.

Ordre du jour

- validation du compte-rendu de la réunion n°2 du Comité de Pilotage du 30/10/01 ;
- cartographie des habitats terrestres : Biotope ;
- cartographie des habitats marins : ELICO ;
- étude sur les mammifères marins : Coordination mammalogique du nord de la France ;
- inventaire des populations de Tritons crêtés : Parc naturel régional ;
- bilan des activités humaines sur le DPM : Parc naturel régional ;
- études cadastrale et agricole : Chambre départementale d'agriculture ;
- étude cynégétique : Fédération départementale des chasseurs ;
- étude historique du site : Parc naturel régional pour le compte de l'association Histopale ;
- communication réalisée : classeur et lettre d'information n°1 ;
- lettre d'information n°2 : état d'avancement ;
- réunion du groupe de travail *Dunes* ;
- réunion du groupe de travail *Domaine marin* ;
- réunion du groupe de travail *Falaises* ;
- plaquette *Espaces naturels sur le Site des deux caps : qui fait quoi ?*

Le compte-rendu de la réunion n° 2 du Comité de Pilotage du 30/10/01 est validé par le Comité de pilotage.

* Cartographie des habitats terrestres : Biotope

Cette étude est réalisée par le bureau d'études Biotope par le biais de prospections sur le terrain et la retranscription de cartographies existantes. L'objet de cette étude est de réaliser une carte représentant les habitats terrestres du site. Les habitats seront également décrits sous forme de fiches indiquant le degré de rareté, l'état de conservation...Des préconisations de gestion de ces habitats seront également formulées.

Cinq grands systèmes écologiques sont identifiés : le système dunaire, le marais arrière-dunaire, la dune fossile, le plateau agricole, la falaise ainsi qu'une unité de gestion supplémentaire : le plateau en bordure de falaise. Les principaux habitats de ces systèmes sont présentés ainsi que les grandes préconisations de gestion correspondantes.

M. BARRE : des interventions seront à mettre en œuvre afin de maintenir la diversité biologique de la mosaïque d'habitats que constitue le site NPC 005 : canalisation de la fréquentation touristique, débroussaillage, fauche, pâturage...Notons que des interventions sont déjà entreprises sur les Espaces Naturels Sensibles (propriétés du Conseil général ou du Conservatoire du littoral). Les préconisations de gestion seront abordées dans le détail à l'occasion des groupes de travail qui se tiendront début 2003. M. BARRE précise que la gestion du marais de Tardinghen se doit un jour d'être globale pour assurer, d'un point de vue botanique, la préservation des habitats de ce marais arrière-dunaire. Par ailleurs, la gestion des falaises ne doit pas être dissociée de celle du plateau agricole ; une falaise étant par définition une forme d'érosion : on ne peut freiner son recul et donc la préservation des pelouses que si l'on agit en amont (recul de l'activité agricole, bandes enherbées...).

M. LACROIX demande à M. BARRE s'il a une idée des surfaces que représente chaque habitat.

M. BARRE ne peut pas lui répondre avec exactitude sur ce point qui sera traité dans le rapport final.

M. BARRE : sur les parcelles agricoles du plateau, les formations de plantes messicoles (espèces adventices des cultures considérées souvent comme mauvaises herbes : bleuets, coquelicots...) présentent un certain intérêt botanique. Leur extension peut être envisagée en collaboration avec les exploitants agricoles.

M. QUENU : se pose alors le problème de la commercialisation des récoltes.

M. BARRE : le pâturage par les lapins est favorable aux végétations de pelouse (sur les dunes comme sur les falaises). Des actions de régénération des populations de lapins sont à envisager avec les chasseurs.

M. LACROIX : l'épidémie de myxomatose de 1955 est à prendre en considération : il n'est pas envisageable de retrouver des populations similaires. Ce n'est par ailleurs pas forcément souhaitable pour l'activité agricole (dégâts sur les cultures).

M. BARRE : l'extension des roselières de l'ensemble du marais de Tardinghen témoigne de la fermeture du milieu dont sont victimes de nombreuses zones humides. Si elle n'est pas maîtrisée, elle est défavorable à l'expression des potentialités biologiques d'un tel site.

M. LACROIX : le développement des roselières est lié à une diminution des fauches en début d'été (rapport aux dates de chasse à la bécassine). Une fauche des roselières dans un souci de diversification n'est donc pas forcément compatible avec la chasse telle qu'elle est pratiquée sur le site.

M. DAUVIN demande à M. BARRE à quoi on doit attribuer une telle imbrication des habitats.

M. BARRE : elle est le résultat de la conjugaison de facteurs naturels (topographie, climat...) et d'actions anthropiques passées et présentes.

M. DAUVIN demande si les préconisations de gestion formulées doivent être obligatoirement appliquées pour assurer la conservation des habitats.

M. BARRE : les habitats sont directement influencés par l'activité humaine. Une intervention s'avère donc nécessaire. Par ailleurs, les processus naturels à l'origine de la création d'habitats similaires à ceux du site NPC 005 ne peuvent plus s'exprimer pleinement au niveau européen : il nous faut donc maintenir les habitats là où ils sont.

M. BARRE : dans le cadre de la rédaction du document d'objectifs, la question principale qu'il va falloir se poser en matière de gestion est la suivante : faut-il privilégier une approche globale de la gestion du site ou un jardinage écologique sur le modèle du plan de gestion d'un espace naturel protégé ? L'approche globale est à privilégier : les contrats qui suivront le document d'objectifs détailleront les orientations retenues par les groupes de travail et le Comité de pilotage.

M. DUBAILLE demande à M. BARRE : les jachères déjà existantes en haut de falaise présentent-elles un intérêt écologique ?

M. BARRE : la proximité des parcelles agricoles (ces jachères n'étant pas très larges) limite le développement d'une végétation caractéristique des pelouses aérohalines. Une fauche exportatrice ou par exemple la culture d'espèces exportatrices d'azote peut néanmoins améliorer la qualité floristique de ces jachères.

M. DUBAILLE à M. BARRE : quels sont les habitats cibles ?

M. BARRE répond qu'il s'agit des habitats prioritaires comme la dune grise. Il est néanmoins nécessaire de conserver la mosaïque d'habitats du site : par exemple, les argousiers et les ajoncs ne doivent pas être systématiquement coupés.

Mlle DUHAMEL : la cartographie des habitats peut-elle être simplifiée en ciblant sur les milieux d'intérêt communautaire ? Cette carte, fondée sur les associations végétales pourra en effet être simplifiée dans un souci de vulgarisation. Notons qu'aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été recensée.

* Cartographie des habitats marins : ELICO

C. VALLET est en charge de la coordination pour ELICO sous la responsabilité de J-C DAUVIN. Pour la phase 1, la bibliographie est achevée. Pour la phase 2, des radiales sont réalisées : une au nord d'Audresselles, une au cran aux oeufs et une devant le phare du cap Gris-nez (pour la baie de Wissant : trois radiales et deux traits de chalut).

M. DAUVIN précise l'incohérence écologique du périmètre : le site ne présente pas un intérêt exceptionnel dans sa délimitation actuelle. Quelques secteurs rocheux plus au large du cap Gris-nez et le site des riddens présentent par contre un intérêt écologique particulier mais ne sont pas dans le périmètre d'étude. Pourquoi l'estran devant Audresselles n'est-il pas non plus dans le périmètre ? Pourquoi a-t-on fait une coupure entre les sites NPC 004 et 005 ?

Notons que d'une manière générale, le littoral de la Côte d'Opale n'est pas d'un intérêt exceptionnel au niveau patrimonial pour la France. Tous les habitats du site sont pourtant d'intérêt européen car la nomenclature européenne est vague quant à la définition précise de chaque habitat.

Les préconisations de gestion qui seront développées dans la phase 3 concerneront notamment la pêche à pied : le retournement des blocs, la taille des crustacés prélevés, le matériel utilisé et par la même occasion la salubrité des produits récoltés.

* Etude sur les mammifères marins : Coordination mammalogique du nord de la France

L'acquisition des données s'est faite par :

- des prospections de terrain ;
- le réseau d'observateurs via la fiche réalisée par la CMNF pour l'observation des mammifères marins sur le littoral de la région Nord-Pas-de-Calais ;
- la recherche d'anciennes données auprès de personnes ressources.

Le rapport final contient notamment :

- une description de l'écologie des deux espèces ;
- les facteurs favorisant ou contrariant l'accueil des mammifères marins sur le site ;
- les préconisations de gestion nécessaires afin que le site NPC 005 reste une zone d'accueil favorable aux mammifères marins ;
- une cartographie des zones utilisées par le Phoque gris.

Trois espèces de mammifères marins inscrites à l'annexe II de la directive Habitats, à savoir le Phoque gris, le Marsouin commun et le grand Dauphin, fréquentent la partie maritime du site NPC 005. L'estran rocheux du cap Gris-nez (secteur du cran aux oeufs) représente pour le Phoque gris un site d'accueil potentiel car il réunit les conditions nécessaires en terme d'habitat propre à l'espèce et de ressource alimentaire. La tranquillité de ce secteur doit pour cela être assurée pendant la période de fin de gestation, de mise bas et d'élevage du jeune (de novembre à avril).

M. le Sous-Préfet demande quelle quantité de poissons mange un phoque chaque jour.

Mlle PRINZIVALLI : un phoque mange entre 5 et 10 % de son poids par jour pour un individu moyen (environ 200 kg).

La CMNF préconise la création d'une zone de quiétude au niveau du cran aux oeufs pendant la période de mise bas des Phoques gris. Celle-ci se traduirait par un recul du sentier des douaniers.

M. le Sous-Préfet souligne le fait que cette proposition est en adéquation avec les recommandations formulées par M. BARRE. Ces propositions ont également été évoquées dans le cadre de l'Opération grand site et du Plan de prévention des risques falaises. Un recul des activités humaines en bord de falaise est donc à envisager dans un souci de sécurité publique et de préservation du site.

M. DELESALLE demande des explications sur le fleuve côtier évoqué par Mlle PRINZIVALLI : les fleuves côtiers se jettent dans la Manche par le biais d'estuaires qui constituent des nurseries à poissons. Les courants ont tendance à faire remonter vers la mer du Nord l'eau douce des fleuves côtiers et les poissons qui s'y trouvent : ce fleuve côtier constitue une aubaine pour les mammifères marins qui y trouvent de quoi se nourrir.

M. DUBAILLE : pourquoi la CMNF ne s'est pas préoccupée des phoques de la baie de Wissant ?

M. LACROIX : quels phoques trouve-t-on sur les bancs de sable devant la dune d'aval ou sur le banc à la ligne ?

Mlle PRINZIVALLI leur répond que les phoques de la baie de Wissant sont des veaux marins et non des gris. Cette espèce est également en annexe II de la directive Habitats mais au lancement de l'étude, la CMNF ne disposait pas de données certifiant la présence du veau marin.

M. DAUVIN : pourquoi les phoques gris sont présents uniquement sur le secteur du cap Gris-nez ?

Mlle PRINZIVALLI explique que cette espèce de phoque est inféodée aux côtes rocheuses.

* Inventaire des populations de Tritons crêtés : Parc naturel régional

Cet inventaire a été réalisé par les techniciens d'Eden 62 et du Parc. Les mares à prospecter étaient situées sur des parcelles privées. Dans le respect du droit de propriété, il a été demandé par courrier aux propriétaires et aux exploitants agricoles s'ils acceptaient que leurs parcelles soient traversées. Une sortie a ensuite été réalisée fin mars pour localiser les mares concernées. Deux sorties nocturnes ont ensuite été effectuées aux mois d'avril et mai sur les mares de la partie Est du marais de Tardinghen, du bois d'Haringzelles et sur celles des pâtures situées au sud du phare du cap Gris-nez. Ces mares sont le résultat des bombardements alliés pendant la seconde guerre mondiale.

Cet inventaire qui témoigne de la présence du Triton crêté sur le site permettra de discuter avec les propriétaires de mares et les exploitants agricoles pour les inciter à mettre en œuvre une gestion de leurs mares qui prenne en compte la reproduction des amphibiens.

* Bilan des activités humaines sur le DPM : Parc naturel régional

Ce bilan permet de voir en quoi les activités humaines sont compatibles ou non avec la préservation des habitats.

En baie de Wissant : on recense des activités de loisirs (baignade l'été, promenade, planche et char à voile) , de pêche et mytilicole.

M. BANEL : le nombre de 70 à 100 bateaux de pêche présents en baie de Wissant chaque jour reste potentiel. Pour les concessions de M. BODART, il ne s'agit pas d'une extension mais d'une utilisation de ce qui était prévu.

Sur l'estran rocheux du Cap Gris-nez : deux concessions de moules à plat existent. Le ramassage de moules par les particuliers est concentré devant Audresselles (hors périmètre).

M. DUBAILLE souhaite que dans le bilan des activités humaines sur l'ensemble du site apparaisse également l'aspect socio-économique de la valorisation des espaces naturels.

* Etudes cadastrale et agricole : Chambre d'agriculture

Le périmètre définitif est établi au niveau cadastral. Onze agriculteurs sont concernés. Le contenu de l'étude agricole porte en particulier sur les espaces les plus intéressants d'un point de vue écologique : les pâtures à trous de bombes (le chargement, les points d'eau utilisés, la fertilisation...). Parallèlement à cela, l'étude précisera les pratiques culturales sur les terres cultivées propriétés du Conservatoire du littoral entre les pâtures à trous de bombes et le bord de falaise et sur la Motte du Bourg.

* Etude cynégétique : Fédération départementale des chasseurs

M. ANSELIN précise avant toute chose que l'intégration de la partie chassée du marais de Tardinghen (proposition de Biotope) ne doit plus faire l'objet de discussions, les parties en présence ayant déjà suffisamment travaillé sur cette question pour aboutir au périmètre actuel.

Tout le DPM du site NPC 005 est en réserve de chasse. Toutes les zones humides du site appartiennent au Conservatoire du littoral. Pour le recensement des éventuels chasseurs de la dune du châtelet, M. DOUARD attend une réponse de M. FLOURE (interlocuteur principal entre les coopérateurs et les propriétaires de dunes) pour savoir s'il connaît des personnes qui chassent sur cette dune. Les pratiques de chasse et les opérations de gestion à vocation cynégétique sont encore à préciser. Les conventions avec le Conservatoire du littoral concernant le déterrage doivent être mentionnées. Des mesures concernant le renforcement des populations de lapins seront incluses dans le rapport. Une réunion avec les chasseurs aura lieu début 2003.

* Etude historique du site : Parc naturel régional pour le compte de l'association Histopale

Avant la Seconde Guerre mondiale, les cartes postales anciennes montrent un paysage agricole bocager, où le parcellaire est délimité par des murets de pierres sèches et des haies qui séparent les zones de cultures des zones de pelouses aérolines. Les boisements sont nuls, l'habitat intégré dans les creux, à l'abri des vents. Les fermes étaient toutes construites avec la pierre calcaire de pays, dans le style architectural des fermes du Boulonnais.

Ce paysage s'est considérablement modifié pendant la Seconde Guerre mondiale avec la démolition du patrimoine bâti ancien, la construction du dispositif militaire composé de blockhaus, la trace des trous de bombes et la présence de bois artificiels afin de cacher les ouvrages militaires. Pour les construire, les Allemands ont démonté les murets de pierres sèches et les corps de ferme. Les bombardements alliés ont eu raison des bâtiments restants.

La période comprise entre la Seconde Guerre mondiale et les années 1970 est marquée par la reconstruction, le remembrement et la spécification agricole du cap Gris-nez ainsi que la naissance du tourisme. La reconstruction s'est faite rapidement. Les fermes ont été reconstruites dans un style différent, avec les nouveaux matériaux. Le remembrement agricole n'a pas permis la reconstruction des murets de pierres sèches et des haies séparatives. La culture a remplacé le pâturage notamment avec la valorisation de l'activité agricole à partir du plant de pomme de terre. Le tourisme balnéaire ne s'est pas développé sur le Cap Gris-nez pendant cette période en raison de la forte concurrence des sites balnéaires des plages et dunes de la Côte d'Opale. Le territoire du Cap Gris-nez a gardé un caractère socio-économique essentiellement agricole.

Aujourd'hui, l'explosion du tourisme en fait l'un des sites les plus fréquentés du nord de la France avec environ un million de visiteurs par an ce qui occasionne des dégradations, le site n'étant pas aménagé pour accueillir autant de monde.

* Communication réalisée

La lettre d'information n°1 sera envoyée en janvier 2003.

Le classeur Natura 2000 est disponible dans les mairies des quatre communes du site.

* Lettre d'information n°2 : état d'avancement

Ce second numéro est consacré aux études réalisées ou en cours de réalisation. Un système d'interviews est proposé afin de rendre le document plus attractif. Un encart présentera également l'association Natura 2000-62. Le Comité de pilotage valide la trame générale de la lettre.

* Réunions des groupes de travail Dunes, Domaine marin et Falaises

Une réunion aura lieu début 2003 pour les trois groupes de travail. Pour le groupe de travail Falaises, Mlle GENEAU rencontrera les agriculteurs avant la fin de l'année individuellement pour l'étude agricole. Cette première réunion des groupes de travail sera suivie de la quatrième réunion du Comité de pilotage où sera exposé l'ensemble des préconisations de gestion pour le site. Une seconde réunion des groupes de travail aura ensuite lieu pour présenter les préconisations validées par le Comité de pilotage.

* Plaquette Espaces naturels sur le Site des deux caps : qui fait quoi ?

Une confusion est faite entre les différents organismes qui ont en charge les politiques de protection, de gestion et d'accueil du public sur cet espace littoral. Il apparaît nécessaire de réaliser prochainement une plaquette précisant le statut et les grandes missions des organismes suivants :

- le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale ;
- le Conseil général du Pas-de-Calais ;
- Eden 62 ;
- le Conservatoire du littoral ;
- la DIREN.

Cette dernière valide cette proposition ainsi que le devis envoyé il y a quelques mois par les coopérateurs.

La prochaine réunion du Comité de pilotage aura lieu en avril sur une journée ; le matin étant consacré à une visite de terrain.
--

Compte-rendu
Réunion de Comité de pilotage n°4
Site NPC 005 Natura 2000

« FALAISES DU CRAN AUX OEUFES ET DU CAP
GRIS-NEZ, DUNE DU CHATELET, MARAIS DE
TARDINGHEN, DUNES DE WISSANT »

17 septembre 2003



Participants

- M. ANSELIN Hubert, association Natura 2000-62 (Fédération départementale des chasseurs du Pas-de-Calais) ;
- M. BANEL Eric, Direction interdépartementale des affaires maritimes du Pas-de-Calais et de la Somme ;
- Mme BOITTELLE Catherine, Direction interdépartementale des affaires maritimes du Pas-de-Calais et de la Somme ;
- M. BOSLE Roger, Sous-Préfet de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer ;
- Mme CADET Nadège, Comité départemental de vol libre (invitée à la réunion) ;
- Mme DELATTRE Christiane, association Natura 2000-62 (agricultrice) ;
- Mme DELAVIER Rolande, Sous-Préfecture de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer ;
- M. DELESALLE Claude, conseiller municipal de Wissant, Association des maires du Pas-de-Calais ;
- M. DELRUE Matthieu, Sous-Préfecture de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer ;
- M. DESCHODT Serge, Comité départemental de vol libre (invité à la réunion) ;
- Mme DORESSE Isabelle, Direction régionale de l'environnement Nord-Pas-de-Calais ;
- M. DOUARD Xavier, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale ;
- M. DUBAILLE Etienne, Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ;
- Mme DU BOIS Françoise, Direction régionale de l'environnement Nord-Pas-de-Calais ;
- Mlle DUHAMEL Françoise, Conseil scientifique régional du patrimoine naturel ;
- M. DUTERTRE Dominique, association Natura 2000-62 (agriculteur) ;
- M. FOURDIN Hugo, Conseil régional Nord-Pas-de-Calais ;
- Mlle GENEAU Delphine, Chambre départementale d'agriculture du Pas-de-Calais ;
- M. HERBERT Martial, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale ;
- M. LACROIX Jean-Pierre, association Natura 2000-62 (Association syndicale autorisée des propriétaires de dunes du Pas-de-Calais) ;
- M. LEPOUTRE Louis, association Natura 2000-62 (propriétaire de dunes à Tardinghen) ;
- M. MASSET Philippe, Direction départementale de l'agriculture et de la forêt du Pas-de-Calais ;
- M. PILON Vincent, Eden 62 ;
- M. PROVIN Olivier, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale ;
- M. QUENU Michel, association Natura 2000-62 (agriculteur) ;
- M. SANTUNE Vincent, Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais ;
- M. TIRMARCHE Denis, fédération Nord Nature.

Excusés

- M. BRAZIER, Service maritime des ports de Boulogne-sur-mer et de Calais ;
- M. LEPRETRE, Comité local des pêches ;
- M. POHER, Eden 62.

Ordre du jour

- Validation du compte-rendu de la réunion de Comité de pilotage n°3 ;
- Calendrier ;
- Avis du CSRPN sur le document d'objectifs ;
- Partie A du document d'objectifs : plan détaillé ;
- Bilan des réunions des groupes de travail Domaine marin, Falaises et Dunes ;
- Partie B du document d'objectifs : conclusion des études écologiques, hiérarchisation des enjeux écologiques, croisement avec les enjeux socio-économiques, orientations de gestion des habitats ;
- Partie C du document d'objectifs : intitulés des fiches actions ;
- Plan de communication ;
- Sortie terrain.

* Validation du compte-rendu de la réunion de Comité de pilotage n°3

Le compte-rendu, envoyé par la Sous-Préfecture aux membres du Comité de pilotage, est validé.

* Calendrier

Le document d'objectifs doit en principe être terminé pour le mois d'octobre. La DIREN va rédiger un avenant afin de permettre aux coopérateurs de disposer de quelques mois supplémentaires pour terminer le document d'objectifs.

Le calendrier proposé par M. DOUARD est le suivant :

- * fin septembre : envoi d'un CD ROM aux membres du Comité de pilotage avec les parties A et B du document d'objectifs pour avis ;
- * réception des remarques par le Parc naturel régional jusque fin octobre ;
- * fin novembre : envoi pour avis de la partie C au Comité de pilotage et du document d'objectifs complet au CSRPN (celui-se réunit mi-décembre) ;
- * mi-décembre : comité de pilotage n°5, validation du document d'objectifs.

Mme DU BOIS : **il est fort probable que la dernière réunion du Comité de pilotage soit décalée en janvier ou février**, ceci afin de laisser le temps aux membres du Comité de pilotage et au CSRPN de se pencher suffisamment sur la partie C du document d'objectifs. En effet, le délai de 15 jours entre l'envoi de la partie C fin novembre et les réunions du CSRPN et du Comité de pilotage mi-décembre semble trop court.

La date du 17/12/03 prise pour la dernière réunion du Comité de pilotage risque donc de changer.

S'il se confirme, un courrier de la Sous-Préfecture aux membres du Comité de pilotage officialisera ce décalage dans le calendrier. L'envoi des parties A et B par les coopérateurs au Comité de pilotage pourra alors être décalé de 15 jours (mi-octobre).

M. le Sous-Préfet : quelle suite sera donnée au document d'objectifs ?

M. DOUARD : l'animation pour la contractualisation doit prendre le relais, en fonction des crédits dont dispose la DIREN.

Mme DORESSE : les coûts des futurs contrats doivent être estimés dans le document d'objectifs pour que la DIREN puisse demander des crédits d'animation.

M. DOUARD : les fiches actions (partie C du document d'objectifs) comprennent une évaluation financière.

* Avis du CSRPN sur le document d'objectifs

Mme. DORESSE : l'avis du CSRPN sur le document d'objectifs doit de faire avant le dernier comité de pilotage. Cet avis du CSRPN n'est pas facultatif. Un décret sur le point de sortir va officialiser cette démarche.

* Partie A du document d'objectifs : plan détaillé

Le plan détaillé de la partie A est présenté au Comité de pilotage. Celui-ci aura donc prochainement l'occasion de se pencher sur cette partie après avoir reçu le CD ROM évoqué auparavant.

Mme. DORESSE : le plan POLMAR doit faire l'objet d'un chapitre dans la partie 3 consacrée aux projets collectifs.

M. DOUARD la contactera afin d'avoir plus d'éléments à ce sujet.

* Bilan des réunions des groupes de travail Domaine marin, Falaises et Dunes

Une réunion a eu lieu pour chaque groupe de travail au printemps dernier. Ces réunions ont permis aux coopérateurs de présenter les résultats des études engagées sur le site et de faire valider par les membres des groupes de travail les orientations de gestion qui en découlent. Ces orientations doivent maintenant être validées par le Comité de pilotage.

* Partie B du document d'objectifs

Les objectifs et orientations de gestion à long terme du document d'objectifs sont validés par le Comité de pilotage.

Sont ensuite présentés de façon synthétique les habitats par système (falaise, système intermédiaire entre falaise et plateau, plateau, cordon dunaire, marais arrière-dunaire, dune fossile) ainsi que les orientations de gestion correspondantes pour validation par le Comité de pilotage. Les orientations de gestion relatives aux espèces de l'annexe II de la directive sont également soumises au Comité de pilotage.

Pour les habitats marins (sableux et rocheux) , le travail a été réalisé par le CNRS via le laboratoire Ecosystèmes littoraux et côtiers localisé à la Station marine de Wimereux.

M. BANEL : la proposition de gestion *limiter le passage des véhicules sur la plage à ceux utilisés pour la pêche professionnelle* doit être reformulée. En effet, les bateaux à vocation touristique se verraient

alors interdire l'accès à la mer. Il serait préférable d'écrire : *organiser la circulation des véhicules sur la plage*.

Dans chaque commune, des chenaux doivent être mis en place afin que la circulation des véhicules sur l'estran ne soit plus anarchique, sans pour autant être absolument interdite.

M. DELESALLE : une réflexion sur ce sujet est déjà en cours à Wissant.

M. DUBAILLE : le ramassage sélectif des laisses de mer doit être ajouté aux propositions de gestion concernant l'estran sableux.

M. HERBERT : le ramassage sélectif des laisses de mer n'est pas toujours compatible avec la fréquentation touristique dont les plages font l'objet.

M. DOUARD : il est évident qu'un ramassage sélectif ne peut pas être réalisé devant Wissant mais plutôt vers Tardinghen, là où la baignade n'est pas surveillée.

M. BANEL : concernant les récifs, la proposition de gestion *réglementer l'exploitation des gisements de moules des zones médio et infralittorales* doit être reformulée. Une réglementation existant, il serait préférable d'écrire : *faire connaître et respecter l'exploitation des gisements*.

Mlle DUHAMEL : la présentation des habitats du système des falaises est trop synthétique par rapport aux habitats marins.

Par ailleurs, les propositions de gestion du haut de falaise ne permettent pas l'expression d'un état de conservation optimale des pelouses aérohalines : la mise en place d'un pâturage extensif en haut de falaise n'est par exemple pas évoquée.

M. DOUARD : une présentation des habitats terrestres a déjà été faite au Comité de pilotage n° 3 par le bureau d'études Biotope, contrairement aux habitats marins.

Les orientations de gestion présentées ont également été formulées par Biotope. Elle ont ensuite fait l'objet de discussions avec les agriculteurs dans le cadre du groupe de travail falaises. Ces orientations de gestion sont compatibles avec l'activité agricole telle qu'elle se pratique sur le Cap Gris-nez (grande culture) , afin que la mise en œuvre du document d'objectifs soit réalisable. En tant que membre du CSRPN, Mlle DUHAMEL pourra naturellement proposer des orientations de gestion supplémentaires qui seront intégrées au document final.

M. DESCHODT : la pratique du parapente sur le haut de falaise ne doit pas non plus être négligée dans la mesure où elle est relativement ancienne sur le site.

M. DOUARD : les parapentistes n'ont pas été reconnus comme acteurs sur le site dans le cadre du document d'objectifs car cette pratique n'est pas officialisée auprès de la Direction départementale de la jeunesse et des sports.

M. le Sous-Préfet les invite à en discuter ultérieurement avec MM. DOUARD et PILON afin de voir dans quelle mesure cette activité peut être prise en compte.

Mlle DUHAMEL : les orientations de gestion proposées correspondent-elles aux objectifs du Conservatoire du littoral pour le haut de falaise ?

M. DOUARD : Les actions envisagées sur le Gris-nez par le Conservatoire ont été prises en compte (cf. partie A du document d'objectifs, chapitre 3, *la requalification paysagère des falaises du cap Gris-nez*).

M. QUENU : à quelle stade de la démarche est arrivée le Conservatoire sur ce sujet ?

M. DUBAILLE : le dossier suit son cours. Le Conservatoire attend par ailleurs les préconisations de gestion finalisées du document d'objectifs pour évoquer des propositions de gestion du haut de falaise dont il est propriétaire.

Mlle DUHAMEL : pour le système dunaire, la restauration de pannes doit être ajoutée dans les orientations de gestion.

M. ANSELIN : pourquoi chercher à limiter l'emboussaillement des dunes alors que l'érosion marine menace à court terme le cordon dunaire ?

M. DOUARD : un réensablement naturel de la baie est préconisé pour freiner l'érosion marine (cf. partie A, chapitre 3, *le Plan littoral d'action pour la gestion de l'érosion*). Cette orientation de gestion n'est pas du ressort du document d'objectifs.

Par contre, dans le cadre de Natura 2000, des préconisations de gestion ont été faites dans le document d'objectifs pour limiter le piétinement anarchique des dunes et donc l'érosion éolienne qui accélère encore le rétrécissement du cordon dunaire.

Mlle DUHAMEL : pour le marais arrière dunaire en ENS, le rajeunissement des habitats hygrophiles doit être ajouté dans les orientations de gestion.

M. LACROIX : peut-on mesurer l'impact de la gestion réalisée sur les ENS de Wissant ?

M. PILON : une évaluation du plan de gestion 1996-2001 est réalisée afin d'adapter la nouvelle version du plan de gestion aux objectifs de conservation.

Mlle DUHAMEL : dans le chapitre sur la hiérarchisation des enjeux écologiques, les pannes et prairies dunaires doivent être ajoutées à la liste des habitats les plus menacés.

* Partie C du document d'objectifs

Les intitulés de la majorité des fiches actions relatives à la conservation du patrimoine naturel sont présentés.

Des fiches actions correspondant aux deux autres objectifs du document sont également à rédiger :

- * sensibilisation du public ;
- * suivi du site et des actions Natura 2000.

* Plan de communication

La lettre n°2 a été expédiée.

Le financement d'une troisième lettre n'est pas envisageable pour le moment par la DIREN.

Une maquette de la plaquette *Espaces naturels sur le Site des deux caps : qui fait quoi ?* sera envoyée pour avis au Comité de pilotage en octobre, avant impression.

* Sortie terrain de l'après-midi

Quatre arrêts sont prévus : deux pour les falaises (noirda et CROSS) et deux pour la baie de Wissant (châtelet et motte du bourg).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Date à retenir :
réunion n°5 du Comité de pilotage : janvier ou février (à déterminer)

Compte-rendu
Réunion du groupe de travail Domaine marin
Site NPC 005 Natura 2000

« FALAISES DU CRAN AUX OEUFES ET DU CAP
GRIS-NEZ, DUNE DU CHATELET, MARAIS DE
TARDINGHEN ET DUNES DE WISSANT »

19 mai 2003



Participants

- M. CALAIS Paul, Maire d'Audinghen ;
- Mlle COTONNEC Gwenaëlle, Maison de la recherche en environnement naturel, Université du littoral Côte d'Opale ;
- M. COUSIN Paul, Maire de Tardinghen ;
- M. DAUVIN Jean-Claude, Université des sciences et technologies de Lille, Centre national de la recherche scientifique ;
- M. DELESALLE Claude, conseiller municipal de Wissant ;
- M. DESROY Nicolas, Station marine de Wimereux, Université des sciences et technologies de Lille ;
- M. DOUARD Xavier, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale ;
- Mme FUZELLIER Nathalie, Direction interdépartementale des affaires maritimes ;
- M. HITIER Benoist, IFREMER ;
- Mlle IZE Sylvaine, SMBC ;
- M. LE GARZIC Serge, SMBC ;
- Mlle LUCAS Caroline, Environnement littoral et marin ;
- Mlle MORMENTYN Annabelle, Agence de l'eau, mission littoral ;
- M. PILON Vincent, Eden 62 ;
- M. POUILLE Xavier, Environnement littoral et marin ;
- Mlle PRINZIVALLI Perrine, Coordination mammalogique du nord de la France.

Ordre du jour

- Tour de table ;
- Rappel sur la démarche Natura 2000 et les caractéristiques du site NPC 005 ;
- Présentation des études engagées sur le Domaine public maritime :
 - * Bilan des activités économiques et récréatives (Parc naturel régional),
 - * Etude historique (Parc naturel régional),
 - * Cartographie des habitats marins (Centre national de la recherche scientifique),
 - * Suivi des mammifères marins (Coordination mammalogique du nord de la France) ;
- La lutte contre l'érosion en baie de Wissant : le Plan littoral d'action pour la gestion de l'érosion (Environnement littoral et marin).

Un rappel sur la démarche Natura 2000 et les grandes caractéristiques du site est fait afin de replacer la réunion dans son contexte : le groupe de travail fait suite aux études qui ont concerné la partie en Domaine public maritime du site. Il a pour objet la validation des propositions de gestion formulées dans les études.

* Bilan des activités économiques et récréatives (Parc naturel régional)

Ce bilan permet de voir en quoi les activités humaines sont compatibles ou non avec la préservation des habitats.

En baie de Wissant : on recense des activités de loisirs (baignade l'été, promenade, planche et char à voile) , de pêche et mytilicole (bouchots).

Sur l'estran rocheux du cap Gris-nez : deux concessions de moules à plat existent. Le ramassage de moules par les particuliers est une pratique très populaire.

* Etude historique (Parc naturel régional)

Pour le cap Gris-nez, peu d'éléments ont été trouvés sur l'estran rocheux au sens strict. Avant la seconde guerre mondiale, les cartes postales anciennes du Gris-nez montrent un paysage agricole bocager, où le parcellaire est délimité par des murets de pierres sèches et des haies qui séparent les zones de cultures des zones de pelouses aérohalines. Ce paysage s'est considérablement modifié pendant la seconde guerre mondiale avec la démolition du patrimoine bâti ancien, la construction du dispositif militaire composé de blockhaus, la trace des trous de bombes et la présence de bois artificiels afin de cacher les ouvrages militaires.

La période comprise entre la seconde guerre mondiale et les années 1970 est marquée par la reconstruction, le remembrement et la spécification agricole du cap Gris-nez ainsi que la naissance du tourisme.

Aujourd'hui, l'explosion du tourisme en fait l'un des sites les plus fréquentés du nord de la France avec environ un million de visiteurs par an.

Pour la baie de Wissant, l'impact de la guerre sur la partie DPM du site NPC 005 a été beaucoup plus important. La construction de bunkers, le creusement d'un fossé antichar et la pose de pieux Rommel sur l'estran (pour éviter l'arrivée de barges de débarquement) remet une partie des sables en mouvement. L'érosion éolienne se conjugue alors avec l'érosion marine pour entraîner un recul considérable du massif dunaire, aujourd'hui très étroit.

* Cartographie des habitats marins

Cette étude est réalisée par le CNRS par le biais de son laboratoire Ecosystèmes littoraux et côtiers, par l'intermédiaire de recherches bibliographiques et de prospections sur le terrain. L'objet de cette

étude est de réaliser une carte représentant les habitats marins du site. Les habitats sont également décrits sous forme de fiches indiquant le degré de rareté, l'état de conservation...

Des préconisations de gestion de ces habitats sont également formulées.

Deux grands systèmes écologiques sont identifiés : l'estran rocheux du noirda à la courte dune et l'estran sableux de la baie de Wissant. Les principaux habitats de ces systèmes sont présentés ainsi que les préconisations de gestion correspondantes. La partie rocheuse du site Natura 2000 est celle qui présente le plus grand intérêt écologique (notamment les blocs). La partie sableuse de la baie de Wissant est en effet beaucoup plus homogène.

Les propositions principales concernent :

- la sensibilisation du grand public au respect du milieu naturel notamment pour les pêcheurs à pied : retournement des blocs... ;
- la mise en œuvre d'une gestion douce des pollutions par hydrocarbures ;
- le ramassage sélectif des lasses de mer ;
- l'application de la réglementation en vigueur concernant la circulation des véhicules sur le Domaine public maritime.

Ce dernier point est celui qui est le plus sujet à discussion. Il est évident que les professionnels de la pêche (mytiliculteurs concessionnaires et pêcheurs en mer professionnels) doivent continuer d'accéder au DPM. Cette remarque concerne avant tout les particuliers.

M. DELESALLE : la commune de Wissant tient à ce que cette proposition soit reformulée dans un souci de clarté : l'accès à la mer des professionnels n'est absolument pas remis en cause. Il revient ensuite à chaque commune de l'organiser, chose que la commune de Wissant s'apprête à faire.

M. DOUARD : la procédure Natura 2000 ne se substitue pas à la réglementation en vigueur concernant l'accès au DPM. Mais elle peut donner l'occasion de rappeler ce qu'il est possible ou non de faire sur cet espace, par exemple par l'intermédiaire de panneaux de sensibilisation qui seraient situés aux principaux accès à la mer : noirda, trou du nez...

Pour terminer, M. DAUVIN précise l'incohérence écologique du périmètre : le site n'a pas un intérêt exceptionnel dans sa délimitation actuelle. Quelques secteurs rocheux plus au large du cap Gris-nez et le site des riddens présentent par contre un intérêt écologique particulier mais ne sont pas dans le périmètre d'étude. Il s'étonne également du fait que l'estran devant Audresselles n'est pas non plus dans le périmètre et qu'il existe une coupure entre les sites NPC 004 et 005.

* Suivi des mammifères marins d'intérêt européen

Cette étude a été réalisée par la Coordination mammalogique du nord de la France.

L'acquisition des données s'est faite par :

- une prospection de terrain : de février à août 2002 à raison de 2 prospections par mois soit un total de 12 observations ;
- le réseau d'observateurs via la fiche réalisée par la CMNF pour l'observation des mammifères marins sur le littoral de la région Nord-Pas-de-Calais ;
- la recherche d'anciennes données auprès de personnes ressources.

Le rapport final contient notamment :

- une description de l'écologie des espèces ;
- les facteurs favorisant ou contrariant l'accueil des mammifères marins sur le site ;
- les préconisations de gestion nécessaires afin que le site NPC 005 reste une zone d'accueil favorable aux mammifères marins ;
- une cartographie des zones utilisées par le Phoque gris.

Trois espèces de mammifères marins inscrites à l'annexe II de la directive Habitats, à savoir le Phoque gris, le Marsouin commun et le grand Dauphin, fréquentent la partie maritime du site NPC 005. L'estran rocheux du cap Gris-nez (secteur du cran aux oeufs) représente pour le Phoque gris un site d'accueil potentiel car il réunit les conditions nécessaires en terme d'habitat propre à l'espèce et de ressource alimentaire. La tranquillité de ce secteur doit pour cela être assurée pendant la période de fin de gestation, de mise bas et d'élevage du jeune (de novembre à avril).

Les données recueillies par la CMNF sur le Phoque veau marin sont insuffisantes pour affirmer que cette espèce fréquente elle aussi réellement le site.

M. DAUVIN : la conclusion de cette étude précise que le périmètre est pertinent pour le Phoque gris. Cette remarque est à reformuler pour éviter toute confusion avec les remarques du CNRS sur la pertinence globale du périmètre Natura 2000.

Le Plan littoral d'action pour la gestion de l'érosion

En avril 1999, le Syndicat mixte de la Côte d'Opale se prononce en faveur de la réalisation d'un Schéma d'orientations pour la gestion des dunes, plages et falaises sur l'ensemble du littoral de la Côte d'Opale. La rédaction du PLAGE (en cours de finition) est confiée à Environnement littoral et marin.

Ce projet a été réalisé en étroite collaboration avec les services de l'Etat (SMBC, Service maritime du Nord et DIREN). L'objectif de ce programme est d'élaborer un outil capable de fournir aux collectivités

concernées des éléments d'aide à la décision ainsi que des propositions pour la gestion des dunes, plage et falaises du littoral Nord-Pas-de-Calais.

*** Le cas de la baie de Wissant**

La baie de Wissant subit des cycles d'érosion / accrétion de grande amplitude sur des périodes relativement longues de l'ordre du quart de siècle. Actuellement, la tendance est à l'érosion depuis le début des années 1980. La baisse du niveau général du sable dans la baie a entraîné la destruction de la digue de front de mer (hivers 2000 et 2001) dont la reconstruction est maintenant terminée, ainsi qu'un fort recul de la dune d'aval située immédiatement à l'ouest de celle-ci, menaçant une zone urbanisée. Au niveau de la commune de Tardinghen, le cordon dunaire se dégrade, augmentant les risques de submersion marine par rupture en cas de tempêtes. De manière générale, le trait de côte recule, pouvant entraîner à court ou moyen terme de profondes modifications urbanistiques, paysagères et environnementales de la baie.

Une étude approfondie (en cours) fondée sur une modélisation des transports de sédiments permettra de comprendre la logique hydrosédimentaire de toute la baie et de proposer aux décideurs locaux des solutions techniques visant à ralentir voire stopper les phénomènes observés en minimisant les impacts négatifs. L'accent a été mis sur la proposition de solutions innovantes qui préservent la valeur environnementale et paysagère du Site des deux caps, notamment un ré-ensablement en prélevant des sédiments au large.

M. DOUARD : les solutions proposées sont des méthodes douces qui ne semblent pas aller à l'encontre de la préservation des habitats sableux de la baie de Wissant. La lutte contre l'érosion marine doit être accompagnée d'une canalisation du public sur le cordon dunaire pour éviter que l'érosion éolienne ne s'ajoute à l'érosion marine, accélérant encore le rétrécissement du cordon. Le travail déjà réalisé à ce sujet sur les Espaces naturels sensibles doit être élargi à l'ensemble de la baie. Le groupe de travail Dunes qui se réunira en juin sera l'occasion de développer ce point.

L'ensemble des préconisations de gestion étant validé par les personnes présentes, la séance est levée.

Compte-rendu
Réunion du groupe de travail Falaises
Site NPC 005 Natura 2000

« FALAISES DU CRAN AUX OEUFES ET DU CAP
GRIS-NEZ, DUNE DU CHATELET, MARAIS DE
TARDINGHEN ET DUNES DE WISSANT »

22 mai 2003



Participants

- M. ANSELIN Hubert, association Natura 2000-62 (Fédération départementale des chasseurs) ;
- M. BRAZIER Bruno, Service maritime des ports de Boulogne sur Mer et de Calais ;
- M. CALAIS Gonzague, agriculteur ;
- M. CALAIS Paul, maire d'Audinghen ;
- M. CARON Hervé, agriculteur ;
- M. COUSIN Paul, maire de Tardinghen ;
- M. DELESALLE Claude, conseiller municipal de Wissant ;
- M. DERUELLE Edouard, Chambre départementale d'agriculture du Pas de Calais ;
- M. DOUARD Xavier, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale ;
- M. DUBAILLE Etienne, Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ;
- Mlle GENEAU Delphine, Chambre départementale d'agriculture du Pas de Calais ;
- M. HILLAIRET Laurent, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale ;
- M. LENOIR Albert, Comité départemental de randonnée pédestre ;
- M. MASSET Philippe, Direction départementale de l'agriculture et de la forêt du Pas-de-Calais ;
- M. PILON Vincent, Eden 62 ;
- M. VIDAL Franck, agriculteur.

Ordre du jour

- Tour de table ;
- Rappel sur la démarche Natura 2000 ;
- Les caractéristiques du site NPC 005 ;
- Présentation des études concernant le haut de falaise :
 - cartographie des habitats terrestres,
 - étude de la population de Tritons crêtés,
 - étude chasse,
 - étude historique ;
- étude agricole : la motte du bourg, les prairies, le haut de falaise : état des lieux, préconisations de gestion, propositions de mesures.

Cette réunion concerne le site Natura 2000 NPC 005 *Falaises du cran aux oeufs et du cap Gris-nez, dune du châtelet, marais de Tardinghen et dunes de Wissant*. La réalisation du document d'objectifs est assurée par trois coopérateurs : le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale (PNR), Eden 62 et la Chambre départementale d'agriculture.

Une des phases importantes dans la réalisation du document d'objectifs est l'élaboration des préconisations de gestion. Pour associer au mieux les personnes concernées à cette démarche, les coopérateurs ont décidé de constituer des groupes de travail par thème, pour réfléchir à la mise en place de ces mesures. Trois groupes de travail ont été formés : un pour les falaises et le plateau agricole, un deuxième pour les dunes et un dernier pour le domaine marin.

Pour ce groupe de travail Falaises l'ensemble des agriculteurs concernés par le périmètre a été convié.

Cette réunion s'est tenue le jeudi 22 mai 2003 à la mairie d'Audinghen de 10h à 12h00.

Des cartes du site, repérant à la fois les parcelles à vocation agricole par nature de culture (terre labourable, prairie) ainsi que les différents types de propriété (privé, CELRL...), a permis aux personnes présentes de situer leurs parcelles.

Après un bref rappel pour replacer cette réunion dans le processus d'élaboration du document d'objectifs, le Parc naturel régional et la Chambre départementale d'agriculture ont présenté les études réalisées ou en cours de réalisation sur le site.

I. Carte d'identité du site

* Superficie : 1079 ha dont 776 ha de DPM et 303 ha terrestres ;

* Milieux représentés : falaises jurassiques, estran rocheux, dunes maritimes récentes, estran sableux, dunes anciennes plaquées sur une falaise fossile (la motte du bourg), marais arrière littoral, ancienne carrière (fond du phare) ;

* Communes concernées : Audresselles, Audinghen, Tardinghen, Wissant ;

Espèces de l'annexe II de la directive Habitats : Phoque gris (*Halichoerus grypus*), Marsouin commun (*Phocoena phocoena*), Triton crêté (*Triturus cristatus*).

II. Les études

La première étape du travail consiste à réaliser une présentation du site en :

- * décrivant les activités économiques et sociales présentes sur le site ;
- * dressant l'inventaire des habitats naturels et des espèces présentes sur le site.

Cet état des lieux permet d'asseoir les propositions de gestion sur des bases rigoureuses par le biais des groupes de travail.

* Cartographie des habitats terrestres

Elle a été réalisée par le bureau d'études Biotope entre juin et novembre 2003.

Résultats souhaités :

- * réalisation d'une carte représentant les habitats terrestres ;
- * description des habitats sous forme de fiches indiquant le degré de rareté, l'état de conservation ;
- * définition de préconisations de gestion.

Méthode :

- * envoi d'un courrier pour demander l'autorisation de pénétrer dans les parcelles aux propriétaires et exploitants agricoles dans le respect du droit de propriété ;
- * prospections sur le terrain ;
- * retranscription de cartographies existantes.

Elle a mis en évidence cinq grands systèmes écologiques, mais seul deux seront abordés au cours de cette réunion :

- * le système dunaire ;
- * le marais arrière-dunaire ;
- * la dune fossile ;
- * **le plateau agricole ;**
- * **la falaise.**

Une unité de gestion supplémentaire :

- * **le plateau en bordure de falaise (interface falaise / plateau).**

a) *Le système des falaises*

végétation des falaises sablo-gréseuses :

ensemble divisé en 7 habitats **dont la pelouse aérohaline* à Armérie maritime**

localisée sur les parties sableuses des falaises

état de conservation :

- * bon sur les pentes de la falaise, où les perturbations sont naturelles ;
- * moyen à mauvais en haut de falaise et sur les replats gréseux notamment à cause du piétinement, de la proximité des parcelles agricoles et de l'érosion.

Végétation des falaises argilo-marneuses :

ensemble divisé en 9 habitats en majorité hygrophiles* : ils sont en relation avec de l'eau douce (suintements au contact grès / marnes)

situation à mi-pente des falaises

état de conservation bon, peu de dégradations d'origine humaine, sentiers parasites sur le versant de la falaise et eutrophisation* : l'eau qui suinte de la falaise vient du plateau agricole.

b) Le système intermédiaire entre falaise et plateau

végétation hygrophile* des crans :

végétation amphibie au sein du ruisseau ou herbacée sur les pentes des crans

état de conservation moyen à bon

problèmes : eutrophisation*, rudéralisation*

habitats ayant peu d'intérêt :

- * friches et ourlets rudéraux de haut de falaise : en haut de falaise sur des substrats riches en éléments nutritifs et perturbés ;
- * végétation des lieux piétinés ;
- * fourrés et ronciers de haut de falaise.

Orientations de gestion du haut de falaise.

Rappel : l'évolution des milieux dépend de trois paramètres naturels :

- * la géologie : les marnes imperméables sous les grès sont à l'origine des suintements d'eau douce à mi-pente ;
- * les vents marins limitent le développement des arbres ;
- * l'érosion entraîne un rajeunissement des habitats.

Les habitats sont dans l'ensemble en bon état de conservation mais sur des surfaces limitées et ils sont menacés par l'érosion active de la falaise.

Les causes de dégradation des habitats de ce système sont :

- * la fréquentation excessive ;
- * l'eutrophisation.

1. La maîtrise de la fréquentation doit limiter le piétinement des pelouses aérohalines sur le versant et en haut de falaise :

- * en haut de falaise, limitation de la fréquentation hors des chemins par des fils lisses accompagnés de panneaux de sensibilisation et d'information ;
- * sentier avec des vues sur le versant de falaise et l'estran ;
- * limitation de la fréquentation sur les replats du versant de falaise. En contrepartie : mise en place de quelques chemins aménagés pour accéder à l'estran ;
- * restauration des pelouses sur les sentiers existants non réutilisés dans le cadre du nouveau cheminement.

2. La gestion des parcelles cultivées en haut de falaise :

La création d'une **bande enherbée** de quelques dizaines de mètres de large permettrait d'atteindre 4 objectifs :

- * l'éloignement du sentier ;
- * la pérennisation des habitats de pelouses, par leur extension en haut de falaise ;
- * la limitation de l'influence des intrants agricoles ;
- * la lutte contre l'érosion des sols.

Selon l'étude, l'implantation d'une bande enherbée passe par une phase de **restauration** des habitats en différentes étapes.

Rappel :

Les espèces patrimoniales évoluent sur des sols pauvres en éléments nutritifs. Sur des sols actuellement très riches, le principe est d'exporter un maximum de matière végétale pour appauvrir le sol et favoriser au bout de quelques années le retour spontané d'espèces remarquables.

Cette phase de **restauration par exportation** des éléments minéraux du sol peut être obtenue par **deux méthodes** :

Culture de colza et de céréales :

- * pas de fertilisation minérale ;
- * fongicides et insecticides autorisés ;
- * exportation de la récolte et des résidus de culture ;
- * semis d'une prairie.

L'implantation de céréales (de même qu'une jachère) permettrait l'installation d'espèces messicoles* elles-mêmes très intéressantes.

Implantation d'une prairie :

- * implantation d'un Ray-grass anglais ;
- * 3 ou 4 fauches / an (sans épiaison) ;

* implantation et sursemis d'espèces caractéristiques.

Avec la baisse du taux d'azote, **conversion progressive en pelouse aérohaline* naturelle**

Zones tampons :

* bande enherbée d'une dizaine de mètres bordant les crans ;

* produits phytosanitaires possibles sur une bande d'un mètre entre la bande enherbée et les cultures (désherbée avec un herbicide total peu rémanent pour éviter l'invasion par le chiendent des parcelles cultivées).

M. CALAIS précise que l'implantation de colza n'est pas envisageable sur le Gris-nez car il ne poussera pas. Par contre, l'implantation de prairies est envisageable à condition que l'indemnisation proposée soit suffisamment incitative. Il ajoute aussi que si l'on veut garder de l'herbe sur les chemins, il faudra qu'ils soient suffisamment larges.

Le problème des jachères dans lesquelles passe un chemin est soulevé : faut-il décompter la surface du chemin dans les déclarations de surface ? M. MASSET annonce qu'il faudrait retirer la surface du chemin et envisager une compensation pour l'exploitant agricole.

M. DUBAILLE ajoute quand même que la situation des chemins dans les jachères n'a jamais été réellement tranchée et qu'il serait bon qu'elle le soit.

Est abordé ensuite le problème de la sécurité des personnes circulant en bordure de falaise. M. MASSET précise qu'il faudrait reculer le sentier afin d'éviter qu'un accident ne survienne. La responsabilité du maire serait alors engagée.

M. LENOIR abonde dans ce sens : il serait préférable de faire passer le sentier en retrait du haut de falaise et d'essayer de créer des belvédères pour que les randonneurs puissent avoir quelques points de vue sur la mer, comme cela a été fait au cap Blanc-nez. Le sentier serait reculé, élargi et balisé.

M. CARON ajoute aussi qu'il y a un problème plus grave encore, celui des motos, vélos et chevaux qui circulent sur le chemin. Il serait nécessaire de poser des panneaux de signalisation indiquant qu'il est interdit aux motos... de circuler à cet endroit.

M. DOUARD précise que ce problème relève de la police de la nature.

Pour conclure, M. DOUARD rappelle que les bandes enherbées sont proposées aux exploitants qui auront le choix de contractualiser ou non.

M. CARON ajoute enfin qu'il lui sera difficile de mettre en place des bandes enherbées tout le long de ces parcelles en haut de falaise car ces parcelles s'étendent sur plus d'1,200 km.

c) Le système des plateaux

Seuls les principaux habitats sont présentés, beaucoup d'habitats étant rudéralisés*.

végétation aquatique et hygrophile* des mares de plateaux :

ensemble divisé en 6 habitats dont des herbiers aquatiques d'intérêt européen

bon état de conservation

problèmes : comblement, bétail eutrophisation*, destruction des herbiers par piétinement et perturbation du substrat

Prairies du cap Gris-nez et de la motte du bourg :

formations herbacées basses à mi-hautes généralement denses

habitats peu diversifiés, perturbés et nitrophiles (piétinement, bouses)

Orientations de gestion du plateau agricole selon l'étude.

Le plateau agricole est pauvre en habitats d'intérêt communautaire. Mais la végétation des falaises dépend en grande partie de la qualité des eaux provenant du plateau agricole.

Il faut donc essayer de limiter l'influence des intrants agricoles pour maintenir l'intérêt floristique des habitats de haut de falaise et les espèces messicoles*.

L'implantation de **jachères**, ponctuellement, permettrait de répondre à ces objectifs.

La gestion des mares est déjà relativement satisfaisante : il faut assurer son maintien en réseau au sein de prairies pâturées avec une fertilisation la plus faible possible.

* Inventaire des populations de Tritons crêtés (*Triturus cristatus*)

Cet inventaire a été réalisé par le Parc naturel régional et Eden 62 au cours des printemps 2002 et 2003. Il avait pour objet de recenser les populations de Tritons crêtés sur le site et de décrire les mares. Un courrier a été envoyé aux propriétaires et aux agriculteurs dans le respect du droit de propriété. Plusieurs sorties diurnes et nocturnes ont été effectuées et les mares concernées ont été localisées. La présence du Triton crêté a été confirmée sur le site.

L'objectif est maintenant de sensibiliser les agriculteurs pour qu'ils mettent en œuvre une gestion des pâtures prenant en compte la reproduction des amphibiens.

Les préconisations de gestion sont à développer en lien avec les agriculteurs :

- * imiter la fertilisation à proximité immédiate des mares ;
- * éviter leur comblement ;

- * éliminer les rats musqués ;
- * agrandir certaines mares ;
- * clôturer certaines mares pour éviter leur piétinement par le bétail.

M. CALAIS précise qu'il faudra prendre en compte le problème des rats musqués de façon urgente.

* L'étude cynégétique

Elle a été effectuée au cours de l'automne et de l'hiver 2002-2003 par la Fédération départementale des chasseurs. Le but est l'identification et la localisation des personnes et des structures concernées, ainsi que la caractérisation des pratiques de chasse sur le site (faune chassée et opérations de gestion du milieu). La méthode est la suivante :

- * rencontre des propriétaires avec identification de leurs pratiques cynégétiques ;
- * synthèse des résultats de comptage et de prélèvements ;
- * localisation des zones chassées.

M. ANSELIN ajoute que l'étude cynégétique est en phase finale de rédaction et que le site est assez peu chassé compte tenu de sa très grande fréquentation touristique. Les chasseurs mènent tout de même différentes actions comme le piégeage et la limitation des prédateurs.

* Etude historique

L'association Histopale a réalisée cette étude au cours de l'année 2002. Son objet était d'expliquer la gestion passée de l'espace. Cette étude s'est décomposée en plusieurs étapes :

- * recherches bibliographiques ;
- * entretiens auprès de personnes ressources ;
- * recherche de cartes postales anciennes ;
- * visites de terrain.

Résultats obtenus :

- * avant 1939 : paysage agricole bocager, parcellaire délimité par des murets de pierres sèches et des haies, boisements nuls, habitat en pierre calcaire du pays ;
- * 1939-45 : démolition du patrimoine bâti, construction de bunkers, trous de bombes liés aux bombardements alliés, création de bois artificiels pour masquer les bunkers ;
- * après la guerre : reconstruction, remembrement, spécification agricole (culture de la pomme de terre) ;
- * aujourd'hui : explosion du tourisme avec des dégradations liées à la surfréquentation.

* Etude agricole

Réalisée par la Chambre départementale d'agriculture au cours de l'hiver 2002-2003, elle avait pour objectif d'appréhender les pratiques agricoles actuelles.

a) *Délimitation du périmètre au niveau cadastral*

Une carte présentant les différents types de propriété est présentée.

Les surfaces agricoles approximatives sont les suivantes :

- o terres labourables : 60 ha ;
- o prairies : 24 ha ;

Il y a 10 agriculteurs concernés sur le site.

b) *Particularités des terrains du Conservatoire du littoral*

Il existe différents types d'occupation des terrains appartenant au CELRL :

- * bail rural ;
- * convention agricole avec ou sans cahier des charges :
 - o chargement à respecter sur prairie,
 - o implantation d'un couvert hivernal sur terres labourables ;
- * occupation gratuite sans titre.

Une nouvelle convention agricole tripartite entre le Conservatoire, l'agriculteur et le Conseil général est en cours d'élaboration.

c) *L'enquête agricole*

Réalisation d'une enquête auprès des agriculteurs :

- * types d'exploitations concernées ;
- * gestion des pâtures à « trous de bombes » :
 - o fertilisation,
 - o pâturage et chargement,
 - o abreuvement des animaux,
 - o affouragement ;
- * localisation des terres labourables ;
- * approche des mesures de gestion à préconiser avec les agriculteurs.

d) *Les résultats*

* Typologie des exploitations :

- o 10 agriculteurs concernés,
- o 3 exploitations sociétaires et 7 individuelles,
- o moyenne d'âge des exploitants : 45 ans,

- o 9 exploitations sur 10 de type polyculture élevage (porcs, moutons, vaches laitières, vaches allaitantes, poulets),
- o 4 exploitations avec des activités de diversification comme le tourisme.

* La gestion des parcelles

Les prairies à trous de bombes

- o exploitation par pâturage bovin et ovin ;
- o 4 ha 50 sous convention avec le Conservatoire du littoral avec un cahier des charges : pas de traitements phytosanitaires ni fertilisation ;
- o sur le reste, fertilisation minérale : 60 unités d'azote apportées une ou deux fois par an sur les parcelles accessibles ;
- o chardons et orties broyés ou traités lorsque c'est possible ;
- o abreuvement dans les mares / présence d'une buvette automatique dans une des parcelles.

Bilan de l'étude écologique sur ces parcelles

- o présence de tritons crêtés ;
- o gestion actuelle déjà relativement satisfaisante.

Quelles propositions pour améliorer ?

- o aujourd'hui, peu d'éléments spécifiques sur les tritons ;
- o logique de préservation des mares :
 - diminuer la fertilisation et réaliser les traitements phytosanitaires en localisé,
 - limiter le piétinement des animaux pour éviter le comblement des mares.

Les actions précises restent à définir au cas par cas.

La Motte du Bourg

- o une terre labourable avec une jachère tout autour de la parcelle qui joue le rôle d'une zone tampon ;

Il faudra étudier avec l'agriculteur la possibilité de pérenniser dans le cadre d'une M.A.E.

- o une prairie pâturée par des bovins en amont du marais :
 - sous convention avec le Conservatoire du Littoral,
 - avec un cahier des charges : 4 U.G.B / ha et une utilisation raisonnée de l'engrais.

Il faudra envisager des mesures de gestion adaptées à la préservation de la qualité de l'eau du marais en contrebas.

Le plateau agricole

- o nombreuses terres labourables :
 - terres fertiles,
 - cultures industrielles : betteraves sucrières, lin, plants de pomme de terre ;
- o risques :
 - sécurité : corniches,
 - érosion : diffuse, crans artificiels.

Les coopérateurs proposeront la création de bandes enherbées, qui comme nous l'avons vu plus haut peut permettre de limiter l'érosion et le recul de la falaise.

M. MASSET précise qu'il faudra proposer des cahiers des charges cohérents avec des préconisations qui pourront être respectées par les exploitants agricoles et avec des compensations financières incitatives.

M. DUBAILLE ajoute que le cahier des charges aujourd'hui appliqué sur la motte du bourg sera affiné.

M. CALAIS fait part à l'assemblée de la difficulté à implanter des couverts d'interculture sur ce secteur à cause de la force du vent et des embruns.

M. VIDAL craint qu'on ne lui impose de clôturer toutes les mares, et qu'ainsi les animaux ne puissent plus y boire.

M. DOUARD explique que c'est une proposition de gestion et qu'elle ne sera pas proposée pour toutes les mares.

Pour conclure, M. DOUARD ajoute que le montant des mesures agroenvironnementales en zone Natura 2000 est majoré de 20%.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Compte-rendu
Réunion du groupe de travail Dunes
Site NPC 005 Natura 2000

« FALAISES DU CRAN AUX OEUFES ET DU CAP
GRIS-NEZ, DUNE DU CHATELET, MARAIS DE
TARDINGHEN ET DUNES DE WISSANT »

18 Juin 2003



Participants

- M. ADMONT Paul-Henri, association des amis de Wissant ;
- M. ANSELIN Hubert, association Natura 2000-62 (Fédération départementale des chasseurs du Pas-de-Calais) ;
- M. BRAZIER Bruno, SMBC ;
- M. CAGNARD Jean-Damien, GRDA du Boulonnais ;
- M. COUSIN Paul, maire de Tardinghen ;
- M. DELESALLE Claude, Association des maires du Pas-de-Calais (conseiller municipal de Wissant) ;
- M. DOUARD Xavier, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale ;
- M. FLOURE Christian, représentant des propriétaires de la dune du Châtelet ;
- Melle HERISSON Claire, Environnement littoral et marin ;
- Mme HURE Odile, Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ;
- M. LENOIR Albert, Comité départemental de randonnée pédestre ;
- M. LEPOUTRE Louis, association Natura 2000-62 (propriétaire de dunes) ;
- M. et Mme LE TRIONNAIRE Michel et Pierrette, représentants des propriétaires de la dune du châtelet ;
- M. MASSET Philippe, Direction départementale de l'agriculture et de la forêt du Pas-de-Calais ;
- M. PILON Vincent, Eden 62 ;
- M. PROVIN Olivier, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.

Excusée

- Mlle DUHAMEL Françoise, Conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

Ordre du jour

- tour de table ;
- Rappel sur la démarche Natura 2000 ;
- Les caractéristiques du site NPC 005 ;
- Tour de table pour la validation de la liste des acteurs ;
- Présentation des études engagées sur les dunes :
 - * cartographie des habitats terrestres,
 - * étude chasse,
 - * étude historique ;
- La Dune du Châtelet :
 - * historique,
 - * recensement des propriétaires ;
- Les problématiques du cordon dunaire :
 - * les dégradations,
 - * la lutte contre l'érosion en baie de Wissant : le Plan littoral d'action pour la gestion de l'érosion (ELM),
 - * la fréquentation anarchique des dunes : propositions d'aménagement d'Eden 62 et du Parc naturel régional dans le cadre de l'Opération grand site national.

Un rappel est fait sur la démarche Natura 2000 et les grandes caractéristiques du site NPC 005.

La première étape du travail a consisté à réaliser une présentation du site en :

- décrivant les activités économiques et sociales présentes sur le site ;
- dressant l'inventaire des habitats naturels et des espèces présents sur le site.

Cet état des lieux permet d'asseoir les propositions de gestion sur des bases rigoureuses par le biais des groupes de travail.

* Cartographie des habitats naturels

Cette étude a été réalisée par le bureau d'études Biotopie. Cinq grands systèmes écologiques ont été définis sur le site :

- le système dunaire ;
- le marais arrière-dunaire ;
- la dune fossile ;
- le plateau agricole ;
- la falaise.

Seuls les trois premiers seront abordés à l'occasion de cette réunion.

Les habitats du cordon dunaire de la baie de Wissant sont les végétations des laisses de mer, la dune blanche mobile, la dune grise fixée (habitat prioritaire) , les fourrés et taillis de dune et les végétations humides à saules des dépressions.

Les préconisations de gestion faites par le bureau d'études sont : de respecter les végétations des laisses de mer lors du nettoyage des plages, de protéger les dunes blanches contre le piétinement et l'érosion éolienne, de favoriser le vieillissement des fourrés et boisements sur certains secteurs, de débroussailler certains secteurs de fourrés à argousiers, d'entretenir la dune grise et de mener des actions en faveur des lapins.

M. LEPOUTRE : étant donné l'étroitesse du cordon dunaire, il faut être prudent sur la question du lapin. Ce dernier permet en effet d'entretenir les pelouses dunaires. En contrepartie, le sable peut être remis en mouvement. Si la population de lapins est trop importante, une reprise de l'érosion éolienne n'est alors pas exclue. Les actions en faveur du lapin doivent donc être mûrement réfléchies.

Sur la dune fossile (la motte du bourg) , les habitats intéressants sont les pelouses et prairies de sols acides. Biotopie préconise de débroussailler les prairies humides de la pente et du bas de la falaise morte, de laisser évoluer certains secteurs de fourrés à Ajonc d'Europe et d'en débroussailler d'autres pour restaurer des pelouses et prairies de sols acides.

Les habitats de la partie du marais arrière dunaire comprise dans le site sont des herbiers aquatiques, des roselières et végétations amphibies, des fourrés de sols humides à saules arbustifs et des boisements de sols humides riches.

Seule la partie publique du marais de Tardingen étant dans le périmètre Natura 2000, une gestion globale et cohérente de cet espace ne peut pas être assurée à travers l'outil de planification que représente Natura 2000. Sur la partie publique du marais, le bureau d'études préconise un rajeunissement des mares et habitats aquatiques au sein du marais (hors étang et carrière), un maintien de la gestion actuelle par pâturage extensif et une maturation des boisements humides.

M. ANSELIN : les chasseurs de gibier d'eau n'ont pas souhaité intégrer le périmètre car ils estiment que Natura 2000 va occasionner la mise en place d'une réglementation à plus ou moins court terme sur les sites Natura 2000. Néanmoins, la rédaction et la diffusion d'un document à destination des chasseurs du marais sur les bonnes pratiques en matière de gestion d'une zone humide est à envisager.

* Etude historique

Avant 1939, la baie de Wissant est une plaine maritime drainée et exploitée pour le foin qu'elle produit. La période 1939-45 voit la construction de bunkers dans le massif dunaire, le creusement d'un fossé antichar et la pose de pieux Rommel sur l'estran. La guerre met en mouvement les sables et engendre une érosion éolienne du massif dunaire. Aujourd'hui, le marais a une vocation cynégétique. L'érosion éolienne du cordon dunaire a été maîtrisée notamment par des plantations d'oyats sur la Dune d'Aval dans les années 80. L'érosion marine continue pour sa part son œuvre : rappelons qu'après 1945, le massif dunaire s'apparentait à celui des Dunes de la Slack aujourd'hui.

* Etude cynégétique

Elle a été confiée à la Fédération des chasseurs par la Chambre d'agriculture. La chasse est peu pratiquée sur le cordon dunaire. La partie publique du marais n'est pour sa part pas chassée.

* La dune du châtelet

Les coopérateurs ont réalisé un historique afin de saisir l'origine des réticences émises par les propriétaires de la dune du châtelet à l'occasion de la réunion d'information générale Natura 2000 d'octobre 2001 à Audinghen.

Leur mécontentement est lié aux modifications apportées aux usages récréatifs tolérés dont cet espace faisait l'objet et aux équipements qui visent à rendre l'accès à la mer moins anarchique.

L'aménagement de la Dune du Châtelet

La procédure de classement du Site des deux caps (loi du 2 mai 1930) commence en 1980 à l'initiative de l'Etat. Il s'agit du premier Grand site national (reconnaissance de la qualité des paysages et des problèmes de surfréquentation).

La première tranche de travaux d'aménagement du parking communal de la dune du châtelet coïncide avec cette date.

La deuxième phase de travaux se déroule en 1998 en lien avec l'opération Cap 93. Elle se traduit par une restauration paysagère du parking. Elle permet également l'ouverture du sentier du watermel afin de canaliser le public et d'éviter ainsi une multiplication des sentiers parasites dans les dunes de la baraque fricot.

Après rachat du massif de la courte dune, le Conservatoire du littoral décide d'ouvrir au public le chemin d'accès à la mer et de déplacer le GR Littoral sur ce chemin.

Une prairie acquise par la commune est rendue accessible aux véhicules pour tenter d'éviter les engorgements en période estivale.

La destruction de cabanons est également entreprise sur les dunes appartenant au Conservatoire.

Les conflits d'usage

Cette partie du cordon dunaire de la baie de Wissant a été vendue sous forme de lanières par Monsieur PAQUES dans les années 1950 au prix de 1 F le m² afin d'en faire des terrains de loisirs.

La procédure de classement du site a une incidence forte sur les usages en cours depuis lors sur la dune du châtelet, notamment en matière d'installation de camping caravanning : le stationnement des caravanes est en effet interdit sur un site classé, sauf dérogation exceptionnelle après avis des communes et de la Commission départementale des sites.

Pour appuyer la démarche de contrôle, des procès-verbaux sont dressés par la Gendarmerie nationale en 1991, pour installations et constructions illicites.

Le mécontentement des propriétaires de dunes a donc deux causes profondes :

- une partie d'entre eux a eu à payer une amende, retirer sa caravane ou détruire la construction qu'elle avait faite sur sa parcelle ;
- une autre partie n'a pas été inquiétée, sans que les propriétaires condamnés ne comprennent pourquoi.

Pour finir, l'entretien du chemin en retrait du cordon dunaire pose également problème : ce chemin propriété du Conservatoire du littoral est une servitude de passage pour l'ensemble des propriétés privées du massif. Elle est utilisée par les propriétaires et certains chasseurs du marais. Ceux-ci reprochent la dégradation de ce chemin.

M. FLOURE : la réglementation du site classé a entraîné la destruction de nombreuses constructions dans la dune du châtelet. Il est plus que souhaitable que la police de la nature soit appliquée en parallèle afin de freiner le camping sauvage et les dégradations sur le site.

M. MASSET lui recommande de s'adresser à un responsable de la Gendarmerie nationale ou de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage afin de mettre un terme à ces pratiques.

* Les problématiques du cordon dunaire

Les dégradations dans la dune du châtelet

Un recensement des points noirs a été fait sur la dune du châtelet. Le parcellaire a été superposé à la photographie aérienne de la dune afin de localiser de façon claire les points noirs à l'échelle cadastrale. Il est fort peu probable que Natura 2000 permette de financer un nettoyage du site. Les coopérateurs ne peuvent qu'inciter le Conservatoire du littoral à racheter les terrains en cas de vente pour les nettoyer. Dans un second temps, la gestion écologique de ces parcelles sera confiée à Eden 62.

Le Plan littoral d'action pour la gestion de l'érosion

En avril 1999, le Syndicat mixte de la Côte d'Opale se prononce en faveur de la réalisation d'un Schéma d'orientations pour la gestion des dunes, plages et falaises sur l'ensemble du littoral de la Côte d'Opale. La rédaction du PLAGE (en cours de finition) est confiée à Environnement littoral et marin.

Ce projet a été réalisé en étroite collaboration avec les services de l'Etat (SMBC, Service maritime du Nord et DIREN). L'objectif de ce programme est d'élaborer un outil capable de fournir aux collectivités concernées des éléments d'aide à la décision ainsi que des propositions pour la gestion des dunes, plage et falaises du littoral Nord-Pas-de-Calais.

La baie de Wissant subit des cycles d'érosion / accrétion de grande amplitude sur des périodes relativement longues de l'ordre du quart de siècle. Actuellement, la tendance est à l'érosion depuis le début des années 1980. La baisse du niveau général du sable dans la Baie a entraîné la destruction de la digue de front de mer (hivers 2000 et 2001) dont la reconstruction est maintenant terminée, ainsi qu'un fort recul de la dune d'aval située immédiatement à l'ouest de celle-ci, menaçant une zone urbanisée. Au niveau de la commune de Tardinghen, le cordon dunaire se dégrade, augmentant les risques de submersion marine par rupture en cas de tempêtes. De manière générale, le trait de côte recule, pouvant entraîner à court ou moyen terme de profondes modifications urbanistiques, paysagères et environnementales de la baie.

Une étude approfondie (en cours) fondée sur une modélisation des transports de sédiments permettra de comprendre la logique hydrosédimentaire de toute la baie et de proposer aux décideurs locaux des solutions techniques visant à ralentir voire stopper les phénomènes observés en minimisant les impacts négatifs. L'accent a été mis sur la proposition de solutions innovantes qui préservent la valeur

environnementale et paysagère du Site des deux caps, notamment un ré-ensablement en prélevant des sédiments au large.

M. DOUARD : les solutions proposées sont des méthodes douces qui ne semblent pas aller à l'encontre de la préservation des habitats sableux de la baie de Wissant. La lutte contre l'érosion marine doit être accompagnée d'une canalisation du public sur le cordon dunaire pour éviter que l'érosion éolienne ne s'ajoute à l'érosion marine, accélérant encore le rétrécissement du cordon.

M. MASSET et M. ADMOND : la présentation faite par ELM sur les risques naturels en baie de Wissant donne l'impression que l'érosion marine n'est pas aussi importante que ce que l'on constate sur le terrain

Mlle HERISSON : le degré de risque est évalué avant tout en fonction des biens menacés. Le risque indiqué pour le cordon dunaire de la baie de Wissant n'est pas considéré comme très important car derrière la dune, nous sommes en présence d'un milieu naturel.

M. ANSELIN : le coût de l'activité cynégétique devrait également être pris en compte.

M. ADMOND : comment va se dérouler le réensablement de la baie ? Peut-on donner une échéance ?

Mlle HERISSON : le PLAGE fait un état des lieux du littoral régional au niveau géomorphologique et définit des orientations de gestion pour chaque unité sédimentaire. Des études complémentaires sont ensuite nécessaires pour mettre en œuvre localement les travaux afin de remédier aux problèmes d'érosion. Ces derniers ne sont donc pas décrits dans ce document.

M. DELESALLE : connaît-on l'impact des bouchots et des vestiges du Mur de l'Atlantique sur la sédimentation dans la baie ?

Mlle HERISSON : leur impact n'est pas encore clairement définie.

La fréquentation anarchique des dunes : propositions d'aménagement d'Eden 62 et du Parc naturel régional dans le cadre de l'Opération grand site national

Le travail de maîtrise de la fréquentation touristique déjà réalisé sur les Espaces naturels sensibles doit être élargi à l'ensemble de la baie afin que l'érosion éolienne soit totalement maîtrisée sur le cordon dunaire. Eden 62 et le PNR ont fait des propositions à ce sujet dans le cadre de l'OGSN. Au niveau de la dune d'amont, l'installation de casiers permettra de piéger le sable. Notons que cette zone est actuellement en accrétion. L'objectif est plus de stabiliser la dune bordière récente que de ramener des sédiments. Par ailleurs, la dune bordière n'est pas accolée au massif dunaire. La dépression qui les sépare est favorable à l'aménagement d'un sentier balisé avec ganivelles afin que

les estivants ne piétinent pas les oyats qui colonisent la dune blanche. Quelques plantations d'oyats en retrait stabiliseront des sables mobiles en un endroit de la dune d'amont. Au niveau de la dune d'aval, la canalisation du public est déjà effective. La pose de casiers en pied de dune permettra de retenir des sédiments pour la protéger contre l'érosion marine très forte sur ce secteur. La même proposition est faite pour le pied de dune au châtelet. Quelques plantations d'oyats en retrait stabiliseront des sables mobiles sur deux secteurs de la dune du châtelet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Annexe n°6 : état du foncier
sur le site**

Informations relatives à la parcelle						Coordonnées de(s) propriétaire(s)				
Commune	Sect. Cadas.	parcelle cadastrale	Surf. Cadas	Surf. Expl.	Nature de la parcelle	Nom	Prenom	Adresse	CP	Ville
AUDINGHEN	AB	4	0,07			CELRL		Av. Winston Churchill	62000	ARRAS
AUDINGHEN	AB	5	0,35			CELRL		Av. Winston Churchill	62000	ARRAS
AUDINGHEN	AB	6	0,04			CELRL		Av. Winston Churchill	62000	ARRAS
AUDINGHEN	AB	7	0,09			CELRL		Av. Winston Churchill	62000	ARRAS
AUDINGHEN	AB	8	0,05			CELRL		Av. Winston Churchill	62000	ARRAS
AUDINGHEN	AB	14	0,82	0,63	P	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AB	14		0,19	TL					
AUDINGHEN	AB	15	0,58	0,27	P	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AB	15		0,31	Landes					
AUDINGHEN	AB	16	0,22			CELRL		Av. Winston Churchill	62000	ARRAS
AUDINGHEN	AB	17	0,29			CELRL		Av. Winston Churchill	62000	ARRAS
AUDINGHEN	AB	18	0,33			SUETENS	Willy	Le Cran aux Oeufs	62179	AUDINGHEN
AUDINGHEN	AB	18				SUETENS	Eric	51 Oudemarkt		B 3000 LOUVAIN (Belgique)
AUDINGHEN	AB	19	2,96	0,60	P	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AB	19		2,36	TL					
AUDINGHEN	AB	22	0,07			GALLE	Brigitte	19, Rue Saint-Henri	59110	LA MADELEINE
AUDINGHEN	AB	23	0,21			GALLE	Brigitte	19, Rue Saint-Henri	59110	LA MADELEINE
AUDINGHEN	AB	24	0,21			HONORE	Désiré	33, Rue de Nahir	59390	TOUFFLERS
AUDINGHEN	AB	25	0,30			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AB	30	0,11			MASSON	Frédéric	44, Rue Flandre	59560	COMINES
AUDINGHEN	AB	31	0,14			NEPOTY	Daniel	44, Rue Emile Lepeu	75011	PARIS
AUDINGHEN	AB	66	0,54	0,54	TL	CALAIS	Paul	Route du Cap	62179	AUDINGHEN
AUDINGHEN	AB	69	1,01			BOULOY	François	135, Rue de Sodit	62179	AUDINGHEN
AUDINGHEN	AB	70	1,75			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AB	71	0,67	0,67	TL	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AB	72	3,04			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AB	176	2,45	2,45	TL	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AB	177	0,40	0,40	AU	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AB	178	2,40	2,30	TL	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AB	184	1,39			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AB	185	0,25			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AB	186	0,54	0,54	TL	CALAIS	Paul	Hameau de Framzelle	62179	AUDINGHEN
AUDINGHEN	AB	190	0,92	0,92	TL	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AB	191	0,13	0,13	TL	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX

AUDINGHEN	AB	192	0,70	0,70	TL	FLAMENT	Charles	Hameau du Gris-Nez	62179	AUDINGHEN
AUDINGHEN	AB	193	0,36	0,36	TL	FLAMENT	Charles	Hameau du Gris-Nez	62179	AUDINGHEN
AUDINGHEN	AB	194	0,19	0,19	TL	FLAMENT	Charles	Hameau du Gris-Nez	62179	AUDINGHEN
AUDINGHEN	AB	195	0,18	0,18	TL	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AB	196	0,55	0,55	TL	FLAMENT	Charles	Hameau du Gris-Nez	62179	AUDINGHEN
AUDINGHEN	AB	198	9,30	9,30	TL	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AB	202	0,14			HONORE	Désiré	33, Rue de Nahir	59390	TOUFFLERS
AUDINGHEN	AB	307	0,35			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AB	308	4,21	2,04	P	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AB	309				CELRL		Avenue Winston Churchill	62000	ARRAS
AUDINGHEN	AB	310	2,90	1,00	TL	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AB	310		0,20	P					
AUDINGHEN	AB	310		1,70	Jachère					
AUDINGHEN	AB	311	0,10			CELRL		Av. Winston Churchill	62000	ARRAS
AUDINGHEN	AB	312	0,16	0,16	P	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AB	320				CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AC	1	10,59			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AC	21	9,41			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AD	1	0,35	0,35	TL	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AD	2	1,35			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AD	3	1,09	1,09	TL	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AD	4	3,61	3,61	TL	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AD	5	0,63	0,63	TL	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AD	6	0,40	0,40	P	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AD	7	1,23	1,16	P	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AD	7		0,07	TL					
AUDINGHEN	AD	8	1,60	1,60	P	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AD	9	2,00	2,00	P	PRUVOST	Jeannine		62185	SAINT TRICAT
AUDINGHEN	AD	10	4,04	4,04	P	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AD	15	1,15	1,15	P	VIDAL	Franck	Route du Cap	62179	AUDINGHEN
AUDINGHEN	AD	109	2,00			DELSAUX	Odile	62, Rue Nationale	59800	LILLE
AUDINGHEN	AD	112	1,61			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AD	123	2,60	2,60	P	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AD	124	0,28	0,28	P	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AD	126	1,16			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AD	178	0,71	0,71	TL	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AD	178	0,20	0,20	P	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AD	179	1,51	1,51	P	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX

AUDINGHEN	AD	180	1,33	1,33	TL	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AD	182	0,97	0,97	TL	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AD	183	1,60	1,60	TL	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AD	184	2,47	2,47	TL	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AD	185	2,09	2,09	TL	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AD	196	0,32	0,32	Jachère	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AD	197	1,06	1,06	TL	DELATTRE	Léonard	53, Blvd Albert 1er	33800	BORDEAUX
AUDINGHEN	AD	197				BOULY	Thérèse	Le Fond de Sequières	62830	LACRES
AUDINGHEN	AE	1	0,96			DELATTRE	Jacques	Waringzelle, 11, Rue du Cran aux Oeufs	62179	AUDINGHEN
AUDINGHEN	AE	2	0,57			DESSAUX	Odile	65, Rue Nationale	59800	LILLE
AUDINGHEN	AE	81	1,94	0,72	TL	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AE	85	1,48	1,00	TL	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
				0,48	Landes					
AUDINGHEN	AE	86	0,33	0,33	TL	FOURNAUX	Pierre	47, Route de Nantes	85300	CHALANS
AUDINGHEN	AE	87	0,69		Landes	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AE	95	0,49	0,49	TL	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AE	97	0,34	0,34	Landes	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AE	98	0,009	0,009	Landes	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AE	99	0,23	0,23	Landes	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AE	100	1,42	1,42	TL	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AE	105	0,04			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AE	106	0,19	0,19	Landes	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AE	107	0,79	0,79	TL	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AE	108	0,12			DESSAUX	Odile	65, Rue Nationale	59800	LILLE
AUDINGHEN	AE	140	0,57			CLARISSE	Georges	2,Rue Ferdinand Buisson	62200	BOULOGNE SUR MER
AUDINGHEN	AE	140				CORDIER	Marie	40, Rue Jules Lecomte	62200	BOULOGNE SUR MER
AUDINGHEN	AE	157	1,17			METGY	Marcel	83, Rue de la Forgette	59960	NEUVILLE EN FERRAIN
AUDINGHEN	AE	157				BARBIEUX	Colette	282, Rue des Trois Pierres	59200	TOURCOING
AUDINGHEN	AE	158	0,06			CLARISSE	Georges	2,Rue Ferdinand Buisson	62200	BOULOGNE SUR MER
AUDINGHEN	AE	158				CORDIER	Marie	40, Rue Jules Lecomte	62200	BOULOGNE SUR MER
AUDINGHEN	AE	159	3,61	3,61	TL	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AE	160	0,62	0,30	TL	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
				0,32	Landes					
AUDINGHEN	AE	161	0,07	0,07	TL	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AE	173	0,05			KLEINPETER	Edouard	2185, Rue de Harnes	62340	HAMES BOUCRES
AUDINGHEN	AE	173				FRAMERY	Roger	27, Rue Saint Roch	81600	GALLAC
AUDINGHEN	AE	174	0,62			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AE	213	0,85	0,85	TL	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX

AUDINGHEN	AE	215	1,70	1,70	TL	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDINGHEN	AI	1	5,75	0,50	TL	CARON	Albert		62179	AUDINGHEN
AUDINGHEN	AI	13a	0,45		Bois	CARON	Albert		62179	AUDINGHEN
AUDINGHEN	AI	17b	1,43		Bois	Dépt du Pas-de-Calais	Hôtel du Dépt	Rue Ferdinand Buisson	62023	ARRAS Cedex
AUDINGHEN	AI	18b			Bois	Dépt du Pas-de-Calais	Hôtel du Dépt	Rue Ferdinand Buisson	62023	ARRAS Cedex
AUDINGHEN	AI	19				Dépt du Pas-de-Calais	Hôtel du Dépt	Rue Ferdinand Buisson	62023	ARRAS Cedex
AUDINGHEN	AI	26				Dépt du Pas-de-Calais	Hôtel du Dépt	Rue Ferdinand Buisson	62023	ARRAS Cedex
AUDINGHEN	AI	27	2,85			Dépt du Pas-de-Calais	Hôtel du Dépt	Rue Ferdinand Buisson	62023	ARRAS Cedex
AUDINGHEN	AI	28	0,49			Dépt du Pas-de-Calais	Hôtel du Dépt	Rue Ferdinand Buisson	62023	ARRAS Cedex
AUDINGHEN	AI	90	0,62			Dépt du Pas-de-Calais	Hôtel du Dépt	Rue Ferdinand Buisson	62023	ARRAS Cedex
AUDINGHEN	AI	92	3,83			Dépt du Pas-de-Calais	Hôtel du Dépt	Rue Ferdinand Buisson	62023	ARRAS Cedex
AUDRESSELLES	A	1	0,53			CARON	Albert		62179	AUDINGHEN
AUDRESSELLES	A	721	0,51			DUTERTRE	Pierre	50, Rue Gustave Danquin	62164	AUDRESSELLES
AUDRESSELLES	AD	308				Sté Centrale de Sauvetage des Naufragés		7, Rue de Bourgogne	75007	PARIS
AUDRESSELLES	AD	309				CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDRESSELLES	AD	310				CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
AUDRESSELLES	AD	307a				FORMENTEL LI Mme		5, Rue Haute Feuille	75006	PARIS
AUDRESSELLES	AD	307a				KONFORTI Mme		Vero Beach (FL 32964)		USA POBOX 4031
TARDINGHEN	AC	4	0,003			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AC	6	0,17			BARROIS	Jeanne	1, rue de l'Egalité	59700	Marcq en Baroeuil
TARDINGHEN	AC	6				TOULEMOND E	Joseph	134, rue de Roubaix	59240	MOUVAUX
TARDINGHEN	AC	7	0,004			BARROIS	Jeanne	1, rue de l'Egalité	59700	Marcq en Baroeuil
TARDINGHEN	AC	7				TOULEMOND E	Joseph	134, rue de Roubaix	59240	MOUVAUX
TARDINGHEN	AC	8	0,11			CARRE	Camille	Rés. Clairbois, 30 rue Léon Jouhaux	59290	WASQUEHAL
TARDINGHEN	AC	9	0,002			CARRE	Camille	Rés. Clairbois, 30 rue Léon Jouhaux	59290	WASQUEHAL
TARDINGHEN	AC	10	0,02			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AC	11	0,002			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AC	14				COUSIN	Vincent	413, Domaine de la Vigne	59910	BONDUES
TARDINGHEN	AC	14				COUSIN	François	Cense de Beaumont, 5 Rue Boileau	59510	HEM
TARDINGHEN	AC	17	0,11			VAN WULFEN	Gijsbertus	3 nl 3739 kl Hollansch Rading		Dennenlaan, Pays-Bas
TARDINGHEN	AC	17	0,11			GOESSENS	Vincent	1258 Route du Châtelet	62176	TARDINGHEN

TARDINGHEN	AC	18	0,06			BARROIS	Jeanne	1, rue de l'Egalité	59700	Marcq en Baroeuil
TARDINGHEN	AC	18				TOULEMOND E	Joseph	134, rue de Roubaix	59240	MOUVAUX
TARDINGHEN	AC	23	0,007			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AC	33	0,005			ORMERAY	Jean	54, rue du Maréchal Foch	59120	LOOS
TARDINGHEN	AC	33				ORMERAY	Michel	54, rue du Maréchal Foch	59120	LOOS
TARDINGHEN	AC	33				ORMERAY	Jeannine	11, rue du Général de Gaulle	59320	HALLENNES LEZ HAUBOURDIN
TARDINGHEN	AC	34	0,0024			ORMERAY	Jean	54, rue du Maréchal Foch	59120	LOOS
TARDINGHEN	AC	34				ORMERAY	Michel	54, rue du Maréchal Foch	59120	LOOS
TARDINGHEN	AC	34				ORMERAY	Jeannine	11, rue du Général de Gaulle	59320	HALLENNES LEZ HAUBOURDIN
TARDINGHEN	AC	35	0,003			ORMERAY	Jean	54, rue du Maréchal Foch	59120	LOOS
TARDINGHEN	AC	35				ORMERAY	Michel	54, rue du Maréchal Foch	59120	LOOS
TARDINGHEN	AC	35				ORMERAY	Jeannine	11, rue du Général de Gaulle	59320	HALLENNES LEZ HAUBOURDIN
TARDINGHEN	AC	37	0,01			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AC	39	0,005			BOIDIN	Céline	109, rue du Maréchal Foch	59211	SANTES
TARDINGHEN	AC	45	0,001			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AC	47	0,007			MONTAIGNE	Michelle	2, rue Corrot	59120	LOOS LES LILLE
TARDINGHEN	AC	52	0,005			DANJOU	Jules	41, rue André Messenger	59130	LAMBERSART
TARDINGHEN	AC	52				PARESYS	Marguerite	499, B Avenue de Dunkerque	59160	LOMME
TARDINGHEN	AC	53	0,004			DALLE	Cécile	B 30 Rés. Philippe de Girard	59113	SECLIN
TARDINGHEN	AC	53				DANJOU	André	6 Allée des Hirondelles	59147	CHEMY
TARDINGHEN	AC	53				DANJOU	Pascal	2, rue Nationale	59147	GONDECOURT
TARDINGHEN	AC	55				DALLE	Véronique	13, Rue de Sailly	59390	TOUFFLERS
TARDINGHEN	AC	66	0,5			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AC	125				LOTENS	Raymond	11, rue de la Motte au vent	62179	WISSANT
TARDINGHEN	AC	127				CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AC	133	0,64			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AC	135	0,22			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AC	137	0,11			MILLE	Lucien	1, Cité des Warenes	62250	MARQUISE
TARDINGHEN	AC	138	0,02			MILLE	Lucien	1, Cité des Warenes	62250	MARQUISE
TARDINGHEN	AC	141	0,08			BRABANT	Carl	Route du Châtelet	62179	TARDINGHEN
TARDINGHEN	AC	142	0,04			BRABANT	Carl	Route du Châtelet	62179	TARDINGHEN
TARDINGHEN	AC	143	0,07			BRABANT	Carl	Route du Châtelet	62179	TARDINGHEN
TARDINGHEN	AC	144	0,035			BRABANT	Carl	Route du Châtelet	62179	TARDINGHEN
TARDINGHEN	AC	145	0,05			THOMAS	Gisèle	2049, Route du Val	62170	LANDRETHUN LES ARDRES
TARDINGHEN	AC	146	0,1			THOMAS	Gisèle	2049, Route du Val	62170	LANDRETHUN LES ARDRES
TARDINGHEN	AC	147	0,02			DALLE	Cécile	B 30 Rés. Philippe de Girard	59113	SECLIN
TARDINGHEN	AC	147				DANJOU	André	6 Allée des Hirondelles	59147	CHEMY

TARDINGHEN	AC	147				DANJOU	Pascal	2, rue Nationale	59147	GONDECOURT
TARDINGHEN	AC	148	0,01			DALLE	Cécile	B 30 Rés. Philippe de Girard	59113	SECLIN
TARDINGHEN	AC	148				DANJOU	André	6 Allée des Hirondelles	59147	CHEMY
TARDINGHEN	AC	148				DANJOU	Pascal	2, rue Nationale	59147	GONDECOURT
TARDINGHEN	AC	149	0,025			DANJOU	Jules	41, rue André Messenger	59130	LAMBERSART
TARDINGHEN	AC	149				PARESYS	Marguerite	499, B Avenue de Dunkerque	59160	LOMME
TARDINGHEN	AC	150	0,01			DANJOU	Jules	41, rue André Messenger	59130	LAMBERSART
TARDINGHEN	AC	150				PARESYS	Marguerite	499, B Avenue de Dunkerque	59160	LOMME
TARDINGHEN	AC	155	0,0015			LE ROUVILLOIS	Thérèse	3, Allée Maurice Chevalier	62230	OUTREAU
TARDINGHEN	AC	156	0,05			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AC	157				CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AC	160	0,04			ROSIERE	Firmin	4, rue des Dahlias	59850	NIEPPES
TARDINGHEN	AC	161	0,01			ROSIERE	Firmin	4, rue des Dahlias	59850	NIEPPES
TARDINGHEN	AC	162	0,04			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AC	163	0,01			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AC	164	0,08			HIEULLE	Jean	14, rue Diderot	62179	WISSANT
TARDINGHEN	AC	165	0,02			HIEULLE	Jean	14, rue Diderot	62179	WISSANT
TARDINGHEN	AC	168	0,04			DENGLOS	Gérard	56, Avenue Guynemer	59700	MARCQ EN BAROEUIL
TARDINGHEN	AC	168				DURANTON	Danièle	56, Avenue Guynemer	59700	MARCQ EN BAROEUIL
TARDINGHEN	AC	169	0,01			DENGLOS	Gérard	56, Avenue Guynemer	59700	MARCQ EN BAROEUIL
TARDINGHEN	AC	169				DURANTON	Danièle	56, Avenue Guynemer	59700	MARCQ EN BAROEUIL
TARDINGHEN	AC	170	0,03			DELAUX	Henri	6, rue Ernest Couteaux	59120	LOOS
TARDINGHEN	AC	171	0,007			DELAUX	Henri	6, rue Ernest Couteaux	59120	LOOS
TARDINGHEN	AC	174	0,07			MENU	Jean-Marie	80, Rue Nationale	59185	PROVIN
TARDINGHEN	AC	175	0,02			MENU	Jean-Marie	80, Rue Nationale	59185	PROVIN
TARDINGHEN	AC	176	0,04			Ghesquier E	René	123, Rue Notre Dame	59790	RONCHIN
TARDINGHEN	AC	177	0,01			Ghesquier E	René	123, Rue Notre Dame	59790	RONCHIN
TARDINGHEN	AC	178	0,03			VAN DEN NESTE	Paul	37, Rue des Hannetons	59000	LILLE
TARDINGHEN	AC	179	0,01			VAN DEN NESTE	Paul	37, Rue des Hannetons	59000	LILLE
TARDINGHEN	AC	180	0,07			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AC	181	0,02			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AC	182	0,05			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AC	183	0,01			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AC	186	0,06			LASSALLE	Noël	Allée de la Source	59140	DUNKERQUE
TARDINGHEN	AC	186				CROQUELOIS	Andrée	9, Rue Pasteur	62720	RINXENT
TARDINGHEN	AC	187	0,01			LASSALLE	Noël	Allée de la Source	59140	DUNKERQUE
TARDINGHEN	AC	187				CROQUELOIS	Andrée	9, Rue Pasteur	62720	RINXENT

						S				
TARDINGHEN	AC	188	0,07			LANNOY	Roger	62, Route du Fort Mardych	59430	FORT MARDYCK
TARDINGHEN	AC	189	0,015			LANNOY	Roger	62, Route du Fort Mardych	59430	FORT MARDYCK
TARDINGHEN	AC	190	0,17			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AC	191	0,04			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AC	194	0,04			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AC	195	0,01			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AC	198	0,07			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AC	199	0,02			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AC	205	0,03			BON	Serge	32, Rue Vaillant Couturier	59233	MAING
TARDINGHEN	AC	206	0,03			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AC	207	0,03			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AC	208	0,03			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AC	209	0,05			LE TRIONNAIRE	Michel	58, Rue de la Brasserie	59870	BOUVIGNIES
TARDINGHEN	AC	209				JOUANNEAU	Pierrette	130, Rue Faidherbe	59650	VILLENEUVE D'ASCQ
TARDINGHEN	AC	212	0,03			POLLION	Roger	7, rue de Condé	62160	BULLY LES MINES
TARDINGHEN	AC	213	0,03			POLLION	Roger	7, rue de Condé	62160	BULLY LES MINES
TARDINGHEN	AC	214	0,03			POLLION	Roger	7, rue de Condé	62160	BULLY LES MINES
TARDINGHEN	AC	215	0,03			POLLION	Roger	7, rue de Condé	62160	BULLY LES MINES
TARDINGHEN	AC	216	0,04			Copropriétaire S			62179	TARDINGHEN
TARDINGHEN	AC	217	0,09			Cne de TARDINGHEN	Mairie		62179	TARDINGHEN
TARDINGHEN	AC	220	2,07			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AC	221				FLOURE	Christian	100, Rue du Général Koenig	59136	WAVRIN
TARDINGHEN	AC	221				DUCHENNE	Bernard	Rés. Pierre Six	58710	PONT A MARCQ
TARDINGHEN	AC	222				FLOURE	Christian	100, Rue du Général Koenig	59136	WAVRIN
TARDINGHEN	AC	222				DUCHENNE	Bernard	Rés. Pierre Six	58710	PONT A MARCQ
TARDINGHEN	AC	223	0,13			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AC	224	0,05			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AC	225	0,07			TRIPLET	Danielle	25 Quai Catinat	62100	CALAIS
TARDINGHEN	AC	226	0,02			TRIPLET	Danielle	25 Quai Catinat	62100	CALAIS
TARDINGHEN	AC	227	0,10			CUINGNET	Michel	155, rue Poincaré	59160	CAPINGHEM
TARDINGHEN	AC	228	0,03			CUINGNET	Michel	155, rue Poincaré	59160	CAPINGHEM
TARDINGHEN	AC	229	0,02			ZUBERT	Henri	Rés. Provence, BD Jean Moulin	62640	MONTIGNY EN GOHELLE
TARDINGHEN	AC	230	0,07			ZUBERT	Henri	Rés. Provence, BD Jean Moulin	62640	MONTIGNY EN GOHELLE
TARDINGHEN	AC	235	0,63			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AC	236	0,13			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AC	237	0,23			HIEULLE	Jean	14, rue Diderot	62179	WISSANT

TARDINGHEN	AC	238	0,17			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AC	239	0,15			DAMBLEMON T	Anne- Laure	57, Rue Louis Pasteur	59120	LOOS
TARDINGHEN	AC	240	0,05			DAMBLEMON T	Anne- Laure	57, Rue Louis Pasteur	59120	LOOS
TARDINGHEN	AC	241	0,06			MENU	Jean-Marie	80, Rue Nationale	59185	PROVIN
TARDINGHEN	AC	242	0,19			MENU	Jean-Marie	80, Rue Nationale	59185	PROVIN
TARDINGHEN	AC	243	0,45			OLIVIER	Bernard	5 Rue de Fontaine	62128	St MARTIN EN COJEUL
TARDINGHEN	AC	244	0,14			ORMERAY	Jean	54, rue du Maréchal Foch	59120	LOOS
TARDINGHEN	AC	244				ORMERAY	Michel	54, rue du Maréchal Foch	59120	LOOS
TARDINGHEN	AC	244				ORMERAY	Jeannine	11, rue du Général de Gaulle	59320	HALLENNES LEZ HAUBOURDIN
TARDINGHEN	AC	245	0,14			BARRET ép. ORMERAY Michel	Christiane	54, rue du Maréchal Foch	59120	LOOS
TARDINGHEN	AC	245				BARRET	Philippe	19, Rue du Maréchal Foch	59211	SANTES
TARDINGHEN	AC	246	0,14			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AC	247	0,15			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AC	248	0,36			VAN DEN NESTE	Paul	37, Rue des Hanneçons	59000	LILLE
TARDINGHEN	AC	249				BARRET	Philippe	19, Rue du Maréchal Foch	59211	SANTES
TARDINGHEN	AC	250	0,15			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AC	251	0,29			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AC	252	0,2			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AC	253	0,16			Cne de TARDINGHEN	Mairie		62179	TARDINGHEN
TARDINGHEN	AC	254	0,19			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AC	255	0,07			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AC	256	0,14			COUSIN	Vincent	413, Domaine de la Vigne	59910	BONDUES
TARDINGHEN	AC	256				COUSIN	François	Cense de Beaumont, 5 Rue Boileau	59510	HEM
TARDINGHEN	AC	259	1,88			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AC	260	0,29			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AC	261	0,46			MONTAIGNE	Michelle	2, rue Corrot	59120	LOOS LES LILLE
TARDINGHEN	AC	262	0,15			TASSART	Gérard	5, Avenue de la Libération	62340	GUINES
TARDINGHEN	AC	263	0,14			FLOURE	Guy	Les Courlis, 12 Rue Salvador Allende	62200	BOULOGNE SUR MER
TARDINGHEN	AC	264				FLOURE	Christian	100, Rue du Général Koening	59136	WAVRIN
TARDINGHEN	AC	264				DUCHENNE	Bernard	Rés. Pierre Six	58710	PONT A MARCQ
TARDINGHEN	AC	265	0,17			DANJOU	Jules	41, rue André Messenger	59130	LAMBERSART
TARDINGHEN	AC	265				PARESYS	Marguerite	499, B Avenue de Dunkerque	59160	LOMME
TARDINGHEN	AC	266	0,15			DALLE	Cécile	B 30 Rés. Philippe de Girard	59113	SECLIN
TARDINGHEN	AC	266				DANJOU	André	6 Allée des Hironelles	59147	CHEMY
TARDINGHEN	AC	266				DANJOU	Pascal	2, rue Nationale	59147	ONDECOURT

TARDINGHEN	AC	267	0,14			DALLE	Véronique	13, Rue de Sailly	59390	TOUFFLERS
TARDINGHEN	AC	267				DALLE	Marie-Hélène	23, Rue du Président Pompidou	59237	VERLINGHEN
TARDINGHEN	AC	268	0,03			BON	Serge	32, Rue Vaillant Couturier	59233	MAING
TARDINGHEN	AC	269	0,04			Copropriétaires			62179	TARDINGHEN
TARDINGHEN	AC	270	0,03			POLLION	Roger	7, rue de Condé	62160	BULLY LES MINES
TARDINGHEN	AC	271	0,19			TRENTESAU X	Régis	14, Rue de l'Abbé Six	59910	BONDUES
TARDINGHEN	AC	271				TAFFIN	Thérèse	62, Rue Edouard Delesalle	59000	LILLE
TARDINGHEN	AC	272	0,16			MEERT	Paul	126, rue des Ecoles	62610	ARDRES
TARDINGHEN	AC	273	0,18			GOURMEZ	Raymond	212, Rue de Tilloy	62110	HENIN BEAUMONT
TARDINGHEN	AC	274	0,20			GUILBERT	Raymond	333, Rue du Marais	62340	HAMES BOUCRES
TARDINGHEN	AC	275	0,41			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AC	276	0,16			GRAVEZ	JM	14, Rue Romain Rolland	59150	WATTRELOS
TARDINGHEN	AC	276				HENNO	Marie-Jeanne	Les Oliveaux	59120	LOOS
TARDINGHEN	AC	276				HENNO	Patricia	Hameau du Pré Manoir, 26 Chemin au sac	59211	SANTES
TARDINGHEN	AC	277	0,17			FIABANE	Patrick	557, Avenue de la République	59700	MARCQ EN BAROEUIL
TARDINGHEN	AC	277				PLAZANET	Monique	557, Avenue de la République	59700	MARCQ EN BAROEUIL
TARDINGHEN	AC	278				PLAZANET	Monique	55, Avenue Ferber	62250	MARQUISE
TARDINGHEN	AC	279	0,25			GAMBLIN	Serge	11, Rue du DOCTEUR J. Arlaud	31500	TOULOUSE
TARDINGHEN	AC	280	1,42			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AC	281	9,17			LEPOUTRE	Louis	99, Rue Croix	59510	HEM
TARDINGHEN	AC	282	0,15			BOULENT	Bernard	10, Route de Montpellier	34110	FRONTIGNANT
TARDINGHEN	AC	282				ISBLET	Gérard	5, Rue du Maréchal Leclerc	59136	WAVRIN
TARDINGHEN	AC	283	0,03			BOULENT	Bernard	10, Route de Montpellier	34110	FRONTIGNANT
TARDINGHEN	AC	283				ISBLET	Gérard	5, Rue du Maréchal Leclerc	59136	WAVRIN
TARDINGHEN	AC	284	0,11			DALLE	Narcisse	5, Rue Victor Hugo	59496	SALOME
TARDINGHEN	AC	285	0,03			DALLE	Narcisse	5, Rue Victor Hugo	59496	SALOME
TARDINGHEN	AC	286	0,51			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AC	287	0,02			FEDICKANIC	Achille	6, Rue Gambetta	62179	WISSANT
TARDINGHEN	AC	289	0,04			DAVIES	Hélène	2, Rue Jules Guesde	62179	WISSANT
TARDINGHEN	AC	290	0,4			MERTENS	André	3, Chemin de l'Herbe - 132 S		Chaumont Gistoux (Belgique)
TARDINGHEN	AC	291	0,62			FEDICKANIC	Achille	6, Rue Gambetta	62179	WISSANT
TARDINGHEN	AC	292	0,01			MERTENS	André	3, Chemin de l'Herbe - 132 S		Chaumont Gistoux (Belgique)
TARDINGHEN	AC	313				BERNARD	André	Les Sylphides Appt 7, 8 Av de la Marne	59200	TOURCOING
TARDINGHEN	AC	313				BERNARD	Evelyne	15, Avenue Louise	59110	LA MADELEINE
TARDINGHEN	AC	314				DAVIES	Hélène	2, Rue Jules Guesde	62179	WISSANT

TARDINGHEN	AC	315				DAVIES	Hélène	2, Rue Jules Guesde	62179	WISSANT
TARDINGHEN	AC	316				BERNARD	André	Les Sylphides Appt 7, 8 Av de la Marne	59200	TOURCOING
TARDINGHEN	AC	316				BERNARD	Evelyne	15, Avenue Louise	59110	LA MADELEINE
TARDINGHEN	AC	317				Cne de TARDINGHEN	Mairie		62179	TARDINGHEN
TARDINGHEN	AC	318				CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AC	319				CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AC	320				DAVIES	Hélène	2, Rue Jules Guesde	62179	WISSANT
TARDINGHEN	AC	321				DAVIES	Hélène	2, Rue Jules Guesde	62179	WISSANT
TARDINGHEN	AD	45	6,27			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AD	47	0,004			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AD	48	0,0017			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AD	49	0,62			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AD	51	0,13			SCI La Motte au Vent			62250	FERQUES
TARDINGHEN	AD	52	0,14			SCI La Motte au Vent			62250	FERQUES
TARDINGHEN	AD	53	0,04			SCI La Motte au Vent			62250	FERQUES
TARDINGHEN	AD	54	0,20			SCI La Motte au Vent			62250	FERQUES
TARDINGHEN	AD	50	5,22	5	P	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AD	55	4,44		P	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AD	57	0,48		P	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AD	56	3,63			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AD	116	0,60			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AD	117	0,36			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AD	130	7,73	7,73	TL	CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
TARDINGHEN	AD	142	0,09			Dépt du Pas-de-Calais	Hôtel du Dépt	Rue Ferdinand Buisson	62023	ARRAS Cedex
TARDINGHEN	AD	143	0,11			Dépt du Pas-de-Calais	Hôtel du Dépt	Rue Ferdinand Buisson	62023	ARRAS Cedex
TARDINGHEN	AE	3				Dépt du Pas-de-Calais	Hôtel du Dépt	Rue Ferdinand Buisson	62023	ARRAS Cedex
TARDINGHEN	AE	4				Dépt du Pas-de-Calais	Hôtel du Dépt	Rue Ferdinand Buisson	62023	ARRAS Cedex
TARDINGHEN	AE	5				Dépt du Pas-de-Calais	Hôtel du Dépt	Rue Ferdinand Buisson	62023	ARRAS Cedex
TARDINGHEN	AE	7				Dépt du Pas-de-Calais	Hôtel du Dépt	Rue Ferdinand Buisson	62023	ARRAS Cedex
TARDINGHEN	AE	99				Dépt du Pas-de-Calais	Hôtel du Dépt	Rue Ferdinand Buisson	62023	ARRAS Cedex
TARDINGHEN	AE	104				Dépt du Pas-de-Calais	Hôtel du Dépt	Rue Ferdinand Buisson	62023	ARRAS Cedex
TARDINGHEN	AE	110				Dépt du Pas-de-Calais	Hôtel du Dépt	Rue Ferdinand Buisson	62023	ARRAS Cedex
TARDINGHEN	AE	113				Dépt du Pas-de-Calais	Hôtel du Dépt	Rue Ferdinand Buisson	62023	ARRAS Cedex

TARDINGHEN	AE	115				Dépt du Pas-de-Calais	Hôtel du Dépt	Rue Ferdinand Buisson	62023	ARRAS Cedex
TARDINGHEN	AE	117				Dépt du Pas-de-Calais	Hôtel du Dépt	Rue Ferdinand Buisson	62023	ARRAS Cedex
WISSANT	AD	1	9,07			LEPOUTRE	Maxence	76, Rue Morillo	92170	VANVES
WISSANT	AD	3	10,85			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
WISSANT	AD	4	0,002			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
WISSANT	AD	5	0,002			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
WISSANT	AD	21	1,53			Commune de Wissant		1,Place du Général de Gaulle	62179	WISSANT
WISSANT	AD	52	0,04			Dépt du Pas-de-Calais	Hôtel du Dépt	Rue Ferdinand Buisson	62023	ARRAS Cedex
WISSANT	AD	55	0,44			Dépt du Pas-de-Calais	Hôtel du Dépt	Rue Ferdinand Buisson	62023	ARRAS Cedex
WISSANT	AD	54				Dépt du Pas-de-Calais	Hôtel du Dépt	Rue Ferdinand Buisson	62023	ARRAS Cedex
WISSANT	AD	56	0,56			TALLEUX	Marie-France	6,Rue Aristide Briand	62179	WISSANT
WISSANT	AD	56				DARRE	Annie	18, Rue de Bernes	62250	LEULINGHEN BERNES
WISSANT	AD	56				DARRE	Laurent	Place du Maréchal Leclerc	62179	WISSANT
WISSANT	AD	62	3,24			Dépt du Pas-de-Calais	Hôtel du Dépt	Rue Ferdinand Buisson	62023	ARRAS Cedex
WISSANT	AD	63								
WISSANT	AD	64	1,28			SCI La Motte au Vent			62250	FERQUES
WISSANT	AD	65	0,16			SCI La Motte au Vent			62250	FERQUES
WISSANT	AD	66	0,24			Dépt du Pas-de-Calais	Hôtel du Dépt	Rue Ferdinand Buisson	62023	ARRAS Cedex
WISSANT	AD	67	0,14			SCI La Motte au Vent			62250	FERQUES
WISSANT	AD	71	0,67			Commune de Wissant		1,Place du Général de Gaulle	62179	WISSANT
WISSANT	AD	72	0,31			Commune de Wissant		1,Place du Général de Gaulle	62179	WISSANT
WISSANT	AD	136	25			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
WISSANT	AD	191	0,05			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX
WISSANT	AD	225	0,66			Dépt du Pas-de-Calais	Hôtel du Dépt	Rue Ferdinand Buisson	62023	ARRAS Cedex
WISSANT	AD	228	1			Dépt du Pas-de-Calais	Hôtel du Dépt	Rue Ferdinand Buisson	62023	ARRAS Cedex
WISSANT	AD	232	0,29			Dépt du Pas-de-Calais	Hôtel du Dépt	Rue Ferdinand Buisson	62023	ARRAS Cedex
WISSANT	AD	235	4,6			Dépt du Pas-de-Calais	Hôtel du Dépt	Rue Ferdinand Buisson	62023	ARRAS Cedex
WISSANT	AD	241	0,03			Dépt du Pas-de-Calais	Hôtel du Dépt	Rue Ferdinand Buisson	62023	ARRAS Cedex
WISSANT	AD	245	0,64			Dépt du Pas-de-Calais	Hôtel du Dépt	Rue Ferdinand Buisson	62023	ARRAS Cedex
WISSANT	AD	246				Dépt du Pas-de-Calais	Hôtel du Dépt	Rue Ferdinand Buisson	62023	ARRAS Cedex
WISSANT	AD	247	0,07			Dépt du Pas-	Hôtel du	Rue Ferdinand Buisson	62023	ARRAS Cedex

						de-Calais	Dépt			
WISSANT	AD	248	2,68			CELRL		Quai Alfred Giard	62930	WIMEREUX

en bleu : adresses relevées au cadastre n'étant plus à jour

Annexe n°7 : fiches juridiques

- site classé ;
- site inscrit.

Source : *La gestion et la protection de l'espace en 30 fiches juridiques*

Viviane LEVY-BRUHL et Hervé COQUILLART

SRPN – Atelier technique des espaces naturels, 1991

La Documentation française

Site classé

Textes applicables

- Loi du 2 mai 1930 qui a pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque ;
- Décret n°69-607 du 13 juin 1969 ;
- Décret du 15 décembre 1988 (J.O. du 17/12/1988).

Champ d'application

Les sites d'intérêt artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Objectifs

La protection et la conservation d'un espace naturel ou bâti quel que soit son étendue. Cette procédure est beaucoup utilisée dans le cadre de la protection d'un paysage.

Procédure

- A l'initiative de la Commission départementale des sites ;
- Pendant un délai de 12 mois à partir de la notification aux propriétaires de l'intention de procéder à un classement (instance de classement) , aucune modification ne peut être apportée à l'état des lieux, sauf autorisation écrite du ministre concerné ;
- Si le site appartient à des personnes privées, les propriétaires sont invités à se prononcer sur le projet de classement lors de l'enquête publique qui est ouverte par le Préfet selon les conditions prévues par le décret du 13 juin 1969 ;
- En cas d'accord avec le propriétaire, le classement est pris par arrêté du Ministre chargé des sites, après avis de la Commission départementale des sites ;
- En cas de désaccord d'un propriétaire, le classement est pris par décret en Conseil d'Etat, après consultation de la Commission départementale des sites et de la Commission supérieure des sites ;
- Si le site appartient à l'Etat, le classement est pris par le Ministre chargé des sites, en cas d'accord avec le Ministre des finances et le Ministre chargé de la gestion du site. Dans le cas contraire, la décision est prise par un décret en Conseil d'Etat ;
- Si le site appartient à une commune, un département ou un établissement public et que ceux-ci sont d'accord, la décision est prise par arrêté du Ministre chargé des sites ; en cas de désaccord, la décision est prise par un décret en Conseil d'Etat ;
- La décision est publiée au Journal officiel ;
- Elle est notifiée aux propriétaires si le classement comporte des prescriptions particulières visant à modifier l'état ou l'utilisation des lieux ;
- Elle est publiée au conservatoire des hypothèques.

Effet du classement

- Tous travaux susceptibles de modifier ou détruire l'état ou l'aspect des lieux sont interdits sauf autorisation expresse du Ministre concerné, ou du Préfet pour les travaux non soumis à permis de construire et la modification de clôtures (après avis de l'architecte des bâtiments de France et si le Préfet le juge utile, de la Commission départementale des sites) ;
- Au cas où la décision comporte des prescriptions particulières, le propriétaire est mis en demeure de mettre les lieux en conformité avec celles-ci ;
- Le camping, la création de villages de vacances, l'affichage, la publicité sont interdits sauf dérogation du ministre ;
- L'emplacement du site doit être reporté au POS en qualité de servitude d'utilité publique opposable au tiers ;
- Les effets du classement suivent le monument naturel en quelque main qu'il passe.

Commentaires

Les activités n'ayant pas d'emprise sur le sol (chasse, pêche...) continuent à s'exercer librement.

Intérêts :

Le classement garantit le maintien en l'état des lieux

Il évite toute opération d'aménagement et la réalisation de travaux lourds et dégradants

Limites :

Des dérogations peuvent être accordées, l'autorisation de travaux n'est pas automatiquement refusée

Le classement du site n'est pas une mesure permettant une gestion active d'un milieu naturel

Remarque :

Les sites classés sont les bénéficiaires prioritaires des Opérations grand site qui visent à la réhabilitation des sites prestigieux dégradés, notamment du fait d'une forte pression touristique, et à une meilleure intégration de ces lieux de visite dans le développement des économies locales. Il ne s'agit pas de mettre en place une protection supplémentaire puisque justement ce sont des milieux déjà protégés qui doivent en bénéficier, mais de permettre de mieux les mettre en valeur sans les dégrader.

Exemples

massif du Mont-Blanc, cirque de Gavarnie, pointe du Raz...

Site inscrit

Textes applicables

- Loi du 2 mai 1930 qui a pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque ;
- Décret n°69-607 du 13 juin 1969.

Champ d'application

Les sites d'intérêt artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Objectifs

La conservation de milieux et de paysages dans leur état actuel, de villages et de bâtiments anciens

Procédure

- A l'initiative de la Commission départementale des sites ; elle peut décider elle même de l'inscription ou le faire à la demande d'un particulier, d'une association, d'une collectivité territoriale ou d'une administration ;
- le dossier est instruit par la DIREN (qui est souvent à l'origine de la procédure) ;
- l'avis des communes concernées est requis par le Préfet avec un délai de réponse de 3 mois ;
- l'inscription est prononcée par arrêté du Ministre chargé des sites ;
- l'avis des propriétaires n'est pas requis. L'arrêté portant l'inscription du site leur est notifié soit individuellement, soit par une publicité généralisée s'ils sont plus de cent ;
- l'arrêté est affiché en mairie, publié dans deux journaux locaux et inséré au recueil des actes administratifs du département.

Effet de l'inscription

- toute modification de l'état ou de l'aspect des lieux et tous travaux ne peuvent être faits par le propriétaire sans qu'ils aient été déclarés quatre mois à l'avance auprès de l'architecte des bâtiments de France pour avis (leur interdiction supposerait la transformation de l'inscription en classement de site) ;
- l'affichage, la publicité, le camping et l'installation de villages vacances sont interdits sauf dérogation accordée par le Préfet ;
- dans les communes dotées d'un POS, l'emplacement du site doit être reporté au POS en qualité de servitude d'utilité publique opposable au tiers (code de l'urbanisme art. R 126-1) ;
- l'effet de l'inscription suit les terrains concernés en quelque main qu'ils passent.

Commentaires

L'inscription de site est facile à mettre en œuvre mais elle ne constitue pas une mesure de protection forte.

Intérêts :

L'inscription de site joue un rôle d'alerte auprès des pouvoirs publics qui sont avisés des intentions d'aménagement.

Limites :

L'avis simple de l'architecte des bâtiments de France ne permet pas un contrôle satisfaisant de l'évolution des paysages.

Exemples

Lac d'Annecy, le Vexin français en Ile de France...

Annexe n°8 : caractéristiques générales des espèces inscrites à l'annexe II de la directive Habitats

1. le Triton crêté (*Triturus cristatus*) ;
2. le Phoque gris (*Halichoerus grypus*) ;
3. le Marsouin commun (*Phocoena Phocoena*) ;
4. le Grand Dauphin (*Tursiops truncatus*) ;
5. le Phoque veau marin (*Phoca vitulina*) ;
6. le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*).

1. Le Triton crêté (*Triturus cristatus*)

1.1. Description de l'espèce

* Adulte mâle

- espèce d'assez grande taille (13 à 17 cm de longueur), à peau verruqueuse, contenant de nombreuses glandes ;
- tête aussi longue que large ; tronc de section subcirculaire prolongé par une queue assez longue, aplatie latéralement ; membres robustes, doigts et orteils non palmés ;
- coloration d'ensemble brune ou grisâtre avec des macules noirâtres plus ou moins apparentes, face ventrale jaune d'or ou orangée maculée de grandes taches noires plus ou moins accolées (très variables), doigts et orteils annelés de noir et de jaune. La partie latérale de la tête et les flancs sont piquetés de blanc ;
- en période nuptiale (printemps) : cloaque du mâle bien développé de même que la crête dorso-caudale brune et fortement dentée. Cette crête présente une indentation à la base de la queue ;
- en phase terrestre (été) : peau foncée (face dorsale parfois presque noire) et humide ;
- dimorphisme sexuel : les femelles se distinguent des mâles par l'absence de crête dorsale développée. Leur taille est généralement voisine de celle du mâle ou légèrement inférieure. Différents critères portent sur la queue. Chez le mâle : présence d'une ligne latérale grise nacrée, base de la queue gris perle. Chez la femelle : prolongement de la couleur jaune orangée du ventre sur la bordure inférieure caudale, base de la queue marquée par un mince liseré jaune orangé.

* Larves

- têtards de grande taille atteignant plusieurs cm de long (jusqu'à 10 cm en fin de développement) ;
- présence de chaque côté de la tête de 3 branchies très développées, pattes grêles, queue prolongée graduellement par un long filament, 15-16 sillons costaux entre les membres antérieurs et postérieurs ;
- coloration jaunâtre avec quelques taches noires au début de leur vie. Progressivement les larves prennent la livrée de l'adulte.

* Confusions possibles

peu de confusions possibles

- le Triton ponctué (*Triturus vulgaris*) et le Triton palmé (*T. helveticus*) se distinguent du Triton crêté par leur taille plus réduite (8-11 cm) et leur peau lisse ;
- le ventre du Triton alpestre (*T. alpestris*) est orange vif mais toujours dépourvu de taches noires ;
- la coloration du Triton marbré (*Triturus marmoratus*) avec ses dominantes brunes et vertes exclut toutes confusions avec le Triton crêté.

Par contre, des confusions sont possibles avec le Triton de Blasius (*Triturus blasii*). Cet hybride, issu du croisement entre les tritons crêté et marbré, se rencontre dans l'ouest de la France, notamment en Mayenne.

1.2. Caractères biologiques

* Cycle de développement

- la maturité sexuelle est atteinte à l'âge de 3-4 ans ;
- la reproduction se déroule dans l'eau, au printemps. Les Tritons crêtés adultes reviennent pondre dans leur mare de naissance ou dans des milieux proches de quelques centaines de mètres. Les mâles développent un rituel de cour spectaculaire auprès des femelles. La fécondation des ovocytes s'effectue à l'intérieur des voies génitales de la femelle lorsque cette dernière a capté le spermatophore déposé par le mâle sur le fond de la mare. Cette manière de procéder obéit à des règles strictes et ce n'est qu'en suivant le mâle très lentement que la femelle, à un moment donné, aura son cloaque proche du spermatophore ; ce dernier, de consistance gluante, va s'accoler aux lèvres du cloaque et les spermatozoïdes seront alors opérationnels ;
- ovipare, la femelle effectue une seule ponte par an. Les œufs, au nombre de 200 à 300 sont déposés un à un et cachés sous les feuilles repliées de plantes aquatiques ;
- après un développement embryonnaire de 15 jours environ, la jeune larve mène une vie libre. Sa croissance est rapide et au bout de 3 à 4 mois, en moyenne, elle atteint 80 à 100 mm. La métamorphose survient alors, elle consiste extérieurement, en une perte progressive des branchies, les jeunes vont alors quitter le milieu aquatique et devenir terrestres ;
- la durée de vie est voisine de 10 ans en plaine, elle augmente légèrement en altitude.

* Activité

- les jeunes et les adultes de Triton crêté hibernent d'octobre à mars dans des galeries du sol, sous des pierres ou des souches. Durant cette période, ils sont en vie ralentie et ne se nourrissent pas. L'estivation a lieu sous les pierres en période de sécheresse et on peut observer des concentrations d'individus mâles et femelles dans des zones un peu plus humides ;
- alors que les larves de Triton crêté sont aquatiques, les adultes mènent principalement une vie terrestre. Leur phase aquatique est limitée à 3-4 mois dans l'année, au moment de la reproduction ; ils peuvent rester dans l'eau jusqu'au début de l'été. Contrairement aux autres espèces de Triton, on observe souvent un prolongement de la vie aquatique, les jeunes restant dans l'eau tant qu'ils n'ont pas atteint leur maturité sexuelle ;
- le Triton crêté est une espèce diurne au stade têtard, mais il devient nocturne après la métamorphose. En période de reproduction, les adultes passent la journée le plus souvent en eau profonde, cachés parmi les plantes aquatiques, pour se protéger de la sécheresse. La nuit, ils se déplacent lentement au fond de l'eau, dans des zones peu profondes. S'ils se sentent menacés, ils gagnent des profondeurs plus importantes. En dehors de cette période, les individus se rapprochent des berges de plans d'eau, le soir et durant la nuit.

* Régime alimentaire

- les têtards sont carnivores, ils mangent des larves planctoniques au début de leur développement puis, progressivement, capturent des proies plus volumineuses (copépodes, larves d'insectes, vers). Extrêmement voraces, ils chassent principalement à vue ou à l'affût ;
- les adultes sont également des prédateurs, aussi bien dans le milieu aquatique que sur la terre ferme. La mobilité des proies et leur abondance conditionnent le régime alimentaire constitué principalement de petits mollusques, vers, larves diverses, auxquels peuvent s'ajouter des têtards de grenouille ou de tritons.

1.3. Caractères écologiques

- le Triton crêté est plutôt une espèce de paysages ouverts et plats. On le trouve principalement dans des zones bocagères avec prairies et plus occasionnellement dans des carrières abandonnées, des zones marécageuses ;
- il y fréquente des biotopes aquatiques de nature variée : mares, mares abreuvoirs, sources, fontaines, fossés, bordures d'étangs voire de petits lacs. Les mares demeurent toutefois son habitat de prédilection. Celles-ci sont généralement vastes, l'espèce s'accommodant mal de petites surfaces d'eau, relativement profondes (de l'ordre de 0,5 à 1 m), pourvues d'une abondante végétation et bien ensoleillées. Il est important qu'elles présentent, au moins sur une partie de leur pourtour, des berges en pente douce, de manière à permettre les déplacements du Triton ;
- il occupe généralement des eaux stagnantes (ou très faiblement courantes) oligotrophes ou oligo-mésotrophes, riches en sels minéraux et en plancton ;
- les prédateurs du Triton crêté sont nombreux. En milieu aquatique, il s'agit notamment des poissons carnivores. En phase terrestre, les corvidés et le héron cendré sont des prédateurs occasionnels, de même que les reptiles comme la couleuvre à collier.

1.4. Répartition géographique de l'espèce

L'aire de répartition du Triton crêté couvre une grande partie de l'Europe. L'espèce atteint la Scandinavie (jusqu'à environ 67°N) au nord et les pentes orientales des monts de l'Oural au nord-est. Au sud, elle descend jusqu'aux Alpes d'une part et au sud-ouest de la Roumanie d'autre part. D'est en ouest, elle est connue du centre de la Russie jusqu'à la France.

En France, le Triton crêté est plus fréquent en plaine, mais on le rencontre dans une large gamme d'altitudes : environ du niveau de la mer jusqu'à un peu plus de 1 000 m. Il est présent dans la moitié nord du pays. En dehors d'une expansion dans le Massif central, l'espèce ne dépasse guère une ligne La Rochelle / Grenoble. Cette limite semble déterminée par les conditions climatiques et par la compétition avec le Triton marbré.

1.5. Evolution et état des populations, menaces potentielles

Il est généralement reconnu que l'espèce est en régression un peu partout en Europe. Elle apparaît particulièrement menacée dans les pays voisins de la France : Suisse, Allemagne, Benelux.

En France, la situation varie en fonction des situations locales : il n'est pas particulièrement menacé dans le Massif central. Il en est de même dans des régions riches en prairies, telles que l'Orne ou la Mayenne. Ce dernier département se distingue par un léger accroissement de l'aire de l'espèce. Dans d'autres régions, marquées par une agriculture intensive, l'espèce est beaucoup plus rare : c'est le cas notamment de la Picardie. Dans la partie sud de l'aire, les populations sont beaucoup plus disséminées.

Sur le site NPC 005, elle reste localisée aux pâtures à trous de bombes.

La principale menace, souvent liée au remembrement des terres agricoles, concerne la disparition des habitats aquatique et terrestre de l'espèce.

L'habitat aquatique du Triton crêté est menacé par le comblement des mares existantes par l'Homme, les opérations de drainage ou encore par leur atterrissement naturel. Ce dernier phénomène est accru par l'abandon de l'agriculture (notamment de l'élevage) qui conduit à un arrêt de l'entretien des mares. L'arrachage des haies, la destruction des bosquets à proximité des points d'eau à Triton constituent également des menaces dans la mesure où ces abris sont indispensables pour l'espèce durant sa phase terrestre.

Les champs cultivés, dépourvus d'humus, sont inaptes à la vie des amphibiens en été ; les traitements phytosanitaires détruisent les ressources alimentaires disponibles pour l'espèce. Ceci a pour conséquence d'empêcher les échanges entre populations.

Des opérations telles que le curage de fossés ou de mares menées sans précaution sont susceptibles de menacer des populations. Ceci est particulièrement vrai au stade têtard, les individus ne pouvant pas quitter le milieu aquatique.

Les œufs et les têtards sont menacés par la pollution et l'eutrophisation des eaux.

Les poissons carnivores, lorsqu'ils sont introduits dans les mares, peuvent causer de gros dégâts dans les populations de larves.

On peut observer la collecte de spécimens par des collectionneurs ou encore par le grand public.

2. Le Phoque gris (*Halichoerus grypus*)

Dans un premier temps, il est important de signaler que sur le littoral régional, le Phoque gris et le Phoque veau marin sont fréquemment observés. Le principal critère d'identification se situe au niveau de la tête : chez le veau marin, un décrochement sur la ligne tête-museau peut aisément être observé, celui-ci étant absent chez le gris. Ce dernier possède donc un profil rectiligne.



systématique	mammifère marin de l'ordre des Pinnipèdes
taille	180 à 220 cm
poids	150 à 280 kg
caractéristique de la tête	tête piriforme, narines parallèles
coloration	grande variété de tons de gris dessus plus foncé que le dessous présence de points et de taches de différentes tailles et de forme irrégulière, mâle plus foncé et moins tacheté que la femelle
régime alimentaire	grande variété d'espèces de poissons, céphalopodes et crustacés, variations importantes du régime alimentaire selon les zones géographiques et saisonnières (abondance locale des espèces-proies dépendant de ces variations)
habitat et répartition	en particulier sur les côtes rocheuses et les eaux tempérées froides. 80 % des effectifs en Atlantique nord-est sont répartis autour des îles britanniques. Abondant en mer Baltique, ouest des côtes scandinaves, sud et ouest de l'Islande de plus en plus observé sur la Côte d'Opale au niveau du Gris-nez, et aussi régulièrement sur les bancs sableux de la baie de Somme ou du site du phare de Walde (fort vert, Calais)
reproduction	accouplement en novembre dans l'eau mise bas l'année suivante en zone supratidale (entre septembre et janvier) sur des reposoirs rocheux non immergés pour éviter la noyade des juvéniles. En effet, pendant 2 à 4 semaines, les jeunes possèdent une lanugo, c'est-à-dire le pelage juvénile qui est perméable

3. Le Marsouin commun (*Phocoena phocoena*)

systématique	Cétacé Odontocète de la famille des Phocœnides
taille	les femelles atteignent 1,70 m et les mâles 1,50 m
poids	40 à 60 kg
description	tête : arrondie sans ébauche de bec pectorales : petites et ovales aileron : triangulaire, peu saillant, pointe émoussée
coloration	dos : brun à gris foncé ventre : blanc limite de couleur approximativement au milieu des flancs
régime alimentaire	poissons vivant en banc (harengs et maquereaux), poissons de fond mais aussi céphalopodes et crustacés chasse près du fond jusque 200 m ou en pleine eau
habitat et répartition	préférence pour les eaux peu profondes (baies, estuaires, zones néritiques) en Europe, abondant autour des îles britanniques, en mer du Nord, en Baltique ; présence fragmentaire en France, surtout autour de la Bretagne et dans le nord de la France
reproduction	mise bas durant l'été après une gestation de 10 à 11 mois

4. Le Grand Dauphin (*Tursiops truncatus*)

systématique	Cétacé odontocète de la famille des Delphinidés
taille	2 à 4 m
poids	90 à 650 kg
caractéristique	aileron de grande taille, large et falciforme bec compact
coloration	le plus souvent gris foncé, les flancs s'éclaircissent pour se fondre dans le blanc sur la zone ventrale
régime alimentaire	Opportuniste, il capture toute espèce (poisson, céphalopodes) qu'il est capable de maîtriser en pleine eau et sur le fond de mer
habitat et répartition	présent dans les mers tempérées et tropicales du monde entier deux écotypes : côtier et pélagique en Europe, présence fragmentaire de groupes côtiers, notamment autour des îles britanniques, présent en mer du Nord, commun en Manche (Cotentin, Bretagne), occasionnel dans le nord de la France
reproduction	accouplement entre le printemps et l'automne gestation de 12 mois ; les femelles mettent bas tous les 2-3 ans le petit peut être allaité jusqu'à l'âge de 3 ans

5. Le Phoque veau marin (*Phoca vitulina*)

systématique	Mammifère marin de l'ordre des Pinnipèdes
taille	jusqu'à 1,90 m
poids	70 à 150 kg
caractéristique de la tête	museau large et court, front peu marqué, narines en V qui se rejoignent à la base
coloration	pelage de couleur très variable dos plus sombre que le ventre gris dans l'ensemble, avec de grands ocelles noirs irréguliers devient brunâtre avec le temps perte de la <i>lanugo</i> (pelage du jeune) <i>in utero</i>
régime alimentaire	régime très varié : grand nombre d'espèces de poissons, de céphalopodes et de crustacés et sur les hauts fonds sableux, de jeunes poissons plats
habitat et répartition	il habite les zones tempérées à polaires de l'hémisphère Nord. Il fréquente surtout les régions côtières et de préférence les plages sableuses.
reproduction	accouplement dans l'eau entre juillet et août mise bas l'année suivante en juillet sur les bancs de sable découverts à marée basse. L'allaitement dure 6 semaines pendant lesquelles tout dérangement du couple mère / petit peut être mortel pour le jeune

6. Le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)

caractères distinctifs	taille moyenne, oreilles de longueur moyenne (dans le tiers supérieur une échancrure presque à angle droit sur le bord externe), pelage long d'aspect laineux, poils de la face dorsale tricolores (base grise, milieu jaune ocre, pointe marron à roux), face ventrale grise-jaunâtre, jeunes plus foncés, museau marron, ailes larges
répartition	notamment en Espagne, en France (dans toutes les régions et en Corse), en Belgique...
habitat	aime la chaleur, plaine et basse montagne, agglomérations avec parcs jusqu'à 1 000 m d'altitude. Dans le nord, colonies dans les greniers chauds (36 à 40°). S'accroche aux chevrons ou sous le faîte des toits. Dans le sud, surtout dans les grottes et les galeries. Quartiers d'hiver : galeries, grottes, caves (6 à 9°). Hiberne d'octobre à mars-avril.
déplacements	à peu près sédentaire, va généralement à moins de 40 km
reproduction	les femelles peuvent s'accoupler dès la 1 ^{ère} année mais mise-bas pas encore prouvée la 1 ^{ère} année copulation dès l'automne colonies formées en mai, mise-bas de la mi-juin à début juillet : un petit, capable de voler à 4 semaines. Dislocation des colonies en septembre.
longévité	16 ans
chasse et nourriture	sort à la tombée de la nuit, chasse entre 1 et 5 m de haut, vol agile capture des araignées, des moustiques, des papillons de nuit...

Annexe n°9 : la vocation des sols du site NPC 005 aux POS des 4 communes

- 1. Audresselles ;**
- 2. Audinghen ;**
- 3. Tardinghen ;**
- 4. Wissant.**

1. Audresselles

En application de la loi littoral, sont interdites les constructions ou installations dans la bande des 100 m (en dehors des espaces urbanisés) : les parcelles comprises dans le périmètre du site NPC 005 sont toutes concernées par ce cas de figure.

Les parcelles comprises dans le périmètre du site NPC 005 sont toutes en zone 20NDI.

La zone 20ND est une zone naturelle protégée en raison de la qualité du site ou du paysage, de la richesse des milieux naturels ou de la présence de risques naturels.

Dans le secteur 20NDI s'applique l'article L 146-6 de la loi littoral. Concernant les espaces à préserver, il précise que ne sont admis que des aménagement légers. Sont autorisés :

- * la réalisation de chemins piétonniers et la pose d'objets mobiliers destinés à l'accueil du public en milieu naturel ;
- * les aménagements nécessaires à l'exercice des activités agricoles à condition qu'ils ne dénaturent pas le caractère des lieux.

2. Audinghen

Les parcelles comprises dans le périmètre du site NPC 005 sont en zone 30ND sur deux secteurs de la commune d'Audinghen : entre la limite communale Tardinghen / Audinghen et la zone urbanisée du trou du nez ainsi qu'au niveau du bois d'Haringzelles. La quasi-totalité des autres parcelles concernées par le site NPC 005 est en zone 11NC ou 11NCa. Seules deux petites zones sont classées en NB au niveau du bois d'Haringzelles.

La zone 30ND est constituée d'espaces naturels qu'il convient de protéger en raison de leur valeur écologique et paysagère. Sont admis :

- les aménagements nécessaires à la défense contre la mer à condition d'être compatibles avec l'environnement ;
- les travaux d'entretien du milieu naturel (entretien des exutoires, création de sentiers...) ;
- les modes d'occupation du sol indispensables aux services responsables de la gestion du DPM (phares, balises...).

La zone 11NC est une zone naturelle utilisée pour l'agriculture mais elle doit être également protégée pour sa valeur paysagère. Sont autorisés :

- la création et l'extension de bâtiments agricoles sous réserve qu'ils complètent un corps de ferme existant ;
- l'agrandissement pour des besoins familiaux des constructions existantes à la date de publication du POS ;
- les logements destinés aux exploitants agricoles sous réserve qu'ils soient situés à l'intérieur des sièges d'exploitation existants ;
- le stationnement de caravanes dans le cadre du camping à la ferme sous réserve qu'il ait lieu sur des terrains attenants aux sièges d'exploitations agricoles ;
- les travaux d'entretien et de mise en valeur du milieu naturel (plantations d'espèces locales, création de sentiers, aires de repos, tables d'orientation...).

La zone comporte un secteur 11Nca où la hauteur des constructions ne peut excéder 8 m au point le plus élevé afin de ne pas perturber le faisceau hertzien lié au CROSS.

Les zones NB sont des zones dans lesquelles des constructions ont déjà été édifiées. Sont notamment admis :

- les constructions individuelles à usage d'habitation ;
- les bâtiments d'exploitation agricole à l'exclusion des porcheries.

Rappelons néanmoins que les zones NB incluses dans le périmètre du site NPC 005 sont dans la partie du bois d'Haringzelles qui est la propriété du Conseil général : elles correspondent à un ancien corps de ferme.

3. Tardinghen

En application de la Loi littoral, sont interdites les constructions ou installations dans la bande des 100 m (en dehors des espaces urbanisés) : les parcelles comprises dans le périmètre au niveau de la Dune du Châtelet sont partiellement concernées.

A proximité de la limite communale Tardinghen / Audinghen, une petite partie des parcelles de la dune du châtelet comprise dans le périmètre du site NPC 005 est en zone ND. Le reste des parcelles comprises dans le périmètre du site au niveau de la dune du châtelet est en zone NDI. Il en est de même à la motte du bourg. Au Fond du Phare, les parcelles sur la gauche de la route (plan d'eau) en allant vers Wissant sont elles aussi en NDI.

La zone ND est une zone naturelle protégée en raison de la qualité du site ou du paysage, de la richesse des milieux naturels ou de la présence des risques naturels. Sont autorisés les travaux d'entretien du milieu naturel et la pose de clôtures.

Pour la zone NDI, concernant les espaces à protéger, sont autorisés les aménagements légers (article L 146-6 de la Loi littoral pour zone NDI) :

- les chemins piétonniers et les objets mobiliers destinés à l'accueil du public en milieu naturel ;
- les aménagements nécessaires à l'exercice des activités agricoles à condition qu'ils ne dénaturent pas le caractère des lieux.

4. Wissant

En application de la Loi littoral, sont interdites les constructions ou installations dans la bande des 100 m (en dehors des espaces urbanisés) : les parcelles comprises dans le périmètre au niveau de la dune d'aval sont partiellement concernées.

Les parcelles de la dune d'aval comprises dans le périmètre du site sont en zone NDI. Les parcelles de la carrière du Phare comprises dans le périmètre du site sont en zone 10ND.

La zone ND est une zone naturelle protégée en raison de la qualité du site ou du paysage, de la richesse des milieux naturels ou de la présence des risques naturels.

Dans la zone NDI s'applique l'article L 146-6 de la Loi littoral. Concernant les espaces à préserver, cet article précise que ne sont admis que des aménagement légers.

Sont autorisés :

- la réalisation de chemins piétonniers et la pose d'objets mobiliers destinés à l'accueil du public en milieu naturel ;
- les aménagements nécessaires à l'exercice des activités agricoles à condition qu'ils ne dénaturent pas le caractère des lieux.

La zone 10ND est une zone naturelle protégée qui peut admettre des constructions et installations légères en étroite relation avec la fréquentation pédestre du site et la découverte du milieu naturel dans le respect de la nature sans risques et sans nuisances pour l'environnement. Elle correspond aux étangs sur le site des anciennes gravières.

Sont admis :

- les constructions et installations légères liées à une fréquentation pédestre ;
- les aires de stationnement ouvertes au public et leur accès ;
- les chemins piétonniers.

Annexe n°10 : le questionnaire aux agriculteurs

NOM : _____ **Prénom:** _____

Adresse du siège de l'exploitation : _____

Tél. : - - - - - Fax : - - - - -

Age : _____ Email : _____

Exploitation individuelle ☐

Société ☐ GAEC ☐ EARL ☐ SCEA ☐ autre : _____

Type d'exploitation :

☐ Polyculture

Nombre de vaches laitières :

☐ Élevage

Nombre de vaches allaitantes :

☐ Agriculture biologique

Autres animaux :

☐ Activité de diversification :

SAU : _____ ha STH : _____ ha SFP : _____ ha

Surface en maïs : _____ ha

Mode de faire valoir des parcelles :

Superficie

☐ Propriété : _____

☐ Fermage : _____

dont bail à long terme : _____

☐ Occupation précaire : _____

☐ Contrat de culture : _____

☐ Convention pluriannuelle : _____

Quel est le nombre de parcelles situées en zone Natura 2000? _____

Quel est le mode de faire valoir de ces parcelles ?

Ai-je des prairies situées près du corps de ferme dans le périmètre? Oui ☐ Non ☐

Surface en Natura 2000 / SAU :

Prairies de fauche : _____ ha

Prairies pâturées : _____ ha

Terres : _____ ha

Surface totale concernée : _____ ha

Y'a-t-il des parcelles que je suis susceptible de perdre à court terme (préciser le n° et la superficie de la parcelle)? _____

Si ce sont des parcelles échangées, quel est l'agriculteur concerné? _____

GESTION DES PRAIRIES

Commune	Section	Parcelle	Surf. cadastrale	Surface exploitée

Valorisation

Traitement phytosanitaire

Dates de traitement	Produits	Doses
---------------------	----------	-------

Fertilisation

❖ <u>Minérale</u>		θ oui	θ non
Nom	Formule	Rythme	Kg/ha

❖ <u>Organique</u>		θ oui	θ non
Produit épandu	Rythme	Quantité	

Abreuvement du bétail

Terres cultivées à l'intérieur du périmètre :

Commune	Section	Parcelle	Surf. Cadas.	Surface expl.	Type de culture	Devenir des parcelles (reconversion...)	Nombre d'années en culture

Ai-je rencontré des difficultés dans la gestion de ces parcelles? Oui ☐ Non ☐

Si oui, quelles solutions ai-je apporté? _____

Ai-je des parcelles engagées en contrat **MAE**? Oui ☐ Non ☐

Si oui, surface engagée : _____ha

Type de contrat : _____

Niveau de contrat : _____

Date de souscription : / /

Ces parcelles sont-elles dans le périmètre Natura 2000? Oui ☐ Non ☐

Si oui, je précise le(s) numéro(s) de la (ou des) parcelles concernées : _____

Suis-je déjà engagé dans un Contrat Territorial d'Exploitation? Oui ☐ Non ☐

Est-ce que je suis prêt à m'engager dans un CTE? Oui ☐ Non ☐

**Annexe n°11 : modèle de
calendrier de pâturage**

Campagne de pâturage : 200..

Identification usuelle

(parcelle, îlot, ou unité prairiale) :

Surface : y =

Calcul du chargement maximum autorisé, en UGB*jours

Chargement maximum autorisé (voir cahier des charges) en UGB /ha = u	0
Durée type de pâturage annuel dans la région en jours = j	244
surface de la parcelle engagée =y	0
Chargement en UGB* jours à ne pas dépasser = u*j*y=Z	0

Calendrier à mettre à jour à chaque modification d'effectif d'animaux dans la parcelle

a	b	c= b-a	d	e	f	g	cxg
Dates entrées d'animaux	Dates sorties d'animaux	nombre de jours de la période	nombre de bovins de 6 mois à 2 ans =0,6 UGB	nombre de bovins > 2 ans Equins >6 mois = 1UGB	nombre de Brebis chèvres =0,15 UGB	nombre d'UGB dans la période	TOTAL UGB* J de la période
Chargement total annuel en UGB* jours , il doit toujours être inférieur à Z							

Annexe n°12 : photographies des phénomènes érosifs sur les falaises du cap Gris-nez

Photo n°1 : glissement de terrain entre le rouge trou et le cran poulet ;

Photo n°2 : l'affaissement entre le cran poulet et le rouge trou ;

Photo n°3 : cran artificiel entre le noirda et le cran poulet ;

Photo n°4 : dépôt de gravats entre le noirda et le cran poulet ;

Photo n°5 : cran artificiel entre le noirda et le cran poulet ;

Photo n°6 : exemple de disparition du sentier entre le noirda et le cran poulet ;

Photo n°7 : corniches vers le noirda ;

Photo n°8 : les corniches vues depuis l'estran ;

Photos n°9 et 10 : les crans artificiels près du CROSS ;

Photos n°11 et 12 : les effets positifs d'une bande enherbée sur le ruissellement diffus.

Entre le noirda et le rouge trou, l'érosion de la falaise par glissement et coulées de solifluxion est quasiment continue.

Photo n°1 : glissement de terrain entre le rouge trou et le cran poulet.



Entre le cran poulet et le rouge trou, un affaissement, laissant présager la chute prochaine d'un pan de falaise, a été repéré.

Photo n°2 : l'affaissement entre le cran poulet et le rouge trou.



Sept crans artificiels ont par ailleurs été identifiés entre le noirda et le cran poulet ainsi que deux dépôts de gravats afin de combler des crans artificiels.

Photo n°3 : cran artificiel entre le noirda et le cran poulet.



Photo n°4 : dépôt de gravats entre le noirda et le cran poulet.



Photo n°5 : cran artificiel entre le noirda et le cran poulet.



La formation de crans artificiels est liée à un contact direct entre la falaise et une parcelle agricole sans couvert végétal. L'activité agricole est à proximité immédiate du bord de falaise à tel point que le sentier des douaniers a disparu le long de certaines parcelles agricoles.

Rappelons que la loi n° 76.1285 du 31 décembre 1976 portant réforme de l'urbanisme (Journal officiel du 1^{er} janvier 1977) a institué une servitude sur une bande de 3 m de largeur le long des propriétés privées riveraines du Domaine public maritime et ce la pour le passage exclusif des piétons (article 52 de la loi et articles L 160-6 à L 160-8 du code de l'urbanisme).

Photo n°6 : exemple de disparition du sentier entre le noirda et le cran poulet



La solifluxion des couches marneuses de la falaise provoque la formation de corniches que de nombreux promeneurs continuent d'emprunter.

Photo n°7 : corniches vers le noirda



Photo n°8 : les corniches vues depuis l'estran



Plus au nord, près du CROSS, deux crans artificiels témoignent également de la nécessité de mettre en place une bande enherbée entre les cultures et le bord de falaise.

Photos n°9 et 10 : les crans artificiels près du CROSS



Des actions entreprises par certains agriculteurs du cap Gris-nez permettent effectivement de freiner l'érosion : mise en place d'un système de bandes enherbées en bord de falaise, au contact des végétations naturelles ou mise en gel PAC d'une parcelle ;

Photos n° 11 et 12 : les effets positifs d'une bande enherbée sur le ruissellement diffus





Annexe n°13 : fiches habitats terrestres

- 1. Le système des falaises ;**
- 2. Le système intermédiaire entre falaise et plateau ;**
- 3. Le système des plateaux ;**
- 4. Le système des dunes ;**
- 5. Le système des marais dunaires ;**
- 6. Le système des dunes et falaises fossiles.**

1. Le système des falaises

Végétation des falaises sablo-gréseuses		
Habitats concernés	Directive habitat	Corine biotope
① Végétation à Trèfle scabre et Catapode marine <i>Saginion maritimae</i> Westhoff, van Leeuwen et Adriani 61 (62 ?)	1230	15.1
② Végétation à Sagine maritime et Catapode marine <i>Saginion maritimae</i> Westhoff, van Leeuwen et Adriani 61 (62 ?)	1230	15.13
③ Pelouse annuelle à Saxifrage tridactyle et Canche printanière <i>Airion caryophylleo</i> coll. - <i>praecocis</i> Tüxen 51 em. Rivas-Martinez 78	2130	35.21 ?
④ Pelouse aérohaline à Armérie maritime, Fétuque praineuse et Carotte intermédiaire <i>Crithmo maritimi</i> - <i>Armerion maritimae</i> subsp. <i>maritimae</i> Géhu 68	1230	18.21
⑤ Pelouse calcicole littorale ourlifiée à Fétuque rouge et Brachypode penné et ourlet littoral <i>Crithmo maritimi</i> - <i>Armerion maritimae</i> subsp. <i>maritimae</i> Géhu 68	1230	18.21 et 34.42
⑥ Végétation à Crithme marine et Statice occidentale <i>Crithmo maritimi</i> - <i>Armerion maritimae</i> subsp. <i>maritimae</i> Géhu 68	1230	18.21
⑦ Fourrés/ronciers mésophiles <i>Rhamno catharticae</i> - <i>Prunetea spinosae</i> Rivas-Goday et Borja-Carbonell 61	/	?
Degré de rareté régional et national, d'après bibliographie ① = groupement rare au niveau régional et national ② = groupement rare au niveau régional et national ③ = formation assez rare à l'échelon régional ④ = formation très rare pour la région et la France ⑤ = formation assez rare pour la région ⑥ = formation exceptionnelle pour la région mais seulement rare en France ⑦ = ? (formation probablement commune pour la région)		
Fréquence et superficie sur le site ensemble d'habitats assez commun sur le site, localisé uniquement sur les parties sableuses des falaises entre Audreselles et la pointe de la courte dune. 17,6 ha, dont environ 14,3 ha pour la pelouse aérohaline à Armérie maritime et ses mosaïques.		

Liste des espèces animales et végétales associées voir étude Biotope dans le document de compilation													
Physionomie et faciès Les parties hautes et moyennes des falaises du site montrent en majorité des habitats herbacés d'annuelles (②③) ou de vivaces (①④⑤⑥). Ils peuvent être semi-ouverts (①②③⑥) ou relativement denses (④⑤). Ces habitats sont dit permanents car ils sont stabilisés de façon naturelle par les contraintes écologiques particulières du milieu littoral (vent et embruns) empêchant ainsi toute possibilité d'évolution. La majorité de ces habitats montre donc une structure rase (sauf ⑤). De plus, les éboulements successifs de pans de falaises engendrent régulièrement un rajeunissement des habitats présents et un étalement spatial des habitats. L'habitat dominant est la pelouse ④ qui se retrouve par effet d'éboulement sur l'ensemble de la hauteur de la falaise (cet habitat supportant bien des sols plus profonds). De nombreux faciès ont pu être définis comme formant transition avec les autres habitats (variante sur sol squelettique avec ⑥ ; variante pionnière avec ①②③ ; variante évoluée en contexte moins soumis au climat marin avec ⑤) ou consécutifs à une évolution (variante ourlifiée appauvrie en bordure des cultures de haut de falaise ; variante dégradée liée au piétinement). De rares fourrés (⑦) sont également présents dans des zones plus ou moins protégées ou bien stabilisées. Trois faciès se distinguent : Fourré à Lyciet de Barbarie, sur la pente ou en haut de falaise avec une forme modelée par le vent ; Fourré mélangés à ronces, dans les creux et les fissures ; Fourré à Prunellier et Ajonc d'Europe, en haut de falaise à pente douce, loin de la mer.													
Etat de conservation L'état de conservation dépend de leur accessibilité : bon à très bon au sein des habitats présents sur les pentes hautes et moyennes de la falaise où les seules perturbations sont naturelles ; moyen à mauvais sur les hauts de falaise et replats gréseux, en relation avec le piétinement et la rudéralisation. Néanmoins, il faut mentionner que l'habitat ⑥ est fragmentaire et les espèces en présence sont isolées. Son état de conservation est faible.													
Facteurs favorisant ou contrariant l'état de conservation favorable <table> <tr> <th>positifs</th><th>négatifs</th></tr> <tr> <td>pâturage sur les hauts de falaises (④⑤)</td><td>surpiétinement excessif (①②③④⑤)</td></tr> <tr> <td></td><td>pénétration anarchique au sein des pelouses (①②③)</td></tr> <tr> <td></td><td>rudéralisation, en particulier par la proximité des parcelles d'agriculture intensive</td></tr> <tr> <td></td><td>fermeture par embroussaillage (⑤), aux endroits les mieux abrités</td></tr> <tr> <td></td><td>érosion de la falaise (⑥)</td></tr> </table>		positifs	négatifs	pâturage sur les hauts de falaises (④⑤)	surpiétinement excessif (①②③④⑤)		pénétration anarchique au sein des pelouses (①②③)		rudéralisation, en particulier par la proximité des parcelles d'agriculture intensive		fermeture par embroussaillage (⑤), aux endroits les mieux abrités		érosion de la falaise (⑥)
positifs	négatifs												
pâturage sur les hauts de falaises (④⑤)	surpiétinement excessif (①②③④⑤)												
	pénétration anarchique au sein des pelouses (①②③)												
	rudéralisation, en particulier par la proximité des parcelles d'agriculture intensive												
	fermeture par embroussaillage (⑤), aux endroits les mieux abrités												
	érosion de la falaise (⑥)												
Indicateurs de caractérisation d'un bon état de conservation Pelouse rase et diversifiée ; homogénéité sur de grandes surfaces des habitats ; diversité d'habitats au sein des zones d'éboulements ; faible surface des buissons et herbes hautes. Absence des indicateurs de rudéralisation que représentent les espèces caractéristiques des "Friches et ourlets rudéraux de haut de falaise" (cf. Système intermédiaire entre falaise et plateau) des habitats soumis à l'influence marine : Chardon à petits capitules <i>Carduus tenuiflorus</i>, Moutarde des champs <i>Sinapis arvensis</i> et Picride fausse-vipérine <i>Picris echioides</i>.													

Végétation des falaises argilo-marneuses		
Habitats concernés	Directive habitat	Corine biotope
① Végétation hygrohaline à Ache odorante et Tussilage pas-d'âne <i>Crithmo maritimi</i> - <i>Armerion maritimae</i> subsp. <i>maritimae</i> Géhu 68	1230	18.21
② Groupement annuel à Jonc des grenouilles <i>Saginion maritimae</i> Westhoff, van Leeuwen et Adriani 61 (62 ?)	1230	18.21
③ Groupement de tuf des sources et cascadelles d'eau incrustante <i>Riccardio pinguis</i> - <i>Eucladion verticillati</i> Bardat <i>all. nov. hoc loco</i>	*7220	54.12
④ Groupement halophile à Scirpe maritime <i>Caricion acutae</i> (J. Duvigneaud 58) Balatova-Tulackova 63	1330 ?	53.17 x 15.33
⑤ Bas-marais à Samole de Valérandus et Laîche de Viking <i>Loto glaberi</i> - <i>Trifolion fragiferi</i> (Westhoff <i>et al.</i> 42) Westhoff et den Held 69	1230	18.21
⑥ Mégaphorbiaie à Epilobe hérissée, Pulcaire dysentérique et Jonc glauque <i>Thalictro flavi</i> - <i>Filipendulion ulmariae</i> de Foucault 84	/	37.25
⑦ Mégaphorbiaie à Roseau commun et Eupatoire chanvrine <i>Thalictro flavi</i> - <i>Filipendulion ulmariae</i> de Foucault 84	/	53.11 2
⑧ Groupement à Matricaire maritime et Tussilage pas-d'âne groupement à <i>Matricaria maritima</i> subsp. <i>maritima</i> et <i>Tussilago farfara</i>	1230	18.21
⑨ Fourré à Saule cendré <i>Salicion cinereae</i> Th. Müll. et Görs 58	/	44.92 1
Degré de rareté régional et national , d'après bibliographie ① = groupement assez rare au niveau régional mais exceptionnel pour la France ② = groupement assez rare pour la région ③ = ? (groupement probablement rare à très rare pour la région) ④ = ? (formation probablement rare pour la région) ⑤ = groupement exceptionnel à l'échelon régional et national ⑥ = ? ⑦ = ? ⑧ = ? (groupement probablement rare pour la région) ⑨ = fourré assez commun pour la région		
Fréquence et superficie sur le site ensemble d'habitats assez rare, localisé au bas des falaises gréseuses entre Audresselles et la pointe de la courte dune. environ 4,6 ha.		

Liste des espèces animales et végétales associées voir étude Biotope dans le document de compilation	
Physionomie et faciès De par leur position sous-jacente aux sables et grès, les falaises marneuses présentent des suintements qui sont à l'origine des nombreux habitats hygrophiles qui les parsèment. Néanmoins, il existe un habitat (⑧) présent sur les zones les plus sèches de bas de falaise soumises à l'influence des embruns. Tous hygrophiles, les autres habitats sont en relation avec de l'eau douce (suintements, ruisseau). Ils correspondent à deux voies dynamiques. La première correspond aux suintements d'eau permanents où le substrat est continuellement saturé en eau. A la jonction entre les grès et les marnes s'élaborent les groupements de tuf (③), alors que les zones les plus exposées aux embruns permettent le développement de l'habitat à Ache odorante (①). La seconde correspond aux replats et aux pentes marneux de falaise, dans les secteurs où le substrat n'est pas saturé en eau de façon permanente. Elle va des habitats les plus pionniers (②⑤) vers les plus évolués (⑥⑦⑨). Les premiers nécessitent des embruns alors que les seconds sont plus développés loin de la mer. L'habitat ⑤ montre plusieurs variantes selon l'exposition : variante à Troscart des marais au sein des zones bien en eau et bien exposées ; variante à Carotte intermédiaire lorsque le milieu est moins argileux et en relation avec les prairies à Armérie maritime (cf. fiche précédente) ; variante à Pulicaire dysentérique et Jonc glauque moins soumise aux embruns. De même, le groupement à Roseau commun (⑦) présente des variations selon la pente : une variante appauvrie à Menthe aquatique en bas de pente et une variante à fougères (Scolopendre et Dryoptéride dilaté) au sein des replats. Enfin un habitat riche en Scirpe maritime (④) affectionne l'embouchure d'un ruisseau.	
Etat de conservation La situation à mi-pente des falaises marneuses leur permet de ne subir que peu de dégradations d'origine anthropique (marée haute et inaccessibilité depuis le plateau) et de garder encore aujourd'hui une structure et une composition floristique correctes. L'état de conservation de l'ensemble de ces habitats est donc bon. Par ailleurs, l'érosion marine qui sape continuellement la base marneuse des falaises maintient la présence des habitats pionniers sur le site. Néanmoins, les rares passages descendant au travers de la falaise et les déplacements à la base autorisés par la marée basse menacent localement certains habitats fragiles (①②③④⑤)	
Facteurs favorisant ou contrariant l'état de conservation favorable	
positifs	négatifs
érosion marine (⑧)	piétinement (①②③④⑤)
maintien du niveau hydrique	eutrophisation (⑤) , en particulier par le biais de la nappe phréatique
maintien de l'état d'inondation	fermeture (⑥⑦)
Indicateurs de caractérisation d'un bon état de conservation Absence ou rareté des espèces indicatrices d'une eutrophisation excessive par le biais de la nappe phréatique (suintements) : Ortie dioïque <i>Urtica dioica</i> (présence et vitalité).	

2. Le système intermédiaire entre falaise et plateau

Végétation hygrophile des crans et talwegs		
Habitats concernés	Directive habitat	Corine biotope
① Végétation amphibie à Ache nodiflore et Cresson officinal <i>Sparganio erecti</i> subsp. <i>neglecti</i> - <i>Glycerion fluitantis</i> Braun- Blanquet et Sissingh in Boer 42	/	?
② Mégaphorbiaie eutrophe à Epilobe hérissée <i>Calystegion sepium</i> subsp. <i>sepium</i> Tüxen 47	6430	37.71 5
③ Prairie à Agrostide stolonifère, Pulicaire dysentérique et Jonc glauque <i>Mentha aquatica</i> - <i>Juncion inflexi</i> subsp. <i>inflexi</i> (de Foucault 84) Julve 93	/	cf. 37.2
Degré de rareté régional et national , d'après bibliographie ① = formation assez commune dans la région ② = groupement assez commun pour la région ③ = prairie assez commune dans la région		
Fréquence et superficie sur le site environ 0,9 ha.		
Liste des espèces animales et végétales associées voir étude Biotope dans le document de compilation		
Physionomie et faciès Végétation vivace amphibie (①) ou herbacée (②③). Le premier habitat se retrouve uniquement au sein même du ruisseau où il forme de petites formations linéaires flottantes ou en « bournier ». Deux variantes sont présentes : une variante littorale encore marquée par des influences aérohalines ; une variante dite "continentale" sans espèce aérohaline. Les habitats ② et ③ sont présents sur les pentes des crans, soit en formation dense et haute (②), soit plus ouverte et de type jonçaie (③). L'ensemble de ces habitats est indicateur de milieux eutrophes.		
Etat de conservation La richesse excessive du substrat et la faible diversité liée à un début de rudéralisation donnent à ces habitats un état de conservation moyen à bon.		
Facteurs favorisant ou contrariant l'état de conservation favorable		
positifs		négatifs
maintien du régime hydrique sur le bassin versant		rudéralisation excessive, en particulier par le biais de la nappe phréatique
		dépôts d'ordure

Indicateurs de caractérisation d'un bon état de conservation

Absence d'indicateurs d'une eutrophisation excessive : algues filamenteuses dans les habitats aquatiques, Ortie dioïque *Urtica dioica* dans les habitats terrestres.

Le développement de la mégaphorbiaie eutrophe à Epilobe hérissé ② au détriment de la prairie à Agrostide stolonifère, Pulcaire dysentérique et Jonc glauque ③ est un indice de dégradation par eutrophisation.

Friches et ourlets rudéraux de haut de falaise		
Habitats concernés	Directive habitat	Corine biotope
① Friche nitrophile littorale à Picride fausse-vipérine et Chardon à petits capitules <i>Dauco carotae</i> subsp. <i>carotae</i> - <i>Melilotion albi</i> Görs 66	/	87.2
② Friche à Diplotaxe à feuilles ténues <i>Convolvulo arvensis</i> - <i>Elytrigion intermediae</i> Görs 66 corr.	/	87.2
③ Friche prairiale à Fromental élevé <i>Convolvulo arvensis</i> - <i>Elytrigion intermediae</i> Görs 66 corr.	/	87.2
④ Arrhénathéraie eutrophe à Grande Berce <i>Arrhenatherion elatioris</i> subsp. <i>elatioris</i> Braun-Blanquet 25	cf. 6510	38.2
Degré de rareté régional et national , d'après bibliographie ① = formation assez rare au niveau régional ② = formation assez commune dans la région ③ = formation assez commune à l'échelle régionale ④ = groupement assez commun pour la région		
Fréquence et superficie sur le site formations assez rares sur le site, uniquement localisées en haut de falaise sur le plateau entre la pointe de la courte dune et Audresselles. environ 4 ha.		
Liste des espèces animales et végétales associées voir étude Biotope dans le document de compilation		
Physionomie et faciès Formations herbacées semi-vivaces ouvertes et basses (①②) ou denses et hautes (③④) développées sur des substrats riches en éléments nutritifs et le plus souvent perturbés (rudéraux). L'habitat ① est une friche d'affinité littorale qui apparaît par rudéralisation des végétations de haut de falaise encore légèrement exposées aux embruns. L'habitat ② est une friche issue de la rudéralisation des groupements piétinés. L'habitat ③ est une friche d'affinité prairiale par rudéralisation des végétations à Fromental. L'habitat ④ est une prairie d'affinité de friche rudéralisée. Trois variantes sont notées pour ce dernier habitat : variante mésophile eutrophe uniquement prairiale ; variante hygrocline sur vallon humide ; variante enrichie faisant transition avec l'habitat ③.		
Etat de conservation Toutes ces formations étant liées de près aux perturbations humaines, elles revêtent une structure et une composition en conséquence : hétérogènes et faiblement diversifiées. Dans ce cadre, ces végétations montrent un bon état de conservation.		
Facteurs favorisant ou contrariant l'état de conservation favorable		
positifs	négatifs	
eutrophisation moyenne	fauche exportatrice, oligotrophie	
perturbation du substrat	fermeture par les ligneux	

	piétinement excessif
	eutrophisation excessive
Indicateurs de caractérisation d'un bon état de conservation Les facteurs ci-dessus correspondent tous à une amélioration de la valeur patrimoniale de ces habitats aux dépens de leur état de conservation (évolution vers des habitats plus naturels, plus diversifiés et plus riches en espèces patrimoniales). Seuls l'eutrophisation excessive (présence, abondance et vitalité de l'Ortie dioïque <i>Urtica dioica</i>) et le piétinement (cf. fiche suivante) conduisent à des état dégradés de moindre intérêt.	

Végétation des lieux piétinés		
Habitats concernés	Directive habitat	Corine biotope
① Groupement à Orge queue-de-rat <i>Sisymbrium officinalis</i> Tüxen, Lohmeyer et Preising in Tüxen 50	/	87.2
② Prairie piétinée à Ray-grass et Plantain à larges feuilles <i>Lolium perennis</i> - <i>Plantaginum majoris</i> subsp. <i>majoris</i> Sissingh 69	/	87.2
Degré de rareté régional et national , d'après bibliographie ① = formation assez commune pour la région ② = formation très commune au niveau régional		
Fréquence et superficie sur le site habitats rares sur le site, liés aux cheminements de l'intérieur des terres. 0,8 ha.		
Liste des espèces animales et végétales associées voir étude Biotope dans le document de compilation		
Physionomie et faciès Formations herbacées rases et couchées consécutives au piétinement auquel elles sont sujettes. La perturbation engendrée et le caractère nitrophile du substrat limitent la diversité et la structuration de ces habitats. Deux types de formations piétinées peuvent être identifiées : les végétations annuelles des sols surpiétinés (①) et les végétations vivaces piétinées (②). Les formations d'annuelles sont directement en relation avec les groupements de vivaces piétinés. Elles se trouvent en général sur un substrat sec et filtrant encore légèrement exposé aux embruns. L'habitat ② est une communauté végétale rudérale eutrophe des sols frais fortement influencés par les activités humaines, entretenue par le surpiétinement (fréquentation touristique) , le tassement et la déstructuration des sols (passage des véhicules). Des variantes se distinguent selon la pression de perturbation apportée : variante dégradée à Ray-grass lorsque la pression est très forte ; variante plus structurée à Plantain à larges feuilles sous pression moins élevée.		
Etat de conservation Ces habitats étant entièrement définis sous conditions de perturbations humaines, il est difficile de pouvoir mentionner un quelconque état de conservation. De plus l'ensemble de ces habitats s'exprime au profit d'autres végétations dont l'état de conservation est extrêmement réduit voire inexistant.		
Facteurs favorisant ou contrariant l'état de conservation favorable		
positifs	négatifs	
piétinement régulier, mais sans excès	arrêt du piétinement	
	perturbation extrême	
	piétinement excessif	

Indicateurs de caractérisation d'un bon état de conservation

Malgré le manque d'intérêt du point de vue patrimonial, on pourra rechercher la présence d'au moins quatre espèces au sein des groupements.

Fourrés et ronciers de haut de falaise

Habitats concernés	Directive habitat	Corine biotope
① Fourré à Saule cendré <i>Salicion cinereae</i> Th. Müll. et Görs 58	/	44.92 1
② Fourrés arbustifs mélangés à ronces <i>Rhamno catharticae</i> - <i>Prunetea spinosae</i> Rivas-Goday et Borja-Carbonell 61	/	31.81 1
③ Roncier rudéraux	/	31.8
Degré de rareté régional et national , d'après bibliographie ① = fourré assez commun dans la région ② = ? ③ = ?		
Fréquence et superficie sur le site fourrés ponctuellement présents sur les hauts de falaise. environ 8 ha dans ce système.		
Liste des espèces animales et végétales associées voir étude Biotope dans le document de compilation		
Physionomie et faciès Il s'agit de fourrés et de broussailles plus ou moins denses, épineuses (②③) et souvent impénétrables, de 1 à 2 m de hauteur. L'habitat ① se développe en circonstances humides au niveau des dépressions des trous de bombes, des fissures de haut de falaise et au sein des crans. Pour les fourrés à ronces (②③), plusieurs variantes sont présentes : fourré à caractère côtier avec l'Argousier faux-nerprun ; variante à Ajonc d'Europe ; variante eutrophile de l'intérieur des terres riche en espèces nitrophiles ; variante nitrophile et rudérale en bordure des parcelles cultivées.		
Etat de conservation Vu le peu de connaissances actuelles sur les fourrés et ronciers (synsystème, dynamique), il est difficile de se prononcer quant à l'état de conservation de ces habitats au sein du site d'étude. Ces habitats semblent peu structurés et leur composition floristique peu diversifiée.		
Facteurs favorisant ou contrariant l'état de conservation favorable		
positifs	négatifs	
développement au sein ou à proximité immédiate de milieux naturels	eutrophisation excessive	
l'abandon de milieux ouverts (prairies, pelouses, parcelles cultivées) permet leur apparition à plus ou moins court terme	fermeture complète du fourré (sous-sol sombre à la strate herbacée très appauvrie)	
	débroussaillage	
	dérive des applications de produits phytosanitaires en bordure de parcelles agricoles	
	taille trop drastique des haies	

Indicateurs de caractérisation d'un bon état de conservation

Rappelons que les fourrés sont des habitats naturellement transitoires, qui s'inscrivent dans la dynamique forestière en précédant les habitats forestiers, mais qui peuvent être stabilisés par une gestion fréquente sous une forme appauvrie, dans le cas des haies basses.

La diversité floristique et l'intérêt faunistique de ce type d'habitat sont plutôt localisés à ses lisières internes (trouées) ou externes et à la qualité des habitats adjacents. Les fourrés encore ouverts (états pionniers avant fermeture complète du fourré) et les haies sont donc les fourrés les plus intéressants. Les milieux adjacents les plus naturels (prairies, pelouses, roselières) contribuent bien évidemment à leur "état de conservation".

L'aspect hétérogène du fourré (composition floristique, hauteur), signe de jeunesse, et la dynamique de sa progression sur les milieux naturels adjacents peuvent donc être utilisés comme indicateurs d'un bon "état de conservation".

La présence de plantes nitrophiles indicatrices d'une eutrophisation excessive est un indicateur de l'autre facette du bon état de conservation. La présence, l'abondance et la vitalité de l'Ortie dioïque *Urtica dioica* peuvent être utilisées comme des indicateurs simples, car cette plante est facilement identifiée par tous.

3. Le système des plateaux

Végétation aquatique et hygrophile des mares de plateaux		
Habitats concernés	Directive habitat	Corine biotope
① Herbier aquatique à Characées <i>Charetalia hispidae</i> Sauer ex Krausch 1964	3140	22.12 x 22.441
② Végétation flottante ou nageante de Lentilles d'eau <i>Lemnion gibbae</i> Tüxen et Schwabe in Tüxen 74 / <i>Lemnion trisulcae</i> (den Hartog et Segal 64) Tüxen et Schwabe in Tüxen 74	3150	22.41
③ Herbier aquatique à petits potamots <i>Potamion pectinati</i> (W. Koch 26) Libbert 31 em. Oberd. 57	3150	22.42 2
④ Herbier aquatique fixé à Renoncule aquatique <i>Ranunculion aquatilis</i> Passarge 64	/	22.43 2
⑤ Végétation amphibie à Ache nodiflore et Cresson officinal <i>Sparganio erecti</i> subsp. <i>neglecti</i> - <i>Glycerion fluitantis</i> Braun-Blanquet et Sissingh in Boer 42	/	?
⑥ Ceinture amphibie à Scirpe des marais et glycéries <i>Sparganio erecti</i> subsp. <i>neglecti</i> - <i>Glycerion fluitantis</i> Braun-Blanquet et Sissingh in Boer 42	/	53.14 A
Degré de rareté régional et national, d'après bibliographie ① = ? ② = groupement peu commun à l'échelon régional ③ = herbier peu commun dans la région ④ = formation assez commune dans la région ⑤ = formation assez commune dans la région ⑥ = formation assez rare dans la région		
Fréquence et superficie sur le site herbiers très rares sur le site où ils sont localisés dans les trous d'obus en haut des falaise. Les végétations amphibies sont relativement plus fréquentes et affectionnent l'ensemble des zones humides du site. environ 0,4 ha		
Liste des espèces animales et végétales associées voir étude Biotope dans le document de compilation		
Espèce patrimoniale observée sur le site : La présence du Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>), amphibien classé en annexe II de la directive Habitats, a été confirmée dans ces mares de plateau issues de trous d'obus de la Seconde Guerre mondiale.		

Physionomie et faciès Il s'agit d'herbiers aquatiques flottants ou dérivant librement (②) , fixés au fond de la pièce d'eau (①③④) ou amphibies en périphérie (⑤⑥). Les habitats ①③④ sont caractéristiques d'eaux plutôt mésotrophes et claires, les autres d'une nitrophilie et d'une perturbation au sein de la pièce d'eau. Les derniers habitats sont liés aux perturbations occasionnées par le piétinement du bétail autour des points d'eau.	
Etat de conservation L'ensemble des herbiers et des végétations amphibies montre une structure et une composition végétale relativement matures. L'état de conservation de ces habitats est bon.	
Facteurs favorisant ou contrariant l'état de conservation favorable	
positifs	négatifs
curages modérés et peu fréquents	eutrophisation excessive (en particulier par le biais d'un accès libre de nombreux bovins)
	piétinement trop intensif des berges par les bovins (destruction des herbiers et perturbation du substrat)
	faucardages drastiques (qui ont également un effet sur la faune)
	curages trop drastiques et trop fréquents
Indicateurs de caractérisation d'un bon état de conservation diversité en espèces absence d'algues filamenteuses surface limitée des lentilles d'eau (dont <i>Lemna minor</i>)	

Prairies sommitales		
Habitats concernés	Directive habitat	Corine biotope
① Prairie hygrophile à Jonc glauque <i>Mentha aquatica</i> - <i>Juncus inflexi</i> subsp. <i>inflexi</i> (de Foucault 84) Julve 93	/	37.21
② Prairie inondable piétinée à Agrostide stolonifère et Vulpin genouillé <i>Lolium perennis</i> - <i>Potentillion anserinae</i> Tüxen 47	/	37.24
③ Prairie pâturée eutrophe à Ray-grass et Crételle <i>Rumex crispus</i> - <i>Cynosurion cristati</i> de Foucault 89	/	38.11 1
Degré de rareté régional et national , d'après bibliographie ① = prairie peu commune au niveau régional ② = prairie assez commune au niveau régional ③ = prairie très commune au niveau régional		
Fréquence et superficie sur le site habitats assez communs sur le site où ils forment une large plaque sur les haut du plateau près des falaises. 20,9 ha		
Liste des espèces animales et végétales associées voir étude Biotope dans le document de compilation		
Physionomie et faciès Formations herbacées basses à mi-hautes généralement denses. Elles se définissent en fonction du degré d'humidité du substrat et de la perturbation qu'elles subissent. Les prairies pâturées (③) sont des habitats relativement perturbés et nitrophiles consécutivement au piétinement et à l'apport de matières nutritives (bouses). Elles sont relativement peu diversifiées. En conditions plus humides, ces formations perturbées (②) sont liées aux zones de piétinement en bordure des plans d'eau servant d'abreuvoir au bétail (ovins et bovins). Il s'agit de prairies basses où la diversité est réduite aux seules espèces résistantes au piétinement. Les formations très humides et en cours de maturation (①) correspondent à de jeunes prairies subissant des inondations saisonnières.		
Etat de conservation L'état de conservation général de ces habitats est relativement bon dans l'ensemble mais les perturbations liées au bétail engendrent une structure mal définie et une composition végétale peu diversifiée.		
Facteurs favorisant ou contrariant l'état de conservation favorable		
positifs	négatifs	
maintien du niveau naturel de la nappe phréatique	eutrophisation excessive	
inondation saisonnière	surpiétinement	

gestion extensive par un pâturage permanent modéré	surpâturage et "stabulation en prairie" (alimentation extérieure apportée aux animaux sur la prairie, ce qui eutrophise et maintient artificiellement une forte pression de pâturage sur les repousses).
gestion moins intensive par un pâturage non permanent avec suffisamment de périodes sans pâturage dans l'année	
fructification des espèces prairiales au moins une fois par an	
Indicateurs de caractérisation d'un bon état de conservation absence de zones perturbées dénudées par les sabots des bovins diversité floristique au sein de quadrats de suivi. abondance et dominance des espèces indicatrices de sols mésotrophes, relativement aux espèces indicatrices de sols eutrophes. abondance et dominance des espèces hygrophiles relativement aux espèces mésophiles (transects au niveau de transition entre les prairies hygrophiles (① et ②) et la prairie mésophile eutrophe à Ray-grass et Crételle (③)). alternance de stades pâturés ras et de stades hauts, avec floraison des espèces prairiales	

Formations boisées		
Habitats concernés	Directive habitat	Corine biotope
① Bois rudéral à Frêne élevé et Orme champêtre <i>Quercu roboris</i> – <i>Fagetea sylvaticae</i> Braun-Blanquet et Vlieger in Vlieger 37	/	41.F1
② Manteaux préforestiers <i>Rhamno catharticae</i> - <i>Prunetea spinosae</i> Rivas-Goday et Borja-Carbonell 61	/	31.81 12
Degré de rareté régional et national , d'après bibliographie ① = boisement assez commun dans la région ② = formations assez communes pour la région		
Fréquence et superficie sur le site bois d'Haringzelle, unique boisement du site localisé sur le plateau entre le cap Griz-nez et Audresselles 9,1 ha		
Liste des espèces animales et végétales associées voir étude Biotope dans le document de compilation		
Physionomie et faciès Formations boisées (①) et lisières forestières (②) développées sur un substrat riche en éléments nutritifs. Le boisement montre une bonne diversité arborée présentée en un taillis (voire taillis sous-futaie) en peuplements relativement jeunes. Le sous-bois est structuré mais reste dégradé en ce qui concerne la strate arbustive. Pour le tapis herbacé, les espèces nitrophiles dominent. Différents faciès s'observent selon les caractéristiques écologiques. Les manteaux préforestiers s'appuient sur le boisement ①. Ils sont peu diversifiés au niveau du cortège végétal et expriment une grande nitrophilie du substrat. Trois variantes se distinguent : variante eutrophe à nitrophile à Sureau noir et Aubépine à un style au sein des secteurs les plus rudéralisés et dégradés ; variante à Orme champêtre et Aubépine à un style en lisière fortement ventée ; variante à Prunellier moins eutrophe et plus diversifiée aux endroits préservés de la rudéralisation.		
Etat de conservation Etant donné la relative immaturité de ce boisement et des formations associées, l'état de conservation n'est que moyen.		
Facteurs favorisant ou contrariant l'état de conservation favorable		
positifs	négatifs	
maintenir le sous-bois arbustif	eutrophisation excessive	
développement sans gestion		
Indicateurs de caractérisation d'un bon état de conservation stratification bien différenciée, avec une strate arbustive et une strate arborée bien développées, et la présence d'arbres âgés superficie des lisières occupées par l'Ortie dioïque <i>Urtica dioica</i>		

Fourrés et ronciers du plateau

Habitats concernés	Directive habitat	Corine biotope
① Fourrés arbustifs mélangés à ronces <i>Rhamno catharticae</i> - <i>Prunetea spinosae</i> Rivas-Goday et Borja-Carbonell 61	/	31.81 1
② Ronciers rudéraux	/	31.8
Degré de rareté régional et national , d'après bibliographie ① = ? ② = ?		
Fréquence et superficie sur le site fourrés ponctuellement présents sur le plateau environ 1,7 ha		
Liste des espèces animales et végétales associées voir étude Biotope dans le document de compilation		
Physionomie et faciès Pour l'habitat ①, il s'agit de fourrés et de broussailles plus ou moins denses (épineux) et souvent impénétrables (de 1 à 1,5 m de hauteur), le plus souvent composés d'espèces nitrophiles. Les ronciers présents (②) montrent deux variantes toutes deux nitrophiles : variante eutrophe à <i>Torilis</i> des haies se développant le long des cultures ; variante nitrophile à Armoise commune sur substrats exogènes.		
Etat de conservation Vu le peu de connaissances actuelles sur les fourrés et les ronciers (synsystématique, dynamique), il est difficile de se prononcer quant à l'état de conservation de ces habitats. Ces habitats semblent peu structurés et leur composition floristique peu diversifiée.		
Facteurs favorisant ou contrariant l'état de conservation favorable		
positifs	négatifs	
débroussaillage périodique	eutrophisation excessive	
Indicateurs de caractérisation d'un bon état de conservation Rappelons que les fourrés sont des habitats naturellement transitoires, qui s'inscrivent dans la dynamique forestière en précédant les habitats forestiers, mais qui peuvent être stabilisés par une gestion fréquente sous une forme appauvrie, dans le cas des haies basses. La diversité floristique et l'intérêt faunistique de ce type d'habitat sont plutôt localisés à ses lisières internes (trouées) ou externes et à la qualité des habitats adjacents. Les fourrés encore ouverts (états pionniers avant fermeture complète du fourré) et les haies sont donc les fourrés les plus intéressants. Les milieux adjacents les plus naturels (prairies, pelouses, roselières) contribuent bien évidemment à leur "état de conservation". L'aspect hétérogène du fourré (composition floristique, hauteur) , signe de jeunesse, et la dynamique de sa progression sur les milieux naturels adjacents peuvent donc être utilisés comme indicateurs d'un bon "état de conservation". La présence de plantes nitrophiles indicatrices d'une eutrophisation excessive est un indicateur de l'autre facette du bon état de conservation. L'abondance et la vitalité de l'Ortie dioïque <i>Urtica dioica</i> peuvent être utilisées comme des indicateurs simples.		

Friches et ourlets rudéraux du plateau

Habitats concernés	Directive habitat	Corine biotope
① Friche nitrophile à Armoise commune et Tanaisie commune <i>Arction lappae</i> Tüxen 37 em. 50	/	87.2
② Friche prairiale à Fromental élevé <i>Convolvulo arvensis</i> - <i>Elytrigion intermediae</i> Görs 66 corr.	/	87.2
③ Ourlet préforestier nitrophile à Grande Ortie et Anthrisque des bois <i>Aegopodion podagrariae</i> Tüxen 67	6430	37.72
Degré de rareté régional et national , d'après bibliographie ① = formation très commune à l'échelon régional ② = formation assez commune à l'échelle régionale ③ = groupement très commun au niveau régional		
Fréquence et superficie sur le site formations assez rares sur le site (1,3 ha) uniquement localisées en haut de falaise sur le plateau entre la pointe de la courte de dune et Audresselles		
Liste des espèces animales et végétales associées voir étude Biotope dans le document de compilation		
Physionomie et faciès Formations herbacées mi-hautes à hautes développées sur des substrats variés riches en éléments nutritifs et le plus souvent perturbés (rudéraux). On distingue les friches (①②) et les ourlets préforestiers (③). Les friches sont des groupements colonisant des sols rudéralisés nitrophiles perturbés par les activités humaines (souvent sur matériaux rapportés). Plusieurs types de friches peuvent être décrits : friche développée sur des matériaux exogènes récemment déposés (①) comme les déblais de curage des fossés, de constructions ou décharges ; friche d'affinité prairiale (②) par rudéralisation des végétations à Fromental. L'ourlet présent est une formation dense, fermée et linéaire. Il est composé pour l'essentiel d'espèces nitrophiles.		
Etat de conservation Toutes ces formations étant liées de près aux activités humaines, elles revêtent une structure et une composition en conséquence : hétérogènes et faiblement diversifiées. Dans ce cadre, elles montrent un bon état de conservation.		
Facteurs favorisant ou contrariant l'état de conservation favorable		
positifs	négatifs	
perturbation du substrat	fermeture par les ligneux	
mise à nue des horizons profonds du sol, ou dépôt de remblais de terre non végétale.		
Indicateurs de caractérisation d'un bon état de conservation Ces formations végétales peuvent être relativement diversifiées du point de vue floristique et faunistique. Leur diversité dépend de la qualité du substrat. On ne peut donc parler d'états de conservation différents sur un site donné.		

Végétation des lieux piétinés		
Habitats concernés	Directive habitat	Corine biotope
① Prairie piétinée à Ray-grass et Plantain à larges feuilles <i>Lolio perennis</i> - <i>Plantaginion majoris</i> subsp. <i>majoris</i> Sissingh	/	87.2
② Groupement à Pâturin annuel, Matricaire discoïde et Coronope écailleux <i>Sclerochloo durae</i> - <i>Coronopion squamati</i> Rivas-Martinez 75	/	87.2
Degré de rareté régional et national , d'après bibliographie ① = formation très commune au niveau régional ② = formation assez commune pour la région		
Fréquence et superficie sur le site habitats rares sur le site, liés aux cheminements de l'intérieur des terres		
Liste des espèces animales et végétales associées voir étude Biotope dans le document de compilation		
Physionomie et faciès Formations herbacées rases et couchées consécutives au piétinement dont elles sont sujettes. Le perturbation engendrée et le caractère nitrophile du substrat limitent la diversité et la structuration de ces habitats. Il s'agit de communautés végétales rudérales eutrophes des sols frais fortement influencés par les activités humaines, entretenues par le surpiétinement (fréquentation touristique) , le tassement et la déstructuration des sols (passage des véhicules). Des variantes pour l'habitat ① se distinguent selon la pression de perturbation apportée : variante dégradée à Ray-grass lorsque la pression est très forte ; variante plus structurée à Plantain à larges feuilles sous pression moins élevée. Lorsque la pression de perturbation est maximale, le groupement se dénature complètement et le cortège des vivaces tend vers un cortège d'annuelles. L'habitat ② correspond à un stade extrême de dégradation de l'habitat ① en conditions humides.		
Etat de conservation Ces habitats résultant de perturbations humaines. Il est difficile de pouvoir mentionner un quelconque état de conservation. De plus l'ensemble de ces habitats constitue en quelque sorte l'état dégradé par piétinement d'habitats plus naturels, c'est-à-dire leur état de conservation le moins bon.		
Facteurs favorisant ou contrariant l'état de conservation favorable		
positifs	négatifs	
eutrophie du substrat	arrêt du piétinement	
perturbation régulière par piétinement	perturbation excessive	
Indicateurs de caractérisation d'un bon état de conservation présence de plus de quatre espèces végétales		

Formation de messicoles		
Habitats concernés	Directive habitat	Corine biotope
① Végétation des cultures à Chrysanthème des moissons et Spargoute des champs <i>Digitario sanguinalis</i> - <i>Setarion viridis</i> Sissingh in Westhoff, van van Dijk, Passchier et Sissingh 46 em. Hüppe et Hofmeister 90	/	82.3
Degré de rareté régional et national, d'après bibliographie ① = formation peu commune pour la région		
Fréquence et superficie sur le site habitat relativement fréquent, présent dans la plupart des cultures du site recouvrement potentiel de 62 ha		
Liste des espèces animales et végétales associées voir étude Biotope dans le document de compilation		
Physionomie et faciès Formation herbacée annuelle et dispersée des zones de cultures. Il s'agit de la végétation spontanée qui accompagne les plantes cultivées sur les parcelles labourées (mauvaises herbes). Il s'agit également des stades pionniers des friches et jachères agricoles. La perturbation liée au labour ne permet que l'expression d'espèces annuelles, dont la composition spécifique est fortement déterminée par les traitements herbicides propres à chaque culture de l'assolement.		
Etat de conservation Notons que ce groupement de messicoles est composé de plantes dicotylédones, et correspond donc à des jachères jeunes non traitées ou à des cultures elles-mêmes dicotylédones. L'état de conservation de cet habitat est fonction de la gestion agricole opérée sur chaque parcelle (traitements phytosanitaires ou non). Certaines parcelles très fleuries montrent un état de conservation exceptionnel alors que d'autres un état de conservation très médiocre où seuls des fragments sont visibles. Néanmoins, l'état de conservation est le reflet d'une pratique culturale qu'il conviendrait de moyenner sur toute la durée de l'assolement (dans le cas idéal où un assolement est respecté et reproduit dans le temps). Il a encore plus de sens à l'échelle d'une exploitation ou d'un ensemble de parcelles voisines.		
Facteurs favorisant ou contrariant l'état de conservation favorable		
positifs		négatifs
mise en jachère courte		traitements phytosanitaires (herbicide)
		eutrophisation excessive
Indicateurs de caractérisation d'un bon état de conservation diversité floristique et densité des annuelles des plantes adventices, sur au moins deux cultures successives, une monocotylédone (céréales) et une dicotylédone (colza, pois, féverolle, pomme-de-terre...) ; présence de plantes messicoles peu communes ; présence de plantes messicoles non nitrophiles. remarque : un bon état de conservation de ce groupement caractérise de "mauvaises pratiques agricoles", ce qui se traduit par une baisse du rendement et donc, éventuellement, une		

baisse du revenu de l'exploitant de la parcelle. De plus, certaines adventices vivaces stolonifères sont difficiles à combattre (chiendent). Leur présence peut donc pénaliser l'exploitant pendant plusieurs cycles de culture (parcelle sale). Sur des parcelles cultivées à vocation économique, l'équilibre entre revenu de l'exploitant et respect des plantes messicoles est donc difficile à trouver.

4. Le système des dunes

Végétations des laisses de mer		
Habitats concernés	Directive habitat	Corine biotope
① Végétation halo-nitrophile des hauts de plage à Soude kali <i>Atriplici laciniatae</i> - <i>Salsolion kali</i> (Tüxen 50) Géhu 75	1210	17.2
② Végétation fragmentaire de levée de galets à Chou marin et Criste marine <i>Honckenyo peploidis</i> - <i>Crambion maritimae</i> J.M et J. Géhu 69	1220	17.3
Degré de rareté régional et national (d'après bibliographie) ① = groupement rare à l'échelon régional et national ② = groupement très rare au niveau régional et exceptionnel à l'échelle nationale		
Fréquence et superficie sur le site habitats rares sur le site, cantonnés en bordure externe des dunes et ponctuellement au pied des falaises 0,7 à 0,9 ha		
Liste des espèces animales et végétales associées voir étude Biotope dans le document de compilation		
Physionomie et faciès Ces deux formations d'espèces herbacées annuelles (①) ou vivaces (②), sont très ouvertes et formées de touffes éparses localisées parallèlement à la ligne de haut de plage. Elles hébergent essentiellement des espèces halonitrophiles. Les végétation d'annuelles (①) sont exclusivement présentes en bordure externe des massifs dunaires alors que les végétation de vivaces (②) se retrouvent également en bas de falaise dans des zones caillouteuses protégées par des blocs rocheux.		
Etat de conservation Ces deux habitats existent à l'état embryonnaire avec une structure très fragmentaire et une composition floristique appauvrie. L'état de conservation est mauvais à moyen.		
Facteurs favorisant ou contrariant l'état de conservation favorable		
positifs	négatifs	
maintien des laisses de mer	piétinement	
isolement par un périmètre de protection	nettoyage des plages par ratissage mécanisé	
nettoyage manuel des plages	érosion marine	
	prélèvements alimentaires (cas du Chou marin)	
Indicateurs de caractérisation d'un bon état de conservation grande surface ou linéaire ininterrompu nombre de pieds des espèces patrimoniales		

Dune blanche mobile

Habitats concernés	Directive habitat	Corine biotope
① Dunes mobiles embryonnaires <i>Ammophilion arenariae</i> subsp. <i>arenariae</i> Géhu 88	2110	16.21 11
② Dune mobile blanche à Oyat des sables et Euphorbe maritime <i>Ammophilion arenariae</i> subsp. <i>arenariae</i> Géhu 88	2120	16.21 21
③ Dune grise à Fétuque des sables et Euphorbe maritime <i>Ammophilion arenariae</i> subsp. <i>arenariae</i> Géhu 88	2120	16.21 21
Degré de rareté régional et national (d'après bibliographie) ① = ? ② = groupement assez rare à l'échelon régional et national ③ = groupement assez rare au niveau régional et très rare en France		
Fréquence et superficie sur le site habitats peu communs sur le site formant la partie externe de la dune de ponticourt, de la dune du châtelet, des dunes d'aval et d'amont. Les dunes embryonnaire sont essentiellement localisées sur la Dune d'Amont. De 8 à 15 ha en prenant en compte les mosaïques avec les habitats de dune grise (0,5 ha pour les dunes embryonnaires)		
Liste des espèces animales et végétales associées voir étude Biotope dans le document de compilation		
Physionomie et faciès habitats caractéristiques sous la forme d'une végétation ouverte de type graminéen, en touffes (②) ou éparse (①③). Ces groupements sont adaptés à des situations de grande instabilité liées à d'importants mouvements de sables.		
Etat de conservation Ces habitats montrent un état de conservation assez médiocre en conséquence de la surfréquentation touristique au niveau des dunes du châtelet et d'aval et de l'érosion marine qu'elles subissent. Par contre les dunes de ponticourt et d'amont, relativement préservées pour l'instant s'avèrent dans un assez bon état de conservation. La dune d'amont bénéficie d'un l'engraissement naturel et est donc la seule à présenter une quantité significative de dune blanche mobile. Elle seule présente le premier stade de colonisation des dunes (①)		
Facteurs favorisant ou contrariant l'état de conservation favorable		
positifs	négatifs	
engraissement naturel de l'estran	fixation des dunes mobiles par plantation	
mouvements géomorphologiques naturels de la dune	exploitation de sable	
	surfréquentation touristique	
	érosions marine et éolienne (siffle-vents)	

Indicateurs de caractérisation d'un bon état de conservation

présence de l'habitat de type ①

absence de siffle-vent (le cordon dunaire ne montre pas de « sentiers de pénétration »)

présence de toutes les espèces caractéristiques

Dune grise fixée

Habitats concernés	Directive habitat	Corine biotope
① Dune noire à Fléole des sables et <i>Syntrichia ruraliformis</i> <i>Koelerion albescentis</i> Tüxen 37 pour partie	*2130	16.22 11
Oseille ② Pelouse dunaire acidocline à <i>Luzule champêtre</i> et Petite <i>Koelerion albescentis</i> Tüxen 37 pour partie	*2130	16.22 11
granulé ③ Pelouse psammophile à Laîche des sables et Saxifrage <i>Koelerion albescentis</i> Tüxen 37 pour partie	*2130	16.22 11
Cynoglosse officinale ④ Végétation psammophile nitrophile à Laîche des sables et <i>Koelerion albescentis</i> Tüxen 37 pour partie	*2130	16.22 11
Degré de rareté régional et national , d'après bibliographie ① = groupement assez rare pour la région et très rare en France ② = groupement assez rare pour la région et très rare en France ③ = formation très rare à l'échelon régional et exceptionnel au niveau national ④ = formation assez rare au niveau régional		
Fréquence et superficie sur le site habitats assez rares sur le site, localisés dans la partie externe et central des dunes de ponticourt, du châteleet, d'aval et d'amont. Surface allant de 1 à 8,8 ha en tenant compte des mosaïques d'habitats		
Liste des espèces animales et végétales associées voir étude Biotope dans le document de compilation		
Physionomie et faciès Ensemble d'habitats d'aspect pelousaire (①②③) ou ouvert (④), dominé par les bryophytes et les annuelles (①②) ou par les vivaces (③④). Dans une vision écologique et dynamique, l'habitat ① engendre par décalcification et acidification du substrat l'habitat ②, puis par entretien par le pâturage (lapins) l'habitat ③. L'habitat ④ pourrait être une forme dégradée et plus nitrophile de la dune noire (rudéralisation).		
Etat de conservation La faible représentativité de ces habitats sur le site atteste bien d'un état de conservation qui reste moyen. L'ensemble de ces habitats se retrouve pour la plupart isolé en lentilles au sein des fourrés à Argousier faux-nerprun		
Facteurs favorisant ou contrariant l'état de conservation favorable		
positifs	négatifs	
fauche exportatrice (④)	surpiétinement	
rajeunissement périodique du milieu	eutrophisation	
bonne population de lapins	ourlification	
piétinement modéré		

Indicateurs de caractérisation d'un bon état de conservation

aspect pelousaire en mosaïque, abondance et vitalité de l'Ortie dioïque *Urtica dioica*,
indicatrice de l'eutrophisation du substrat.

Dune embroussaillée et boisée		
Habitats concernés	Directive habitat	Corine biotope
① Fourré dunaire à Argousier faux-nerprun <i>Salicion arenariae</i> Tüxen 52	2160	16.25 1
② Fourré dunaire à Prunellier <i>Rhamno catharticae</i> - <i>Prunetea spinosae</i> Rivas-Goday et Borja-Carbonell 61	/	16.25 2
③ Taillis rudéral d'arrière dune à Orme champêtre et Peuplier blanc <i>Quercus roboris</i> – <i>Fagetea sylvaticae</i> Braun-Blanquet et Vlieger in Vlieger 37	2180	16.29
Degré de rareté régional et national , d'après bibliographie ① = fourré assez rare pour la région mais rare en France ② = ? ③ = ?		
Fréquence et superficie sur le site habitats communs sur le site où ils occupent la majeure partie des dunes de ponticourt, du châtelet, d'aval et d'amont environ 28 ha, dont de 22 à 25 ha pour les fourrés dunaires à Argousier faux-nerprun en tenant compte des mosaïques d'habitats		
Liste des espèces animales et végétales associées voir étude Biotope dans le document de compilation		
Physionomie et faciès Il s'agit de fourrés arbustifs épineux, denses et difficilement pénétrables (①②) et de boisements en bosquets peu structurés (③). Deux faciès peuvent être observés pour l'habitat ① : un faciès pionnier dominé par l'Argousier faux-nerprun accompagné d'espèce nitrophiles (dont le Sureau noir) ; un faciès évolué dominé à la fois par l'Argousier faux-nerprun et le Troène commun. L'habitat ② se présente quant à lui comme une formation eutrophe où dominant le Troène commun et le Prunellier.		
Etat de conservation Le large développement de ces habitats au sein des massifs dunaires et arrière-dunaires suffit à évoquer un caractère dynamique (notamment pour le fourré ①). La structure et la composition végétale des habitats ① et ③ sont correctes à moyennes, d'où un bon état de conservation. Le fourré ② reste peu développé et surtout fragmentaire au sein du système intermédiaire entre la dune et les affleurement de grès. Son état de conservation est moyen.		
Facteurs favorisant ou contrariant l'état de conservation favorable		
positifs	négatifs	
évolution naturelle de la dune grise sans perturbation anthropique excessive	urbanisation	

	rudéralisation excessive
	développement du Peuplier blanc (③)
Indicateurs de caractérisation d'un bon état de conservation dynamique expansive (①) sur les milieux ouverts structuration spatiale (③)	

Végétations des dépressions dunaires

Habitats concernés	Directive habitat	Corine biotope
① Fourré dunaire hygrocline à Saule des dunes <i>Salicion arenariae</i> Tüxen 52	2170	16.26
② Ourlet dunaire hygrocline à Calamagrostide commune et Saule des dunes groupement à <i>Calamagrostis epigejos</i> et <i>Salix arenaria</i>	2190	16.34
③ Fourré à Saule cendré arrière dunaire <i>Salicion cinereae</i> Th. Müll. et Görs 58	2180	16.29
Degré de rareté régional et national , d'après bibliographie ① = fourré assez rare au niveau régional mais rare en France ② = groupement assez rare au niveau régional mais rare en France ③ = ?		
Fréquence et superficie sur le site habitats rares sur le site (très rares pour les formations à Saule des dunes) , dispersés au sein des dunes de ponticourt, du châtelet et d'aval. 4,8 ha dont 4,6 ha pour les fourrés à Saule cendré		
Liste des espèces animales et végétales associées voir étude Biotope dans le document de compilation		
Physionomie et faciès Formations hygroclines à hygrophiles se développant en fond de dépressions intradunaires, herbacées hautes et denses (①) à arbustives basses (②) à hautes (③) , difficilement pénétrables.		
Etat de conservation Les habitats ① et ②, présents au sein d'une unique dépression, montrent un état de conservation moyen. Une structure et une composition végétale encore correctes laissent tout de même noter un assèchement et une rudéralisation (habitats en perdition à suivre sur le long terme). Le fourré de Saule cendré montre une structure en développement dont l'état de conservation est bon.		
Facteurs favorisant ou contrariant l'état de conservation favorable		
positifs	négatifs	
inondation saisonnière et régulière de la dépression	eutrophisation	
forte population de lapins	fermeture et évolution vers des stades forestiers	
débroussaillage avec exportation	rabattement de la nappe	
Indicateurs de caractérisation d'un bon état de conservation abondance du Saule des dunes et densité du fourré (②)		

Ourlets et friches dunaires		
Habitats concernés	Directive habitat	Corine biotope
① Arrhénathéraie à Oyat des sables groupement à <i>Arrhenatherum elatius</i> et <i>Ammophila arenaria</i>	?	?
② Groupement dunaire nitrophile à Sénéçon de Jacobée, Cynoglosse officinale et Onagre à grandes fleurs <i>Dauco carotae</i> subsp. <i>carotae</i> – <i>Melilotion albi</i> Görs 66	?	?
③ Ourlet annuel nitrophile à Anthriscue des dunes et Claytonie perfoliée <i>Drabo muralis</i> - <i>Cardaminion hirsutae</i> de Foucault 88	?	?
④ Voile nitrophile à Vulpie <i>Airion caryophylleo</i> coll. - <i>praecocis</i> Tüxen 51 em. Rivas- Martinez 78	/	87.2
Degré de rareté régional et national , d'après bibliographie ① = formation qui semble très rare pour la région et la France ② = ? ③ = ourlet assez rare dans la région et rare en France ④ = ?		
Fréquence et superficie sur le site habitats peu communs sur le site où ils sont disséminés ponctuellement au sein des dunes de ponticourt, du châtelet, d'aval et d'amont. environ 4,6 ha		
Liste des espèces animales et végétales associées voir étude Biotope dans le document de compilation		
Physionomie et faciès Formations d'ourlet herbacé développées en nappe en arrière-dune (①②), en linéaire des fourrés dunaires (③) ou en voile clairsemé d'annuelles (④). Le caractère eutrophe (voire rudéral) est dominant pour l'ensemble de ces ourlets. L'arrhénathéraie à Oyat des sables est caractéristique d'un système intermédiaire entre le massif dunaire et les terres arrière-dunaires. Cet habitat se développe sur une faible couche de sables éoliens. L'habitat ④ atteste d'une perturbation et d'une rudéralisation du sable.		
Etat de conservation L'ensemble de ces habitats montre un bon état de conservation.		
Facteurs favorisant ou contrariant l'état de conservation favorable		
positifs	négatifs	
abaissement du niveau trophique (fauche exportatrice)	densification et colonisation par les ligneux (①)	
présence de fourrés à Argousier faux-		

nerprun (③)	
Indicateurs de caractérisation d'un bon état de conservation ouverture du milieu et faible recouvrement des espèces ligneuses	

Formation hygrophile des ruisseaux dunaires

Habitats concernés	Directive habitat	Corine biotope
① Mégaphorbiaie eutrophile à Roseau <i>Calystegion sepium</i> subsp. <i>sepium</i> Tüxen 47	6430	37.7
Degré de rareté régional et national , d'après bibliographie ① = Mégaphorbiaie assez commune pour la région		
Fréquence et superficie sur le site habitat très rare au sein du site où il ne se rencontre qu'au niveau du ruisseau traversant les dunes de Ponticourt. Inférieur à 0,1 ha, en mosaïque avec le fourré à Saule cendré.		
Liste des espèces animales et végétales associées voir étude Biotope dans le document de compilation		
Physionomie et faciès Il s'agit d'une communauté végétale hygrophile établie au fond d'un petit vallon creux bordant l'exutoire d'un ruisseau. La composition floristique atteste d'un substrat riche en azote.		
Etat de conservation La structure et la composition floristique sont peu exprimées. Cette végétation montre un état de conservation médiocre.		
Facteurs favorisant ou contrariant l'état de conservation favorable		
positifs	négatifs	
qualité de l'eau	eutrophisation excessive	
gestion extensive expérimentale (fauche exportatrice automnale)	pollution par les déchets non organiques (sentier pédestre à proximité)	
Indicateurs de caractérisation d'un bon état de conservation diversité floristique		

5. Le système des marais arrière-dunaires

Herbiers aquatiques et formations amphibies oligotrophiles		
Habitats concernés	Directive habitat	Corine biotope
① Herbier aquatique à Characées <i>Charetaia hispidae</i> Sauer ex Krausch 1964	3140	22.12 x 22.441
② Végétation des bordures amphibies à Ache inondée et Ecuelle d'eau <i>Hydrocotylo vulgaris</i> – <i>Baldellion ranunculoidis</i> Tüxen et Dierssen in Dierssen 72	3130	22.12 x 22.314
Degré de rareté régional et national , d'après bibliographie ① = ? ② = groupement très rare au niveau régional		
Fréquence et superficie sur le site habitats très rares sur le site, localisés au sein du fossé anti-char du marais de Tardinghen. Inférieur à 0,05 ha		
Liste des espèces animales et végétales associées voir étude Biotope dans le document de compilation		
Physionomie et faciès végétation aquatique (①) ou amphibie (②), marquée par une pauvreté en éléments nutritifs. Le premier habitat est un herbier enraciné monospécifique de Chara sp. Le second est une formation amphibie en ceinture de zone en eau.		
Etat de conservation La structure et la composition végétale de ces deux habitats sont correctes sur le site. L'état de conservation est donc bon. Néanmoins l'habitat ① montre un état de conservation assez moyen voire mauvais au sein du marais de Tardinghen.		
Facteurs favorisant ou contrariant l'état de conservation favorable		
positifs	négatifs	
qualité trophique de l'eau (oligotrophie ou mésotrophie)	eutrophisation	
	perturbations physiques	
Indicateurs de caractérisation d'un bon état de conservation eau claire, continuité de l'habitat		

Végétation aquatique des eaux méso-eutrophes

Habitats concernés	Directive habitat	Corine biotope
① Végétation flottante ou nageante de lentilles d'eau <i>Lemnion gibbae</i> Tüxen et Schwabe in Tüxen 74 / <i>Lemnion trisulcae</i> (den Hartog et Segal 64) Tüxen et Schwabe in Tüxen 74	3150	22.41
② Herbier aquatique profond à Potamot à feuilles capillaires et Potamot à feuilles crépues <i>Potamion pectinati</i> (W. Koch 26) Libbert 31 <i>em.</i> Oberd. 57	3150	22.42
Degré de rareté régional et national , d'après bibliographie ① = groupement peu commun à l'échelon régional ② = herbier assez rare à l'échelon régional		
Fréquence et superficie sur le site herbiers relativement rares sur le site au sein des mares du marais de Tardinghen. inférieur à 0,1 ha		
Liste des espèces animales et végétales associées voir étude Biotope dans le document de compilation		
Physionomie et faciès Il s'agit d'herbiers aquatiques soit flottant et dérivant librement (①), soit fixés au fond de la pièce d'eau (②). Ces deux habitats se développent au sein d'une eau relativement eutrophe.		
Etat de conservation L'ensemble de ces herbiers montre une structure et une composition végétale relativement matures. L'état de conservation de ces herbiers est donc bon.		
Facteurs favorisant ou contrariant l'état de conservation favorable		
positifs	négatifs	
	eutrophisation excessive	
	introduction de gros poissons herbivores (carpes en particulier)	
Indicateurs de caractérisation d'un bon état de conservation diversité en espèces, absence d'algues filamenteuses, surface limitée des lentilles d'eau flottantes (<i>Lemna minor</i>)		

Roselières du marais arrière-dunaire

Habitats concernés	Directive habitat	Corine biotope
① Roselière à Butome en ombelle <i>Oenanthion aquaticae</i> Hejny 48 apud Kopecky et Hejny 65	/	53.14 5
② Roselière eutrophe à Massette à larges feuilles et Renouée amphibie <i>Phragmition australis</i> Koch 26	/	53.13
③ Glycériaie rivulaire inondable <i>Phragmition australis</i> Koch 26	/	53.15
④ Roselière inondable à Roseau et/ou Iris jaune <i>Phragmition australis</i> Koch 26	/	53.11
Degré de rareté régional et national , d'après bibliographie ① = ? ② = groupement assez commun au niveau régional ③ = groupement peu commun à l'échelon régional ④ = groupement assez commun dans la région		
Fréquence et superficie sur le site habitats assez rares sur le site, localisés au sein du marais de Tardinghen et de la carrière du phare, très ponctuels ailleurs. 2,1 à 3,3 ha en tenant compte des mosaïques d'habitats au sein du marais de Tardinghen		
Liste des espèces animales et végétales associées voir étude Biotope dans le document de compilation		
Physionomie et faciès Formations herbacées hygrophiles moyennement hautes à hautes et denses. Deux types de roselières se distinguent : les roselières pionnières (①) et les roselières matures (②③④). Les premières plus hygrophiles se localisent surtout au sein de la nappe d'eau. Elles sont peu diversifiées et assurent la dynamique de la roselière mature attenante dans la colonisation du milieu aquatique. Les secondes, plus denses, peuvent subir des assèchements saisonniers et contribuent à l'atterrissement de la zone humide. Généralement plus diversifiées à leur stade intermédiaire (②③) , elles finissent peu diversifiées, voire monospécifiques (④, roseau notamment).		
Etat de conservation La préservation du site du marais de Tardinghen favorise l'expression totale de ces habitats. De structure variée et de composition floristique diversifiée, ils montrent une bonne dynamique. L'état de conservation des roselières sur le site est bon.		
Facteurs favorisant ou contrariant l'état de conservation favorable		
positifs	négatifs	
maintien des niveaux hydriques	eutrophisation excessive	
inondation saisonnière	surpiétinement	
opérations de rajeunissement modérées	fermeture du milieu	

ou rares (faucardage, destruction et retour à des stades pionniers...)	
Indicateurs de caractérisation d'un bon état de conservation grande surface succession végétale prouvant une dynamique diversité floristique (nombre d'espèces au sein de quadrats)	

Prairies hygrophiles et mégaphorbiaies

Habitats concernés	Directive habitat	Corine biotope
① Prairie hygrophile acidocline à Pulicaire dysentérique et Jonc à tépales aigus <i>Mentha aquatica</i> - <i>Juncus inflexi</i> subsp. <i>inflexi</i> (de Foucault 84) Julve 93	/	cf. 37.2
② Prairie hygrophile oligomésotrophe à Agrostide des chiens et Ecuelle d'eau <i>Juncus conglomerati</i> - <i>Molinienion caeruleae</i> subsp. <i>caeruleae</i> (Westhoff in Westhoff et den Held 69) de Foucault et Géhu 80	6410	37.31
③ Mégaphorbiaie hygrophile eutrophile à Baldingère <i>Calystegion sepium</i> subsp. <i>sepium</i> Tüxen 47	6430	37.71 5
④ Mégaphorbiaie nitrophile à Epilobe hérissée et Eupatoire chanvrine <i>Calystegion sepium</i> subsp. <i>sepium</i> Tüxen 47	6430	37.71 5
Degré de rareté régional et national , d'après bibliographie ① = prairie assez commune à l'échelon régional ② = ? ③ = groupement commun dans la région ④ = groupement assez commun dans la région		
Fréquence et superficie sur le site formations assez rares sur le site (notamment ①②). de 6 à 7 ha en tenant compte des mosaïques avec les roselières.		
Liste des espèces animales et végétales associées voir étude Biotope dans le document de compilation		
Physionomie et faciès Formations herbacées vivaces, denses et élevées se développant en nappe ou en lisière sous la forme d'un linéaire. Deux grands types d'habitats sont présents : les prairies et les mégaphorbiaies. Les prairies sont des formations herbacées, denses et mi-hautes. Elles se caractérisent par une structure et une composition floristique variées développées sur un substrat acidophile et riche en matières organiques non décomposées. Elles dépendent de la fauche ou du pâturage pour leur maintien. Les mégaphorbiaies sont généralement des lisières hautes et denses fortement structurées, mais pouvant s'étaler en nappe au sein de prairies peu gérées. Elles se développent préférentiellement sur des substrats riches en matières nutritives.		

Etat de conservation

La faible surface des prairies acidiclinales ne leur permet pas de s'exprimer totalement. Leur état de conservation est moyen à bon.

Assez nitrophiles, les mégaphorbiaies sont assez bien représentées sur le site. Elles montrent une structure correcte mais de composition souvent moyenne en concordance avec une excessive nitrophilie. Toutefois, la gestion opérée au niveau du marais de Tardingen permet à ces habitats de s'exprimer pleinement. C'est pourquoi l'état de conservation des mégaphorbiaies est bon.

Facteurs favorisant ou contrariant l'état de conservation favorable

positifs	négatifs
maintien des niveaux d'eau	eutrophisation excessive
inondation saisonnière	surpiétinement (surtout ①②)
gestion extensive (fauche ou pâturage)	
présence permanente de gros animaux en effectifs limités (pâturage, ouverture des formations les plus hautes)	

Indicateurs de caractérisation d'un bon état de conservation

diversité floristique et faible pourcentage des espèces nitrophiles et rudérales
structure continue et touffue

Végétation nitrophile amphibie à longuement inondable

Habitats concernés	Directive habitat	Corine biotope
① Végétation nitrophile annuelle des sols alluviaux exondés à Renouée douce et Stellaire aquatique <i>Bidention tripartitae</i> Nordhagen 40 em. Tüxen in Poli et J. Tüxen 60	/	22.33
② Prairie longuement inondable à Scirpe des marais et Baldellie fausse-renoncule <i>Carici distichae</i> - <i>Oenanthion fistulosae</i> (de Foucault 84) Julve 93 prov.	/	53.13
③ Prairie inondable à Baldellie fausse-renoncule et Renoncule flammette <i>Carici distichae</i> - <i>Oenanthion fistulosae</i> (de Foucault 84) Julve 93 prov.	/	53.13
Degré de rareté régional et national , d'après bibliographie ① = formation très rare au niveau régional ② = groupement rare au niveau régional ③ = groupement rare à l'échelon régional		
Fréquence et superficie sur le site habitats rares à très rares sur le site, au niveau de deux mares du marais de Tardinghen. inférieur à 0,5 ha		
Liste des espèces animales et végétales associées voir étude Biotope dans document de compilation		
Physionomie et faciès Formations amphibies annuelles (①) ou vivaces (②③). L'habitat ① est lié à une perturbation régulière du substrat par le passage des bovins au sein du marais de Tardinghen. Les habitats ② et ③ s'intègrent au sein d'une roselière à Roseau. La présence de la Baldellie fausse-renoncule témoigne de potentialités pour des végétations nettement moins eutrophiles relevant des <i>Littorelletea uniflorae</i> .		
Etat de conservation Malgré une structure correcte et relativement bien définie, la composition végétale reste, pour la majorité des habitats, peu diversifiée en raison du substrat nitrophile ou de la fermeture de l'habitat. L'état de conservation de ces habitats n'est donc que moyen. Seul l'habitat ①, pionnier, montre une structure et une composition favorables à un bon état de conservation pour une surface réduite.		
Facteurs favorisant ou contrariant l'état de conservation favorable		
positifs	négatifs	
maintien des niveaux hydriques	eutrophisation excessive	
rajeunissement fréquent (①)	surpiétinement	

	atterrissement naturel
Indicateurs de caractérisation d'un bon état de conservation surface importante diversité floristique abondance et dominance des espèces indicatrices de sols eutrophes par rapport à celles indicatrices de conditions mésotrophes	

Formations rudérales

Habitats concernés	Directive habitat	Corine biotope
① Arrhénathéraie méso-eutrophe à Fromental et Agrostide commune <i>Arrhenatherion elatioris</i> subsp. <i>elatioris</i> Braun-Blanquet 25	cf. 6510	38.2
② Friche rudérale à Sénéçon de Jacobée et Cardère sauvage <i>Dauco carotae</i> subsp. <i>carotae</i> - <i>Melilotion albi</i> Görs 66	/	87.2
Degré de rareté régional et national , d'après bibliographie ① = groupement peu commun dans la région ② = formation peu commune au niveau régional		
Fréquence et superficie sur le site formations peu communes (moins de 1 ha) uniquement localisées au sein du marais		
Liste des espèces animales et végétales associées voir étude Biotope dans le document de compilation		
Physionomie et faciès Végétation herbacée vivace dense dominée par des graminées et riche en espèces nitrophiles. Ces deux formations se développent uniquement sur un substrat perturbé et riche en éléments nutritifs. Au sein du marais de Tardingen, elles se développent sur les talus de curage des fossés de drainage. L'habitat ① se retrouve sur les substrats les plus humides au sein même des prairies du marais. Le second habitat se retrouve à l'extérieur sur des boues de curage asséchées car déposées sur substrat sableux.		
Etat de conservation Les prairies de l'Arrhenatherion sont inscrites en annexe de la directive Habitats. Néanmoins, celles observées sur le site, peu diversifiée et trop nitrophiles, sont relativement banales pour la région. Elles s'avèrent donc non prioritaires face à des parcelles nettement moins eutrophes. Aussi, en tenant compte du caractère optimale de ces prairies, l'état de conservation reste mauvais.		
Facteurs favorisant ou contrariant l'état de conservation favorable		
positifs	négatifs	
gestion extensive (fauche tardive)	eutrophisation excessive	
exportation de biomasse (résidus de fauche)	fermeture par les ligneux	
	surpiétinement	
	gyrobroyage sans exportation des résidus de fauche	
	fauche non tardive défavorable à la flore (jusqu'en juillet) et aux insectes (jusqu'en septembre)	
Indicateurs de caractérisation d'un bon état de conservation couleur d'ensemble vert franc (et non glauque), diversité floristique élevée diversité des insectes, biomasse des orthoptères, ou densité de mâles chanteurs des espèces les plus communes (Criquet des pâtures <i>Chorthippus parallelus</i>).		

Boisements et fourrés hygrophiles

Habitats concernés	Directive habitat	Corine biotope
① Frênaie-ormiaie à Ficaire et Gouet tacheté <i>Alnion incanae</i> Pawl. in Pawl., Sokolowski et Wallisch 28	91E0	44.3
② Aulnaie-saulaie cendrée hygrophile <i>Alnion incanae</i> Pawl. in Pawl., Sokolowski et Wallisch 28	91E0	44.3
③ Fourré à Saule cendré <i>Salicion cinereae</i> Th. Müll. et Görs 58	/	44.92 1
④ Fourré de recolonisation à Saule roux <i>Salicion cinereae</i> Th. Müll. et Görs 58	/	44.92
Degré de rareté régional et national , d'après bibliographie ① = boisement commun au niveau régional ② = boisement peu commun dans la région ③ = fourré assez commun dans la région ④ = fourré assez rare au niveau régional		
Fréquence et superficie sur le site habitats plutôt rares sur le site, uniquement localisés au sein du marais de Tardinghen. environ 3 ha		
Liste des espèces animales et végétales associées voir étude Biotope dans le document de compilation		
Physionomie et faciès Formations arborées développées sur substrat humide inondable en bordure de ruisseau. Deux boisements se distinguent : un boisement de bas niveau topographique sur un substrat sablonneux et plus organique (②) et un boisement de plus haut niveau topographique plus riche en matières nutritives (①). Le premier boisement, proche du ruisseau, montre la structure dense d'un groupement jeune. La strate herbacée est riche. Le second possède une structure très dense et impénétrable, riche en espèces eutrophiles. Fourrés arbustifs, denses et dominés par les saules cendrés (①) ou roux (②). Les premiers se présentent sous forme de linéaires le long des zones en eau. Les second se situent au sein d'une zone plus ou moins tourbeuse du marais de Tardinghen.		
Etat de conservation S'agissant de jeunes boisements hygrophiles, le cortège floristique bien que fortement diversifié n'est que moyennement agencé dans l'espace. L'état de conservation de ces formations boisées est moyen à bon. Les fourrés ② sont fragmentaires et réduits à une seule touffe au sein du marais de Tardinghen. Leur structure est immature et leur cortège peu développé. L'état de conservation est mauvais. Les fourrés ① sont nettement plus matures mais leur taille est souvent réduite ce qui implique un cortège floristique plutôt pauvre. L'état de conservation est moyen.		

Facteurs favorisant ou contrariant l'état de conservation favorable	
positifs	négatifs
maintien du régime hydrique	eutrophisation excessive
maintien des caractéristiques trophiques de l'eau	piétinement excessif
développement sans gestion	
Indicateurs de caractérisation d'un bon état de conservation stratification bien différenciée	

6. Le système des dunes et falaises fossiles

Végétation aquatique et amphibie		
Habitats concernés	Directive habitat	Corine biotope
① Herbier aquatique à Characées <i>Charetalia hispidae</i> Sauer ex Krausch 1964	3140	22.12 x 22.441
② Végétation flottante ou nageante de Lentilles d'eau <i>Lemnion gibbae</i> Tüxen et Schwabe in Tüxen 74 / <i>Lemnion trisulcae</i> (den Hartog et Segal 64) Tüxen et Schwabe in Tüxen 74	3150	22.41
③ Herbier aquatique à Myriophylle en épi et Potamot à feuilles crépues <i>Potamion pectinati</i> (W. Koch 26) Libbert 31 <i>em.</i> Oberd. 57	3150	22.42 2
④ Herbier aquatique à Zannichellie des marais <i>Potamion pectinati</i> (W. Koch 26) Libbert 31 <i>em.</i> Oberd. 57	3150	22.42
⑤ Herbier aquatique fixé à Renoncule aquatique <i>Ranunculion aquatilis</i> Passarge 64	/	22.43 2
⑥ Végétation amphibie à Ache nodiflore et Cresson officinal <i>Sparganio erecti</i> subsp. <i>neglecti</i> - <i>Glycerion fluitantis</i> Braun-Blanquet et Sissingh in Boer 42	/	?
Degré de rareté régional et national , d'après bibliographie ① = ? ② = groupement peu commun à l'échelon régional ③ = herbier assez rare au niveau régional ④ = herbier peu commun pour la région ⑤ = formation assez commune dans la région ⑥ = formation assez commune dans la région		
Fréquence et superficie sur le site herbiers très rares sur le site où ils sont localisés en bordure du plan d'eau de la carrière du Phare. 0,05 à 9 ha en tenant compte du plan d'eau de la carrière du phare.		
Liste des espèces animales et végétales associées voir étude Biotope dans le document de compilation		

Physionomie et faciès

Il s'agit d'herbiers aquatiques soit flottant ou dérivant librement (②), soit fixés au fond de la pièce d'eau (①③④⑤). Les deux derniers habitats (④⑤) se différencient des autres herbiers par leur développement au sein d'une eau relativement nitrophile contre plutôt mésotrophe pour les herbiers à Characées et à potamots.

Le dernier habitat est une formation amphibie vivace (⑥) affectionnant tous les types de zones humides en formations flottantes ou en « bourbiers ».

Etat de conservation

L'ensemble de ces herbier montre une structure et une composition végétale relativement matures. L'état de conservation de ces herbiers est donc bon.

Facteurs favorisant ou contrariant l'état de conservation favorable

positifs	négatifs
	eutrophisation excessive

Indicateurs de caractérisation d'un bon état de conservation

diversité en espèces

absence d'algues filamenteuses

surface limitée des lentilles d'eau

Roselières

Habitats concernés	Directive habitat	Corine biotope
① Roselière pionnière à Prêle des boursiers <i>Oenanthion aquaticae</i> Hejny 48 apud Kopecky et Hejny 65	/	53.14 7
② Roselière eutrophe à Massette à large feuilles et Renouée amphibie <i>Phragmition australis</i> Koch 26	/	53.13
③ Roselière inondable à Roseau et/ou Iris jaune <i>Phragmition australis</i> Koch 26	/	53.11
Degré de rareté régional et national , d'après bibliographie ① = groupement assez rare dans la région ② = groupement assez commun au niveau régional ③ = groupement assez commun dans la région ④ = ? ⑤ = ?		
Fréquence et superficie sur le site habitats assez rares au sein de la carrière du phare environ 0,7 ha		
Liste des espèces animales et végétales associées voir étude Biotope dans document de compilation		
Physionomie et faciès Formations herbacées hygrophiles moyennement hautes à hautes et denses. Deux types de roselières se distinguent : les roselières pionnières (①) et les roselières matures (②③). Les premières plus hygrophiles se localisent surtout au sein de la nappe d'eau. Elles sont peu diversifiées et assurent la dynamique de la roselière mature attenante dans la colonisation du milieu aquatique. Les secondes, plus denses, peuvent subir des assèchements saisonniers et contribuent à l'atterrissement de la zone humide. Généralement plus diversifiées à leur stade intermédiaire (②) , elles finissent peu diversifiées, voire monospécifiques (③, roseau notamment).		
Etat de conservation La préservation du site de la carrière du phare favorise l'expression totale de ces habitats. De structure variée et de composition floristique riche en espèce, ils montrent une bonne dynamique. L'état de conservation des roselières sur le site est bon.		
Facteurs favorisant ou contrariant l'état de conservation favorable		
positifs	négatifs	
maintien des niveaux hydriques	eutrophisation excessive	
inondation saisonnière	surpiétinement	
	fermeture du milieu	
Indicateurs de caractérisation d'un bon état de conservation grande surface, succession végétale prouvant une dynamique, diversité floristique		

Prairies hygrophiles et formations de grandes herbes

Habitats concernés	Directive habitat	Corine biotope
① Prairie à Agrostide stolonifère, Pulicaire dysentérique et Jonc glauque <i>Mentha aquatica</i> - <i>Juncion inflexi</i> subsp. <i>inflexi</i> (de Foucault 84) Julve 93	/	cf. 37.2
② Ourlet hygrophile à Menthe aquatique et Houlque laineuse <i>Mentha aquatica</i> – <i>Juncion inflexi</i> subsp. <i>inflexi</i> (de Foucault 84) Julve 93	/	cf. 37.2
③ Prairie inondable fragmentaire à Scirpe des marais <i>Lolium perennis</i> - <i>Potentillion anserinae</i> Tüxen 47	/	cf. 37.2 x 53.14A
④ Mégaphorbiaie eutrophe à Epilobe hérissé <i>Calystegion sepium</i> subsp. <i>sepium</i> Tüxen 47	6430	37.71 5
⑤ Ourlet mésohygrophile eutrophe à Compagnon rouge et Ortie dioïque <i>Alliarion petiolatae</i> Oberdorfer (57) 62	6430	37.72
Degré de rareté régional et national , d'après bibliographie ① = prairie assez commune dans la région ② = ? (ourlet probablement assez commun pour la région) ③ = prairie peu commune au niveau régional ④ = groupement assez commun pour la région ⑤ = groupement commun dans la région		
Fréquence et superficie sur le site habitats peu communs sur le site, localisés au sein du marais de Tardinghen et de la carrière du Phare environ 2,3 ha		
Liste des espèces animales et végétales associées voir étude Biotope dans document de compilation		
Physionomie et faciès Formations herbacées fermées, basses à hautes. Trois grands types ont pu être définis sur le site : les prairies humides, les mégaphorbiaies et les ourlets mésophiles. Les formations prairiales (①②③) sont généralement mi-hautes et composées en grande partie d'espèces des lieux nitrophiles liés aux apports minéraux de la nappe phréatique. Des variantes sont présentes : variante hygrophile à Lotier des fanges et Jonc articulé assurant le passage avec les roselières ; variante sèche et rudérale à Houlque laineuse en relation avec les groupements à Fromental. L'habitat de mégaphorbiaie (④) est une formation haute, bien structurée et riche en espèces des lieux nitrophiles. L'ourlet mésophile est un ourlet interne aux habitats arborés et arbustifs qui à besoin de peu de lumière (sciaphile).		

Etat de conservation L'état de conservation général des ces habitats est relativement bon dans l'ensemble, mais les formations particulières (④⑤) présentent une structure mal définie et une composition végétale peu diversifiée.	
Facteurs favorisant ou contrariant l'état de conservation favorable	
positifs	négatifs
maintien des niveaux d'eau	eutrophisation excessive
inondation saisonnière	surpiétinement
gestion extensive (fauche ou pâturage)	
Indicateurs de caractérisation d'un bon état de conservation densité de l'habitat faible abondance et dominance des espèces nitrophiles (en particulier Ortie dioïque <i>Urtica dioica</i>) absence d'espèces ligneuses	

Prairie hygrophile acidiphile		
Habitats concernés	Directive habitat	Corine biotope
① Bas-marais acidiphile à Jonc à tépales aigus et Molinie bleue <i>Junco conglomerati</i> - <i>Molinienion caeruleae</i> subsp. <i>caeruleae</i> (Westhoff in Westhoff et den Held 69) de Foucault et Géhu 80	6410	37.31
② Prairie hygrophile oligomésotrophe à Agrostide des chiens et Ecuelle d'eau <i>Junco conglomerati</i> - <i>Molinienion caeruleae</i> subsp. <i>caeruleae</i> (Westhoff in Westhoff et den Held 69) de Foucault et Géhu 80	6410	37.31
Degré de rareté régional et national , d'après bibliographie ① = formation rare au niveau régional ② = ?		
Fréquence et superficie sur le site prairies très rares sur le site uniquement localisées au bas de la falaise morte 0,5 ha environ		
Liste des espèces animales et végétales associées voir étude Biotope dans document de compilation		
Physionomie et faciès Formations herbacées basses à mi-hautes développées sur un substrat acidiphile, hygrophile et riche en matières organiques non minéralisées (tendance tourbeuse). L'habitat ② s'avère être le plus humide et de végétation basse. Sa diversité reste faible. L'habitat ① affiche beaucoup plus l'allure d'une prairie dont la diversité est forte et dominée par les espèces graminoides.		
Etat de conservation Ces prairies sont fortement patrimoniales. Leur structure est moyennement développée car l'étendue de ces parcelles est limitée à un linéaire au bas de la falaise morte. La composition végétale est forte mais non optimale. L'état de conservation est donc moyen à bon mais sa durée est de court terme.		
Facteurs favorisant ou contrariant l'état de conservation favorable		
positifs	négatifs	
gestion extensive (plutôt fauche)	eutrophisation	
maintien des niveaux d'eau (nappe affleurante)	piétinement (zone paratourbeuse)	
	fermeture par les ligneux	
Indicateurs de caractérisation d'un bon état de conservation présence de la Molinie bleue diversité floristique		

Pelouses et prairies acidiphiles

Habitats concernés	Directive habitat	Corine biotope
① Pelouse à Canche printanière et Cotonnière naine <i>Airion caryophylleo</i> coll. - <i>praecocis</i> Tüxen 51 em. Rivas-Martinez 78	2130 pour partie	16.22 7 ou 35.21
② Végétation dominée par les trèfles (Trèfle strié, Petit Trèfle jaune, Pied-de-lièvre) <i>Airion caryophylleo</i> coll. - <i>praecocis</i> Tüxen 51 em. Rivas-Martinez 78	/	35.21
③ Pelouse oligotrophile acidiphile à Gaillet des rochers et Potentille tormentille <i>Violion caninae</i> coll. Schwickerath (41) 44	*6230	35.1
④ Pelouse mésotrophile acidiphile à Agrostide commune et Flouve odorante <i>Violion caninae</i> coll. Schwickerath (41) 44	*6230	35.1
⑤ Pelouse mésotrophile acidiphile à Agrostide commune et Petite Oseille <i>Violion caninae</i> coll. Schwickerath (41) 44	*6230	35.1
⑥ Pelouse vivace oligotrophile sur sables à Laîche des sables <i>Carici arenariae</i> - <i>Festucion filiformis</i> de Foucault 94	*6230 ou 2130	35.15 ou 16.221
⑦ Prairie mésotrophile acidiphile à Luzule champêtre et Crételle <i>Achilleo millefolii</i> - <i>Cynosurion cristati</i> Passarge 69	/	cf. 38.112
⑧ Formation herbacée maigre à Agrostide commune <i>Achilleo millefolii</i> - <i>Cynosurion cristati</i> Passarge 69	/	cf. 38.112
Degré de rareté régional et national , d'après bibliographie ① = pelouse rare pour la région ② = pelouse exceptionnelle pour la région ③ = ? (pelouse probablement rare au niveau régional) ④ = ? (pelouse probablement peu commune au niveau régional) ⑤ = pelouse peu commune à l'échelle de la région ⑥ = formation rare pour la région ⑦ = prairie peu commune au niveau régional ⑧ = prairie peu commune à l'échelon régional		
Fréquence et superficie sur le site formations rares (à très rares) sur le site uniquement localisées sur les sables décalcifiés de la Motte du Bourg et de la carrière du phare. 2,6 ha		
Liste des espèces animales et végétales associées voir étude biotope dans document de compilation		

Physionomie et faciès

Formations herbacées ouvertes ou fermées développées sur un substrat acide. Trois grands types d'habitats sont présents sur le site : les pelouses d'annuelles (①②) ; les pelouses vivaces (③④⑤⑥) ; les formations prairiales (⑦⑧).

Les pelouses à annuelles sont des habitats ouverts développés sur un sol superficiel (en l'occurrence sablonneux) et drainant. Ces habitats présentent un développement optimal de la fin du printemps au début de l'été.

Les pelouses à vivaces représentent l'évolution dynamique des pelouses à annuelles par fermeture du milieu. Ces pelouses peuvent être encore ouvertes (⑥) sur substrat sablonneux filtrant ou fermées (③④⑤) sur un substrat plus frais avec un sol plus évolué.

Les formations prairiales forment des habitats herbacés mi-hauts dominés par les graminées. Ils correspondent sur le site à des groupements pâturés.

Etat de conservation

Ces prairies hautement patrimoniales montrent une structure et une composition végétale relativement bonne et diversifiée ; toutefois leur surface est fortement réduite pour les habitats ① à ⑤. L'état de conservation est pour l'ensemble bon mais de courte durée pour les habitats ① à ⑤.

Facteurs favorisant ou contrariant l'état de conservation favorable

positifs	négatifs
gestion extensive (pâturage ovin ou fauche)	eutrophisation
	piétinement
	perturbation physique (①②)
	fermeture par les ligneux

Indicateurs de caractérisation d'un bon état de conservation

grande surface

diversité floristique accrue

aspect ouvert pour ①, ② et ⑥ et ras pour ③, ④ et ⑤

absence d'indices de colonisation par l'Ajonc d'Europe *Ulex europaeus*

Prairies-ourlets acidiclins		
Habitats concernés	Directive habitat	Corine biotope
① Pelouse-ourlet acidiclins à Brachypode penné et Agrostide commune et ourlet acidiclins <i>Conopodio majoris</i> - <i>Teucrion scorodoniae</i> (de Foucault et al. 83) Julve 93	?	?
Degré de rareté régional et national , d'après bibliographie ① = formation rare au niveau régional		
Fréquence et superficie sur le site habitat très rare sur le site, présent uniquement sur le flanc de la falaise morte 0,3 ha		
Liste des espèces animales et végétales associées voir étude Biotope dans le document de compilation		
Physionomie et faciès Formation herbacée mi-haute relativement dense, développée sur un substrat acidiclins. Cet habitat est enrichi en espèces d'ourlet indiquant une fermeture dynamique de cette prairie.		
Etat de conservation La structure et la composition végétale de cet habitat sont relativement correctes malgré une tendance à la fermeture. L'état de conservation de cette prairie est donc assez bon.		
Facteurs favorisant ou contrariant l'état de conservation favorable		
positifs	négatifs	
gestion extensive (fauche ou pâturage)	eutrophisation	
débroussaillage	fermeture par les ligneux	
Indicateurs de caractérisation d'un bon état de conservation ?		

Prairies mésophiles

Habitats concernés	Directive habitat	Corine biotope
① Prairie eutrophe à Ray-grass et Cirse des champs <i>Rumici crisp</i> - <i>Cynosurion cristati</i> de Foucault 89	/	38.11 1
② Prairie eutrophe à Renoncule rampante et Pâturin commun <i>Arrhenatherion elatioris</i> subsp. <i>elatioris</i> Braun-Blanquet 25	cf. 6510	38.2
③ Ourlet prairial à Fromental <i>Arrhenatherion elatioris</i> subsp. <i>elatioris</i> Braun-Blanquet 25	cf. 6510	38.2
④ Prairie pâturée eutrophe à Ray-grass et Crételle <i>Rumici crisp</i> - <i>Cynosurion cristati</i> de Foucault 89	/	38.11 1
Degré de rareté régional et national , d'après bibliographie ① = prairie très commune au niveau régional ② = groupement très commun au niveau régional ③ = groupement très commun à l'échelon régional ④ = prairie très commune au niveau régional		
Fréquence et superficie sur le site formations assez rares sur le site pour ce système ; 7,9 ha de prairie pâturée		
Liste des espèces animales et végétales associées voir étude Biotope dans le document de compilation		
Physionomie et faciès Végétation herbacée vivace dense dominée par des graminées et riche en espèces nitrophiles. On distingue : les prairies pâturées (①) et les prairies non pâturées (②③). Les prairies pâturées sont des habitats relativement perturbés et nitrophiles consécutivement au piétinement et à l'apport de matières nutritives (bouses). Elles sont relativement peu diversifiées. Les prairies à Fromental se caractérisent par le fait qu'elles ne sont pas pâturées mais régulièrement fauchées. Ces prairies sur le site sont relativement nitrophiles et peu diversifiées avec une tendance à la rudéralisation.		
Etat de conservation Les prairies de l'Arrhenatherion sont inscrites en annexe de la directive Habitats, néanmoins, celles observées sur le site, peu diversifiées et trop nitrophiles, sont relativement banales pour la région. Elles s'avèrent donc non prioritaires face à des parcelles nettement moins eutrophes. Aussi en tenant compte du caractère optimale de ces prairies, l'état de conservation reste très médiocre. Les prairies pâturées sont peu diversifiées et montrent donc un état de conservation relativement moyen.		
Facteurs favorisant ou contrariant l'état de conservation favorable		
positifs	négatifs	
gestion extensive (fauche tardive)	eutrophisation excessive	
	fermeture par les ligneux	
	surpiétinement	

Indicateurs de caractérisation d'un bon état de conservation

couleur d'ensemble vert franc (et non glauque)

diversité floristique élevée

Formations rudérales		
Habitats concernés	Directive habitat	Corine biotope
69 ① prairie piétinée à Ray-grass et Plantain à larges feuilles <i>Lolio perennis</i> - <i>Plantaginion majoris</i> subsp. <i>majoris</i> Sissingh	/	87.2
69 ② prairie piétinée à Ray-grass et Fléole noueuse <i>Lolio perennis</i> - <i>Plantaginion majoris</i> subsp. <i>majoris</i> Sissingh	/	87.2
③ Friche prairiale à Fromental élevé et Picride fausse-épervière <i>Convolvulo arvensis</i> - <i>Elytrigion intermediae</i> Görs 66 corr.	/	87.2
Degré de rareté régional et national , d'après bibliographie ① = formation très commune au niveau régional ② = formation commune dans la région ③ = formation très commune à l'échelle régionale		
Fréquence et superficie sur le site habitats rares, liés aux cheminements et aux parties piétinées des prairies pâturées Moins d'1 ha		
Liste des espèces animales et végétales associées voir étude Biotope dans le document de compilation		
Physionomie et faciès Il s'agit de formations herbacées rases et couchées consécutives au piétinement auquel elles sont sujettes (①②) mais également de formations prairiales rudéralisées ayant l'aspect de friches (③). Les habitats piétinés sont des communautés végétales rudérales eutrophes des sols frais fortement influencés par les activités humaines, entretenus par le surpiétinement (fréquentation touristique, bétail), le tassement et la déstructuration des sols (passage des véhicules). L'habitat ② se différencie du premier par le fait qu'il est à l'origine d'une dégradation de la prairie pâturée par le bétail au sein de zones humides. La friche prairiale (③) se localise le long de la route qu borde la carrière du Phare. Il s'agit d'une formation herbacée mi-haute particulièrement riche en espèces nitrophiles.		
Etat de conservation Ces habitats découlant directement de perturbations humaines, il est difficile de pouvoir mentionner un quelconque état de conservation. De plus l'ensemble de ces habitats s'exprime au profit d'autres végétations dont l'état de conservation est mauvais.		
Facteurs favorisant ou contrariant l'état de conservation favorable		
positifs	négatifs	
eutrophie du substrat	fermeture du milieu	
perturbation régulière	perturbation extrême	
Indicateurs de caractérisation d'un bon état de conservation ?		

Fourrés, ronciers et boisements

Habitats concernés	Directive habitat	Corine biotope
① Manteau préforestier <i>Rhamno catharticae</i> - <i>Prunetea spinosae</i> Rivas-Goday et Borja-Carbonell 61	/	31.81 12
② Fourré à Ajonc d'Europe et Sureau noir <i>Rhamno catharticae</i> - <i>Prunetea spinosae</i> Rivas-Goday et Borja-Carbonell 61	/	31.81 12
③ Fourré acidiphile à Ajonc d'Europe et Genêt à balais <i>Rhamno catharticae</i> - <i>Prunetea spinosae</i> Rivas-Goday et Borja-Carbonell 61	/	16.25 2 x 31.85 x 31.84
④ Fourré à Saule marsault et Sureau noir <i>Sambuco nigrae</i> - <i>Salicion capreae</i> Tüxen et Neumann in Tüxen 50	/	?
⑤ Fourré à Saule cendré <i>Salicion cinereae</i> Th. Müll. et Görs 58	/	44.92 1
⑥ Roncier acidiphile	/	31.8
⑦ Bois rudéral à Frêne élevé et Orme champêtre <i>Quercu robori</i> – <i>Fagetea sylvatica</i> Braun-Blanquet et Vlieger in Vlieger 37	/	41.F1
Degré de rareté régional et national , d'après bibliographie ① = formation assez commune pour la région ② = fourré peu commun dans la région ③ = fourré peu commun au niveau régional ④ = fourré très commun à l'échelle de la région ⑤ = fourré assez commun dans la région ⑥ = ? ⑦ = boisement assez commun dans la région		
Fréquence et superficie sur le site fourrés assez communs sur le site, largement présents au sein de la carrière du phare et de la Motte du Bourg. 17 ha de fourrés et manteaux préforestiers, dont 13 ha pour le fourré acidophile à Ajonc d'Europe et Genêt à balais, et 1,6 ha pour le fourré à Saule cendré. 2 ha de bois rudéral et de mosaïque de fourré acidiphile à Ajonc d'Europe et de bois rudéral.		
Liste des espèces animales et végétales associées voir étude Biotope dans le document de compilation		
Physionomie et faciès Il s'agit de fourrés et de broussailles plus ou moins denses épineuses et souvent impénétrables (de 1 à 2 m de hauteur). Pour les habitats ① et ③, l'Ajonc d'Europe est l'espèce dominante accompagnée d'espèces nitrophiles (①) ou acidiphiles (③). Dans ce système, les fourrés à ronces (②) correspondent à une variante à Ajonc d'Europe		

assurant le lien avec l'habitat ①.

Il s'agit de végétations denses, peu élevées (1, 5 m au maximum), épineuses et très variables selon les caractéristiques du sol. Il apparaît ainsi deux grands types de ronciers : les ronciers rudéraux caractérisés par un excès d'azote (①) et les ronciers acidiphiles développés sur un substrat décalcifié (②).

Les premiers ronciers montrent des variantes selon la nitrophilie : variante à Torilis des haies moyennement eutrophe le long des parcelles cultivées ; variante à Armoise commune très nitrophile ; variante à Epilobe hérissé et Liseron des haies, hygrophile et moyennement nitrophile.

Les seconds présentent des variations selon le degré d'hygrométrie du sol : variante à Dryoptéride dilatée et Jonc épars des zones humides ; variante à Epilobe en épi et Dryoptéride dilaté au sein des lieux peu humides ; variante à Fromental et Epilobe en épi dans les endroits frais.

Etat de conservation

Vu le peu de connaissances actuelles sur les fourrés (synsystème, dynamique), il est difficile de se prononcer quant à l'état de conservation de ces habitats au sein du site d'étude. Ces habitats semblent peu structurés et que leur composition floristique peu diversifiée.

Facteurs favorisant ou contrariant l'état de conservation favorable

positifs	négatifs
	eutrophisation excessive

Indicateurs de caractérisation d'un bon état de conservation

Rappelons que les fourrés sont des habitats naturellement transitoires, qui s'inscrivent dans la dynamique forestière en précédant les habitats forestiers, mais qui peuvent être stabilisés par une gestion fréquente sous une forme appauvrie, dans le cas des haies basses.

La diversité floristique et l'intérêt faunistique de ce type d'habitat sont plutôt localisés à ses lisières internes (trouées) ou externes et à la qualité des habitats adjacents. Les fourrés encore ouverts (états pionniers avant fermeture complète du fourré) et les haies sont donc les fourrés les plus intéressants. Les milieux adjacents les plus naturels (prairies, pelouses, roselières) contribuent bien évidemment à leur "état de conservation".

L'aspect hétérogène du fourré (composition floristique, hauteur), signe de jeunesse, et la dynamique de sa progression sur les milieux naturels adjacents peuvent donc être utilisés comme indicateurs d'un bon "état de conservation".

La présence de plantes nitrophiles indicatrices d'une eutrophisation excessive est un indicateur de l'autre facette du bon état de conservation. La présence, l'abondance et la vitalité de l'Ortie dioïque *Urtica dioica* peuvent être utilisées comme des indicateurs simples, car cette plante est facilement identifiée par tous.

Formations de messicoles								
Habitats concernés	Directive habitat	Corine biotope						
① Végétation des cultures à Chrysanthème des moissons et Spargoute des champs <i>Digitario sanguinalis</i> - <i>Setarion viridis</i> Sissingh in Westhoff, van van Dijk, Passchier et Sissingh 46 em. Hüppe et Hofmeister 90	/	82.3						
Degré de rareté régional et national, d'après bibliographie ① = formation peu commune pour la région								
Fréquence et superficie sur le site habitat relativement fréquent, présent dans la plupart des cultures du site 6,8 ha pour ce système								
Liste des espèces animales et végétales associées voir étude Biotope dans le document de compilation								
Physionomie et faciès Formation herbacée annuelle et dispersée des zones de cultures. Il s'agit des stades pionniers des friches agricoles ; la perturbation liée au labour ne permettant que l'expression de ce type de végétation.								
Etat de conservation L'état de conservation de cet habitat est fonction de la gestion agricole opérée de chaque parcelle (traitements phytosanitaires ou non). Certaines parcelles très fleuries montrent un état de conservation exceptionnel alors que d'autres un état de conservation très médiocre où seuls des fragments sont visibles. Néanmoins, l'état de conservation est le reflet d'une pratique culturale qu'il conviendrait de moyenner sur toute la durée de l'assolement (dans le cas idéal où un assolement est respecté et reproduit dans le temps). Il a encore plus de sens à l'échelle d'une exploitation ou d'un ensemble de parcelles voisines.								
Facteurs favorisant ou contrariant l'état de conservation favorable <table><tr><th>positifs</th><th>négatifs</th></tr><tr><td>mise en jachère courte</td><td>traitements phytosanitaires (herbicide)</td></tr><tr><td></td><td>eutrophisation excessive</td></tr></table>			positifs	négatifs	mise en jachère courte	traitements phytosanitaires (herbicide)		eutrophisation excessive
positifs	négatifs							
mise en jachère courte	traitements phytosanitaires (herbicide)							
	eutrophisation excessive							
Indicateurs de caractérisation d'un bon état de conservation diversité floristique et densité des annuelles des plantes adventices, sur au moins deux cultures successives, une monocotylédone (céréales) et une dicotylédone (colza, pois, féverolle, pomme-de-terre...) présence de plantes messicoles peu communes présence de plantes messicoles non nitrophiles remarque : un bon état de conservation de ce groupement caractérise de "mauvaises pratiques agricoles", ce qui se traduit par une baisse du rendement et donc, éventuellement, une baisse du revenu de l'exploitant de la parcelle. De plus, certaines adventices vivaces stolonifères sont difficiles à combattre (chiendent). Leur présence peut donc pénaliser l'exploitant pendant plusieurs cycles de culture (parcelle sale). Sur des parcelles cultivées à vocation économique, l'équilibre entre revenu de l'exploitant et respect des plantes messicoles est donc difficile à trouver.								